



REPUBLIQUE DU CONGO

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
LIKOUALA**

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL (PDL)





Le PDL a été élaboré sous la supervision du Conseil Départemental de la
Likouala

Avec le soutien technique et financier du PNUD

Juin 2024



Monsieur Joseph NOUMAZALAYI ILOUNGA,
Président du Conseil départemental de la Likouala



Madame Adama-Dian BARRY,
Représentante Résidente du PNUD

PRÉFACE

La loi n°10-2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales en République du Congo a fixé les grandes orientations de la décentralisation. Cette loi a transféré plusieurs domaines de compétences aux collectivités locales que sont les départements et les communes.

Dans cette optique, le Conseil Départemental de la Likouala issu des élections du 23 Septembre 2022 a entrepris avec l'appui de l'Etat et ses partenaires notamment le PNUD, de se doter d'un Plan de Développement Local (PDL) pour la période 2025-2029. L'élaboration de ce plan a pris en compte les préoccupations réelles de l'ensemble des couches sociales et professionnelles du Département à travers la vision de développement qui consiste à faire de la Likouala, un département tiré par une classe moyenne émergente, où tous les fils et filles ont accès à un cadre de vie décent et dont au moins 80% de la population vit avec au moins 8 dollars par jour (144 000 FCFA le mois).

La Likouala est le plus grand département du pays, l'une des moins nanties en infrastructures sociocommunautaires et infrastructures de développement d'une manière générale. C'est aussi le département le plus enclavé du pays avec un tissu économique faible malgré ses immenses potentialités dans tous les secteurs agrosylvopastoraux, des industries de transformation et extractives. Il est plus que jamais nécessaire d'engager les actions les plus adéquates de manière rationnelle pour résoudre les préoccupations de nos membres. La mise en œuvre réussie du PDL nécessite l'implication effective de toutes les forces vives du Département, l'appui de l'Etat, ainsi que les partenaires au développement au niveau national et international. Le Conseil Départemental pour sa part, travaillera à fédérer toutes les énergies autour de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ce référentiel de développement. Pour y parvenir, une stratégie de communication appropriée a été élaborée et sera mise en œuvre.

Je voudrais au nom du Conseil Départemental ainsi que de l'ensemble des populations résilientes de la Likouala, remercier le Gouvernement de la République du Congo et le PNUD pour leur accompagnement technique et financier pour la réalisation de ce Plan de Développement Local. Je remercie également la Firme Africa Label Group (ALG) pour son assistance technique dans le cadre de la conduite du processus d'élaboration du PDL auquel nous avons été entièrement parties prenantes.

Joseph NOUMAZALAYI ILOUNGA
Président du Conseil
départemental de la Likouala

TABLE DE MATIERE

Table des matières	1
Liste des tableaux	3
Sigles et abréviations	3
Introduction	5

Première partie : planification du développement de la Likouala

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN DE LA LIKOUALA 7

1. Cadre physique	7
1.1. Localisation du Département du Likouala	7
1.2. Organisation administrative	8
1.3. Milieu physique	9
2. Milieu humain	17
2.1. Etat des lieux de la population	17
2.2. Niveau de pauvreté, de chômage et d'accès à l'alimentation	19
2.3. Emploi et chômage	21
2.4. Groupes socio-linguistiques et religieux	23
2.5. Situation des différents groupes sociaux du département	25

CHAPITRE II. GRANDES ORIENTATIONS ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT.....31

1. Enjeux et défis de développement	31
1.1. Enjeux du développement du Département	31
1.2. Défis majeurs de développement du Département	32
1.3. Vision de développement du Département	33
1.4. Contribution du PDL à l'atteinte du PND et des ODD	36

CHAPITRE III : PLANIFICATION DES PROGRAMMES/PROJETS38

1. Programme et projets du PDL	38
1.1. Renforcement de la gouvernance locale	39
1.2. Développement de secteurs porteurs de valeur ajoutée	46
1.3. Développement social	58
1.4. Renforcement et modernisation des infrastructures de transport	77
2. Planification financière triennale du PDL	81

Deuxième partie : Mise en œuvre du PDL. 91

CHAPITRE IV : FINANCEMENT DU PDL	93
1. Rappel du coût du PDL	94
2. Capacité et besoin de financement	94
2.1. Ressources du conseil	94
2.2. Les dépenses du conseil	97
2.3. Recettes projetées du conseil départemental	97
2.4. Besoins de financement	99
3. Stratégie de mobilisation des ressources	100
CHAPITRE V : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-ÉVALUATION DU PDL	104
1. Cadre de mise en œuvre	104
1.2 Composantes de mise en œuvre	105
1.3. Structures de mise en œuvre	105
2. Stratégie de suivi et de l'évaluation du PDL de la Likouala	107
2.1. Principes directeurs	107
2.2. Activités, produits et outils du suivi	108
2.3. Evaluation des performances des programmes	110
3. Dispositif du suivi-évaluation	111
4. Stratégie de communication du Plan de Développement Local	112
ANNEXES	115

Liste des tableaux

Tableau 1 : densité et répartition de la population par district entre 2007 et 2013	17
Tableau 2 : structure de la population résidente de la Likouala en 2023	18
Tableau 3 : prévalence de l'indice d'insécurité alimentaire	20
Tableau 4 : Taux de participation à la main d'œuvre (%) par département, groupe d'âge et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe	21
Tableau 5 : taux de chômage, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe	22
Tableau 6 : niveau de quelques indicateurs socioéconomiques des hommes et des femmes dans le département de la Likouala	23
Tableau 7 : répartition de la population résidente selon la religion pratiquée	28
Tableau 8 : répartition des projets et programmes par axes stratégiques du PDL	38
Tableau 9 : répartition des parcelles agricoles selon le mode de labour du sol	47
Tableau 10 : répartition (%) des parcelles agricoles selon la principale culture pratiquée au cours de la campagne précédente	47
Tableau 11 : répartition des parcelles agricoles selon le mode d'acquisition	47
Tableau 12 : répartition des parcelles agricoles selon la principale source d'eau utilisée dans la parcelle	48
Tableau 13 : effectif du cheptel par espèce animale possédée par les ménages en 2022	50
Tableau 14 : proportion des ménages pratiquant la pêche	52
Tableau 15 : nombre de pêcheurs par nationalité	52
Tableau 16 : taux bruts et nets de scolarisation (%) au primaire selon le sexe par département, milieu de résidence	60
Tableau 17 : taux bruts et nets de scolarisation au secondaire premier cycle	60
Tableau 18 : état des infrastructures éducatives	62
Tableau 19 : état des besoins dans la formation professionnelle	63
Tableau 20 : répartition (%) des personnes ayant été malades par type de maladies en 2023	66
Tableau 21 : état des lieux des infrastructures et du personnel de santé	66
Tableau 22 : nombre de structures sanitaires Privées et leurs localisations	67
Tableau 23 : principale matériau de construction des murs extérieurs	68
Tableau 24 : principale matériau du toit (en %)	69
Tableau 25 : principal matériau de revêtement du sol du logement	69
Tableau 26 : répartition (%) des ménages selon la principale source d'éclairage de leur logement	71
Tableau 27 : principale source d'approvisionnement en eau de boisson	72
Tableau 28 : répartition (%) des ménages selon le temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson	73
Tableau 29 : état des infrastructures routières	78
Tableau 30 : part des axes stratégiques dans le coût total du PDL	81
Tableau 31 : coût du PDL par axe, programme et sous-programme du PDL	90
Tableau 32 : niveau de recouvrement des ressources propres du conseil départemental entre 2018 et 2023 (montant en millions de FCFA)	95
Tableau 33 : ressources propres du conseil départemental collectées de 2019 à 2023 (montant en millions de FCFA)	95

Tableau 34 : dotations de l'Etat reçues par le conseil départemental de 2019 à 2023 (montant en millions de FCFA)	96
Tableau 35 : ressources non propres du conseil départemental entre 2019 et 2023	96
Tableau 36 : synthèse des ressources du conseil (en millions de FCFA)	96
Tableau 37 : dépenses de fonctionnement et d'investissement du conseil départemental de la Likouala	97
Tableau 38 : recettes du conseil de 2025 à 2029	98
Tableau 39 : Répartition des recettes projetées par types de dépenses (montant en millions FCFA)	98
Tableau 40 : part des ressources externes dans le financement du gap du PDL par type de ressource (en millions de FCFA)	103
Tableau 41 : Récapitulatif des ressources projetées du PDS par type de ressource et par an (montant en millions FCFA)	103

Sigles et abréviations

A.T.C	Agence Trans congolaise
ADPH	Aide à Domicile pour les Personnes Handicapées
BEPC	Brevet d'Etude du Premier cycle
CEPE	Certificat d'Etude Primaire Elémentaire
CETF	Collège d'enseignement technique féminin
CIB	Congolaise Industrielle des Bois
CSS	Circonscriptions socio sanitaires
DDS	Directeur départemental de la statistique
E2C	Energie Electrique du Congo
IFO	Société Industrie Forestière de Ouessou
ITBL	Industrie de Transformation des bois de la Likouala
LDSR	Logistique de Développement Social & Recherche
MUCODEC	Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PH	Potentiel hydrogène
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	République Centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RGPH	Recensement Général de la Population
RN	Route Nationale
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UFA	Unités forestières d'aménagement
UFE	Unité forestière d'exploitation
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

INTRODUCTION

Depuis les années 1990, la décentralisation est apparue dans le paysage africain comme corollaire de la démocratisation. Les Etats s'y sont engagés afin de s'inscrire dans les standards qui leur permettent de bénéficier de l'aide au développement. Aujourd'hui encore, la démocratie/décentralisation s'impose de plus en plus dans les agendas des organisations communautaires africaines et internationales. Ses principes, ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre par les Etats font l'objet de directives, de résolutions, de recommandations et d'indicateurs de bonne gouvernance. La Constitution du 25 octobre 2015 de la République du Congo a défini les compétences des collectivités locales centrées principalement sur le développement local en inaugurant une nouvelle étape majeure du processus de décentralisation : la phase de la communalisation intégrale et du développement local. Ceci appelle une politique nationale de la décentralisation qui soit porteuse des ambitions du Gouvernement et du Peuple dans ce domaine.

Le Département de la Likouala est le plus vaste de la République du Congo avec une faible densité en termes de population. Il est couvert dans sa quasi-totalité par une forêt dense et des zones marécageuses, ce qui constitue un potentiel naturel considérable. Cependant La Likouala est l'un des départements les moins nantis en matière d'infrastructures de développement. La réalisation du PDL de la Likouala s'inscrit dans le cadre de l'adoption de la « loi n°3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale » et qui vise à impliquer les communautés dans la conduite de leurs affaires et la prise en charge totale de leur développement.

Les focus groupes réalisés dans l'ensemble des districts y compris le chef-lieu du Département a permis de ressortir les préoccupations réelles des populations et touchent la quasi-totalité des secteurs de la vie sociale : **(i) renforcement de la gouvernance locale ; (ii) développement des secteurs créateurs de valeur ajoutée ; (iii) développement social ; (iv) renforcement et modernisation des infrastructures de transport.**

La mission d'appui technique du processus d'élaboration du PDL a été confiée à la firme internationale Africa Label Group (ALG). Elle a été conduite conformément à la démarche d'élaboration des PDL et des termes de référence. Il convient de rappeler que l'objectif général de la mission d'appui technique était de doter le Département de la Likouala d'un plan de Développement Local (PDL) consensuel et opérationnel, en cohérence avec les objectifs du PND au niveau local du Département ainsi que les 7 aspirations du premier plan décennal de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le projet de société du Président de la République « Ensemble, poursuivons la marche » ainsi que des ODD.

Depuis la communalisation intégrale de la République du Congo, la décentralisation comme mode de gouvernance locale ancrée dans la tradition administrative n'a malheureusement pas été conduite par une politique qui définit un contenu clair et une stratégie de mise en œuvre. Aujourd'hui, elle est une option majeure de la réforme institutionnelle prônée dans le projet de société préconisé par le chef de l'Etat ci-dessus mentionné.

Le présent Plan de Développement Local de la Likouala traduit non seulement un besoin réel ressenti aux niveaux vertical et horizontal ; il traduit surtout la volonté du Président de la République ainsi que les partenaires du Gouvernement en l'occurrence le PNUD, d'organiser et mieux cadrer les interventions pour plus d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre des actions de développement local dans le Département de la Likouala.



PREMIÈRE PARTIE : PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA LIKOUALA

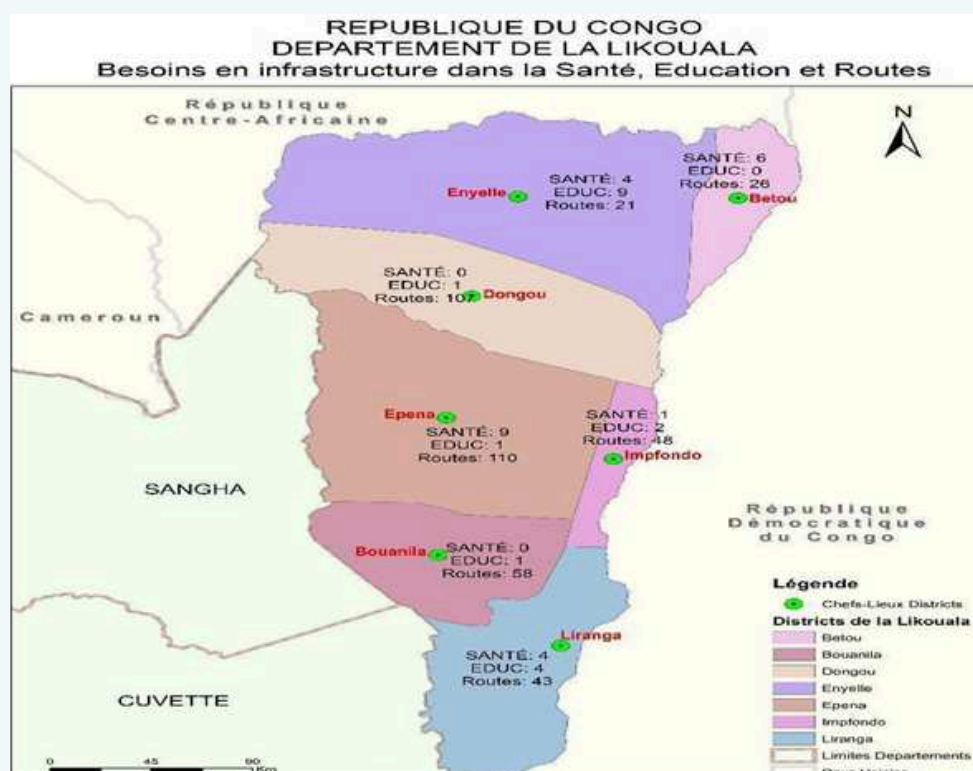
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN DE LA LIKOUALA

1. Cadre physique

1.1. Localisation du Département du Likouala

Le département de la Likouala s'étend sur une superficie de 66. 044 Km². Situé dans la partie septentrionale de la République du Congo, au nord, il est limité par la République Centrafricaine (RCA), à l'est par la République démocratique du Congo (RDC), à l'ouest par le département de la Sangha et au sud par le département de la Cuvette. La Likouala est un département situé entre 1° de latitude Sud et 4° de latitude Nord d'une part, et entre 16° et 19° de longitude Est d'autre part. Le département de la Likouala est subdivisé en sept (7) districts : Impfondo, Dongou, Epéna, Enyellé, Bétou, Bouanila et Liranga.¹ Impfondo est le chef-lieu du département. Il comprend une (1) commune de plein exercice et quatre (4) communautés urbaines.

Figure 1 :
situation
géographique du
département de
la Likouala



1.2. Organisation administrative

Le département de la Likouala comprend sept (7) districts : Impfondo, Epéna, Dongou, Enyellé, Bétou, Bouanela et Liranga.

Impfondo est à la fois chef-lieu du district qui porte son nom, chef-lieu de département de la Likouala et commune.

La commune d'Impfondo est organisée en huit (8) quartiers suivants : Moungoungi, Tolingana, Bakandi, Angola libre, Tosangana, Bohona, Gangania, Kombola.

■ Epéna

Situé au bord de la rivière Likouala aux herbes, Epéna est à la fois chef-lieu du district d'Epéna et communauté urbaine. La localité d'Epéna compte plus de 2000 habitants.

Elle est structurée en quatre (4) quartiers. Les principaux services dits de base sont présents dans cette localité, notamment le service public de santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'élevage, la police.

■ Dongou

La localité de Dongou est située au confluent de l'Oubangui et de la rivière Motaba. C'est le chef-lieu du district qui porte son nom. Peuplée de plus de 7000 habitants en 2017, la ville de Dongou est une communauté urbaine dirigée et animée par un administrateur-maire. Elle est subdivisée en six (6) quartiers : Mbala, Tosangana 1, Tosangana 2, Magbala 1, Magbala 2 et Molendé. Les services disponibles sont : le port de Dongou, le transport routier, les structures sanitaires et scolaires, le secteur agricole, la police et la gendarmerie, la douane, E2C, l'économie forestière, le tribunal d'instance, le marché et la téléphonie mobile.

■ Enyellé

Situé au bord de la rivière Ibenga, Enyellé est un chef-lieu de district qui compte plus de 6 000 habitants en 2017. Enyellé est également une communauté urbaine dirigée et animée par un administrateur-maire. La communauté urbaine compte cinq (5) quartiers : Q1, Q2, Q3, Q4, Q5. Enyellé abrite une société d'exploitation forestière, la CIB-OLAM Agri (Congolaise industrielle de Bois), installée dans la communauté urbaine, et dans le district, les sociétés suivantes : Bois et placage de Lopola (BPL) au village LOMBO et Mokabi SA au village MOUALE. La localité a de réels problèmes d'approvisionnement en eau potable et en électricité.

■ Bétou

Bétou est le chef-lieu du district de Bétou. Il est situé au bord de l'Oubangui. C'est une Communauté urbaine de plus de 11 000 habitants en 2017. Elle est structurée en huit (8) quartiers : Mondzombo 1, Mondzombo 2, Mondzombo 3, Mondzombo 4, Ça mettre 1, Ça mettre 2, Yendé 1, Yendé 2.

Chef-lieu du district et communauté urbaine, la localité de Bétou regroupe les administrations comme la santé, l'E2C, Hydraulique rurale, l'enseignement, l'agriculture, l'élevage, l'économie forestière, la douane, les impôts, la police, la gendarmerie et le marché.

■ Bouanela

Bouanéla est le chef-lieu du district qui porte son nom. Il est situé au bord de la rivière Likouala aux herbes entre les districts d'Epéna dans la Likouala et de Bokoma dans la Cuvette. La localité de Bouanéla est subdivisée en quatre (4) quartiers. La population du district de Bouanéla est estimée à 15.772 habitants pour 11 villages. Le district abrite les services sociaux de base tels que : l'éducation, la santé, la circonscription d'action sociale, le secteur agricole et de l'élevage.

■ Liranga

Situé à 350 Km de Impfondo, Liranga est le chef-lieu du district de Liranga, sans être une communauté urbaine.

Le département de la Likouala comptait en 2013, 267 villages répartis comme suit par district : Impfondo, 34 villages ; Epena, 46 villages ; Dongou, 32 villages ; Bétou, 47 villages ; Bouanela, 11 villages ; Liranga, 32 villages ; Enyellé, 65 villages.

En termes d'occupation du territoire, les districts de Liranga (1,63 villages/100 km²), d'Impfondo (1,3 village/100 km²) et Betou (0,9 village/100 km²) se situent largement au-dessus de la moyenne départementale. Le reste des districts est en dessous de la moyenne. En valeur absolue, ces trois districts comptent 104 villages, soit 45 % du nombre total des villages.

1.1. Milieu physique

1.3.1. Géologie

Le département de la Likouala est caractérisé par les formations du précambrien de la Sangha et de la cuvette congolaise. Pour les formations précambriennes, on y distingue : le précambrien moyen, situé au nord du département où les roches sont constituées de grès, de quartzites et de sercitoschistes ; le précambrien inférieur affleurant à l'ouest du département comprend des sercitoschistes dominants, des chloritoschistes et des schistes graphiteux.

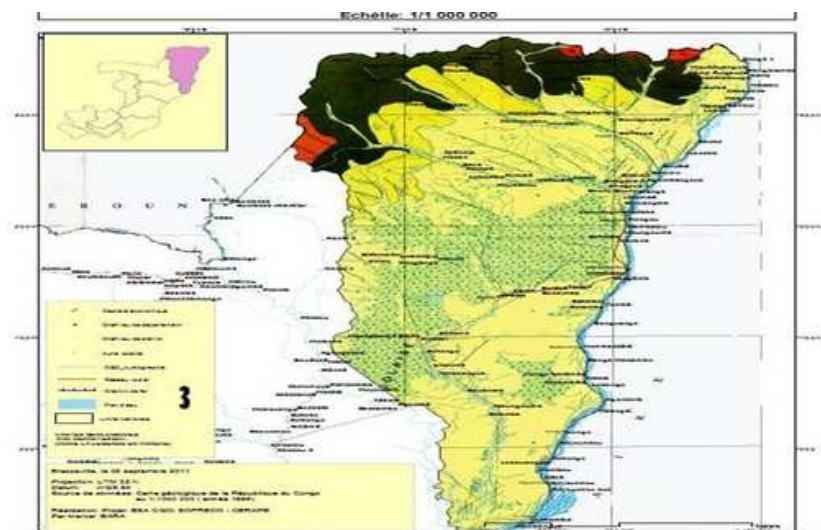


Figure 2 : Carte géologique du département de la Likouala

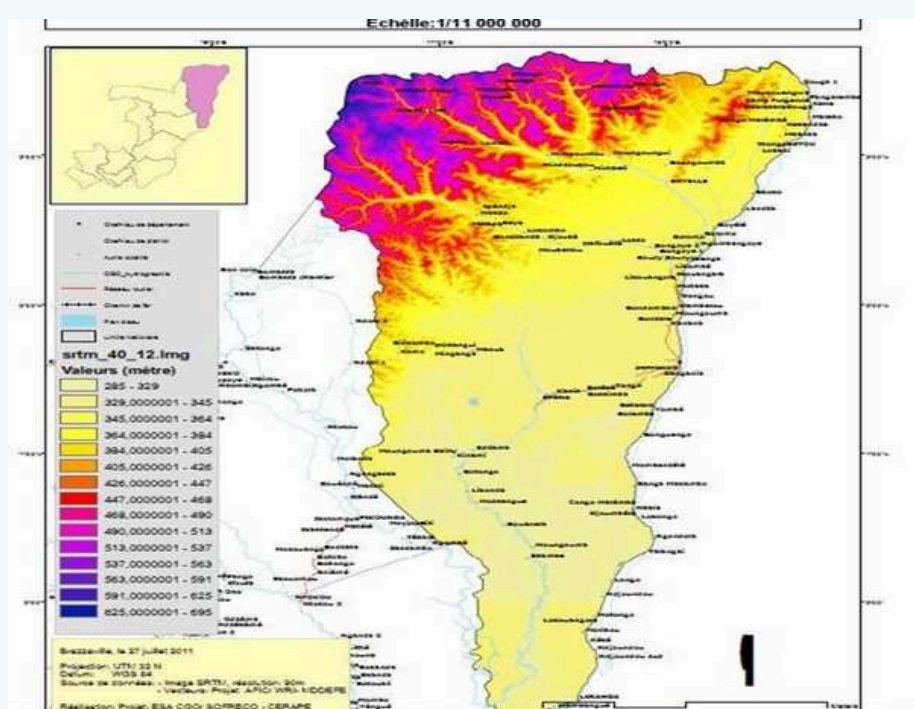
Quant à la vaste cuvette congolaise, elle comprend la série du grès de Carnot, la série des plateaux de Bambio et les alluvions. Affleurant d'est à l'ouest, la série du grès de Carnot est constituée des argilites des grès kaolineux et siliceux. De même, la série des plateaux de Bambio est constituée de grès siliceux, les sables et limons sableux. Les alluvions, formations du quaternaire, occupent une grande partie du territoire.



1.3.2. Relief

Le département de la Likouala est parmi les rares départements du Congo présentant un relief relativement moins accidenté avec des altitudes extrêmement faibles n'excédant pas 600 mètres. Ce département fait partie de la Cuvette congolaise. Les zones situées vers l'Oubangui et le fleuve Congo sont relativement basses (350m d'altitude), et les forêts et savanes sont inondées plusieurs mois par an pendant les crues.

Figure 3 :
modélisation
numérique terrestre
du département /
visualisation du
relief par niveaux



Source : monographie départementale de la Likouala

Le climat du département de la Likouala est de type équatorial et tropical humide, avec une pluviométrie abondante. Cette pluviométrie varie entre 1600 et 1800 mm par an. Les précipitations sont assez régulières et présentent deux recrudescences de pluie (en mai et en octobre) et un ralentissement de décembre à février et en juillet. La saison sèche intervient entre décembre et janvier. On note également un fléchissement des pluies en Juillet. Les prélèvements thermiques du climat de la Likouala montrent que la température moyenne annuelle est de 25-26 °C avec une amplitude de 1 à 2 °, ainsi que de très faibles amplitudes thermiques. Ce département se caractérise par une humidité relative de l'air de 70 à 97% selon les périodes de l'année.

En somme, on compte quatre saisons pour ce département comme pour la plupart des Départements du Congo :

- une grande saison sèche qui va de décembre à mars ;
- une petite saison des pluies d'avril à juin ;
- une petite saison sèche au mois de juillet ;
- une grande saison des pluies d'août à novembre.



1.3.4. Ressources en eau

Le réseau hydrographique du département de la Likouala est très dense et varié. Ce réseau est constitué de nombreuses rivières et de lacs permanents. Les cours d'eau les plus importants sont l'Oubangui, la Libenga, la Likouala aux herbes et la Motaba. On y trouve aussi de nombreux petits cours d'eau qui se jettent dans les principaux. Les cours d'eau, en grande partie prennent leur source à l'Ouest en raison de l'altitude qui est un peu élevée. Ces rivières sont caractérisées par des périodes d'étiage et des crues. En période d'étiage, la navigabilité devient irrégulière du fait de l'apparition de nombreux bancs de sable, due à l'inexistence des opérations de dragages périodiques comme dans les années passées.

L'Oubangui, dans sa partie congolaise (RC), est parsemé d'îles divaguant et de bancs de sable constituant un obstacle constant à la navigation, surtout en période de basses eaux. Ses deux rives sont couvertes d'une épaisse forêt, inondable pendant une grande partie de l'année.

La période de basses eaux est la plus longue et compte sept (07) mois consécutifs, de janvier à juillet. Tandis que la période des hautes eaux va d'août au mois de novembre.

La Likouala aux herbes se jette dans la Sangha tandis que la Libenga et la Motaba se jettent dans l'Oubangui. Betou, Impfondo et Liranga sont arrosées par l'Oubangui. Par ailleurs, la Libenga arrose la Likouala aux herbes Epena et Bouanéla. Enyellé est arrosé par la rivière Libenga. Dongou est arrosé par la Motaba et l'Oubangui.

Figure 4 : hydrographie du département de la Likouala





1.3.5. Sols

Dans le département de la Likouala, les sols sont essentiellement de type ferralitique. On y distingue tout de même deux types de sols :

Les sols ferralitiques typiques

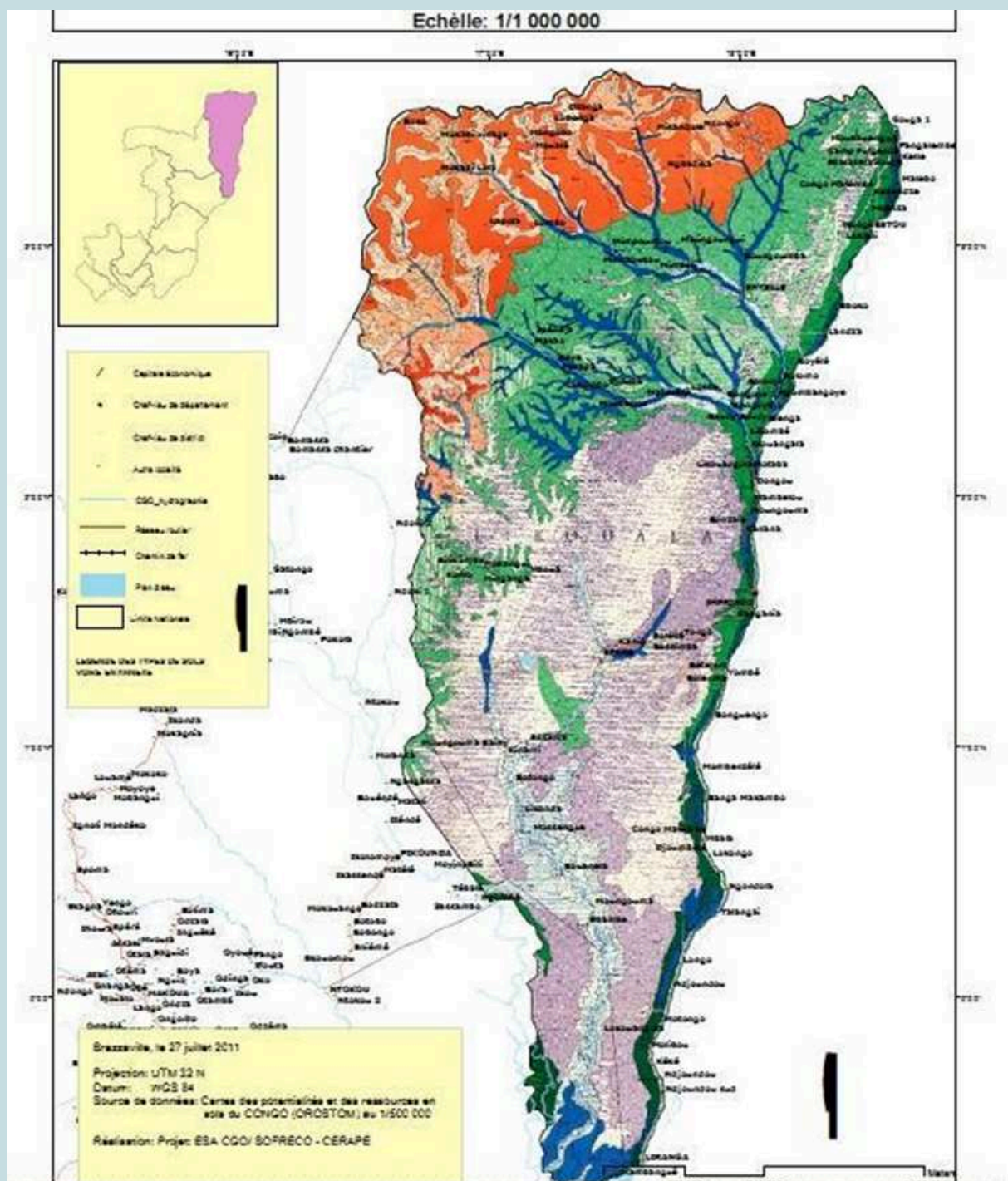
De couleur jaune, les sols ferralitiques typiques couvrent la quasi-totalité du massif et présentent une texture argilo-sableuse. L'argile prépondérante est la kaolinite (60%), utile à la fabrication de nombreux matériaux dont des briques en terre. La présence du sable dans la roche leur assure une bonne perméabilité. Ayant une texture très fine, ces sols sont fragiles et profonds. La chaleur et la pluviosité de ces sols favorisent une altération des roches ainsi qu'un lessivage. Ce sont des sols très fertiles aux activités agricoles et très sensibles à l'érosion lorsque la pente est forte et si le sol est à découvert. On les trouve aux abords des cours d'eau tels que la Mbai, la Mokabi et la Mouali.

Les sols hydromorphes

Ce sont des sols des départements basses où se produisent les inondations temporaires. Ces inondations sont soit de surface, soit en profondeur. Ces sols sont liés au drainage des eaux de pluie et des cours d'eau. Ils sont peu organiques et on les trouve dans les bas-fonds. Ces sols présentent la caractéristique d'être acides, tourbeux et noirs. Ils comprennent également un horizon humifère épais de 40 cm à 1m. Leur PH se situe autour de 4. Compte tenu de leur diversité, on les classe en 4 sous-groupes :

- les sols sur alluvions des vallées principales et les sols sur alluvions des petites vallées ;
- les sols sur terrasses récentes plus ou moins inondables et les sols sur terrasse ancienne;
- les sols des plaines inondables ;
- les sols des plateaux du Nord-Est qui comprennent les sols sur grès et les sols sur alluvions localement marécageuses.

Figure 5 : Carte pédologique du département de la Likouala



Source : monographie départementale de la Likouala



1.3.6. Ressources végétales

Le département de la Likouala comprend trois types de végétation : la forêt, la végétation herbacée de marécages et la savane. La Likouala est presque totalement couverte de forêt. Sa superficie est de 6 604 400 hectares. La forêt inondée domine particulièrement la végétation de ce département. On y trouve également la forêt ombrophile claire. Les forêts situées sur le sol ferme regorgent d'innombrables essences de grande valeur commerciale telles le Sipo (*Entandrophragma utile*), le Wengué (*Millettia laurentii*), le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), et le Padouk (*Pterocarpus soyauxii*).

La végétation herbacée de marécages : Elle occupe la majeure partie du centre et du Sud du département (Likouala aux herbes). On y trouve des formations herbeuses le long des cours d'eau. Ces formations herbeuses constituent des groupements des biotopes aquatiques et semi-aquatiques répartis en pelouses flottantes libres, pelouses flottantes fixées, prairies semi-aquatiques.

La savane occupe une portion du territoire laissée libre par la forêt au Nord du département, à la frontière de la République Centrafricaine.

1.3.7. Ressources Fauniques



Constituée de plusieurs espèces rares, la Likouala a une faune abondante qui compte deux grandes aires protégées notamment le Parc national de Nouabalé Ndoki et la réserve communautaire du lac Télé qui font du département l'un des habitats humides du monde les plus riches en grands mammifères :

La réserve communautaire du Lac Télé



Par décret présidentiel n° 220-2001 du 10 mai 2001, la réserve communautaire du Lac Télé est créée et située dans une zone humide d'importance internationale. Elle fut inscrite comme site Ramsar en 1998. Le paysage de la réserve communautaire du Lac Télé est subdivisé en 3 parties :

- deux zones proposées comme aires protégées qui sont Batanga et Bailly ;
- la zone de gestion des ressources naturelles à base communautaire (GRNBC). On en dénombre six (06) zones qui sont : Tanga, Impfondo, Dongou, Bouanéla, Sangha-Liranga, Mossaka;
- La zone d'extraction des ressources naturelles (ERZ). Il existe une (01) seule zone d'extraction des ressources naturelles (Mobola-Mbondo). Très riche en diversité faunique, la Réserve Communautaire du Lac compte 48 espèces de gros mammifères déjà recensées ainsi que 360 espèces d'oiseaux, le Gorille de plaine de l'ouest, l'Éléphant de forêt, l'Hippopotame, le Cercopithèque ascagne, le Colobe rouge.

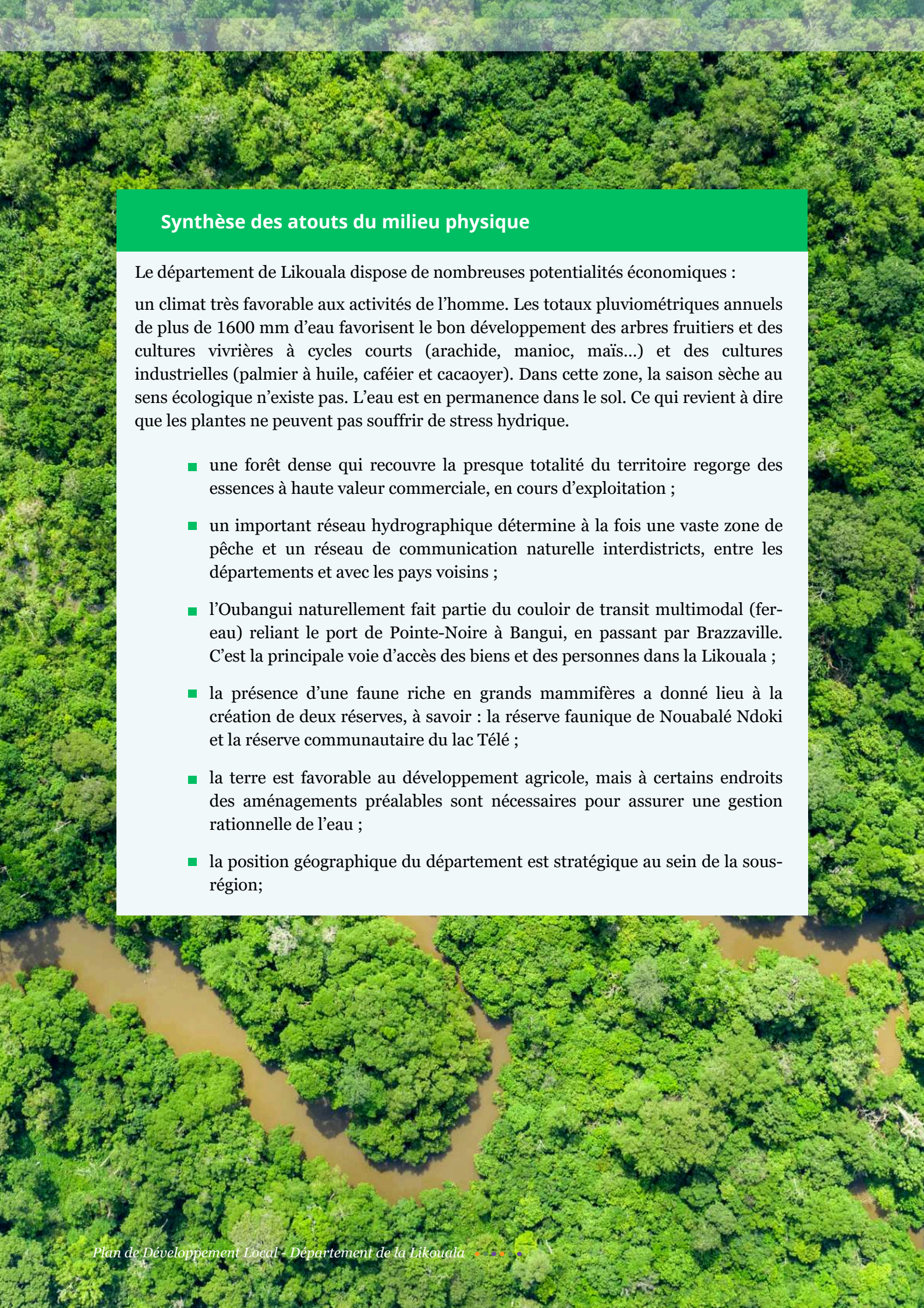
La zone abrite également d'autres espèces de crocodiles du département, à savoir : le *Crocodylus cataphractus* et l'*Osteolaemus tetraspis* présentant une avifaune variée, composée de plus de 250 espèces d'oiseaux de forêt, de savane et d'eau, pour près de 60 familles. Le site possède quatre espèces d'oiseaux intégralement protégées (*Anhinga rufa*, *Leptoptilos crumeniferus*, *Plectropterus gambensis*, *Ciconia episcopus*) et plusieurs espèces d'oiseaux partiellement protégées (*Ardea purpurea*, *Ardea cinerea*, *Ardea melanocephala* etc.).

Le parc national Nouabalé-Ndoki

Le parc national Nouabalé-Ndoki est créé en 1993. Il est à cheval entre les départements de la Likouala (district de Dongou), et de la Sangha (district de Mokékou). Avec l'annexion du triangle de Goualougo en 2003, ce parc a vu sa superficie passer de 386.592 ha à 420.900 ha. Devenu célèbre de par sa virginité, le parc national de Nouabalé-Ndoki dont la dernière occupation humaine remonte à



entre 600 et 900 ans, d'après des études qui y auraient été effectuées, l'absence humaine a favorisé l'expansion de grands prédateurs tels que le léopard et d'autres populations animales (sitatunga, buffle de forêt, céphalope, etc.).

An aerial photograph of a lush green tropical forest. A wide, muddy brown river winds through the lower portion of the image, surrounded by dense vegetation. The upper portion of the image shows a continuous canopy of green trees.

Synthèse des atouts du milieu physique

Le département de Likouala dispose de nombreuses potentialités économiques :

un climat très favorable aux activités de l'homme. Les totaux pluviométriques annuels de plus de 1600 mm d'eau favorisent le bon développement des arbres fruitiers et des cultures vivrières à cycles courts (arachide, manioc, maïs...) et des cultures industrielles (palmier à huile, caféier et cacaoyer). Dans cette zone, la saison sèche au sens écologique n'existe pas. L'eau est en permanence dans le sol. Ce qui revient à dire que les plantes ne peuvent pas souffrir de stress hydrique.

- une forêt dense qui recouvre la presque totalité du territoire regorge des essences à haute valeur commerciale, en cours d'exploitation ;
- un important réseau hydrographique détermine à la fois une vaste zone de pêche et un réseau de communication naturelle interdistricts, entre les départements et avec les pays voisins ;
- l'Oubangui naturellement fait partie du couloir de transit multimodal (fer-eau) reliant le port de Pointe-Noire à Bangui, en passant par Brazzaville. C'est la principale voie d'accès des biens et des personnes dans la Likouala ;
- la présence d'une faune riche en grands mammifères a donné lieu à la création de deux réserves, à savoir : la réserve faunique de Nouabalé Ndoki et la réserve communautaire du lac Télé ;
- la terre est favorable au développement agricole, mais à certains endroits des aménagements préalables sont nécessaires pour assurer une gestion rationnelle de l'eau ;
- la position géographique du département est stratégique au sein de la sous-région;



2. Milieu humain

2.1. Etat des lieux de la population

Le département de la Likouala comptait 216 869 habitants en 2018 contre 154 115 en 2007 (RGPH 2007), soit une hausse de 40,7%. Les femmes (50,13%) dépassent légèrement les hommes (49,87%). En 2007, la densité de la population était de 2,3 habitants/km², soit l'une des plus faibles du pays. La tranche d'âge (0 à 34 ans) représente 79,3% de l'ensemble de la population du département. Les jeunes de 15 à 34 ans représentent 32,3% de la population et cette couche constitue un potentiel de main d'œuvre.

Tableau 1 : densité et répartition de la population par district entre 2007 et 2013

Districts	Population (hab.)		Superficie en km ²	Densité (hab./km ²)	
	2007	2013		2007	2013
Impfondo	47 951	62 913	2 432	19,7	25,9
Dongou	19 365	25 408	9 931	1,9	2,6
Epena	17 499	22 959	22 898	0,76	1
Enyelle	21 193	27 804	17 260	1,22	1,6
Betou	29 736	39 015	4 853	6,12	8
Bouanila	7 084	9 294	7 146	0,99	1,3
Liranga	11 287	14 808	1 528	7,38	9,6
Total	154 115	202 204	66 044	2,3	3,06

Source : INS/direction départementale de la statistique

Selon les résultats du 5ème recensement de la population et de l'habitation, le département de la Likouala compte 355 570 habitants en 2023, en progression de 63,95% par rapport aux estimations de 2018. La population féminine représente 50,99% des habitants. La Likouala a une densité de 5,38 habitants/km². La tranche d'âge (0 à 34 ans) représente 82,05% de l'ensemble de la population du département. Les jeunes de 15 à 34 ans représentent 29,56% de la population et cette couche constitue un creuset de main d'œuvre relativement significatif.

Tableau 2 : structure de la population résidente de la Likouala en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	43 187	24,78	40 711	22,46	83 898	23,6
5 - 9 ans	29 014	16,65	30 670	16,92	59 684	16,79
10 - 14 ans	20 765	11,92	22 266	12,28	43 031	12,1
15 - 19 ans	16 769	9,62	19 034	10,5	35 803	10,07
20 - 24 ans	13 626	7,82	15 566	8,59	29 192	8,21
25 - 29 ans	10 062	5,77	11 566	6,38	21 628	6,08
30 - 34 ans	9 346	5,36	9 147	5,05	18 493	5,2
35 - 39 ans	8 470	4,86	8 590	4,74	17 060	4,8
40 - 44 ans	6 986	4,01	7 387	4,07	14 373	4,04
45 - 49 ans	4 759	2,73	3 895	2,15	8 654	2,43
50 - 54 ans	4 185	2,4	4 032	2,22	8 217	2,31
55 - 59 ans	2 805	1,61	2 932	1,62	5 737	1,61
60 - 64 ans	1 777	1,02	2 473	1,36	4 250	1,2
65 - 69 ans	1 044	0,6	1 099	0,61	2 143	0,6
70 - 74 ans	641	0,37	805	0,44	1 446	0,41
75 - 79 ans	429	0,25	584	0,32	1 013	0,28
80-84 ans	298	0,17	350	0,19	648	0,18
85 ans +	107	0,06	193	0,11	300	0,08
Likouala	174 270	100	181 300	100	355 570	100

Source : rapport préliminaire du 5ème RGPH

La population âgée de 34 ans au plus représente 82,05% du total. La tranche d'âge comprise entre 0 et 9 ans constitue 40,39% de la population totale du département.

Le département de la Likouala est peuplé par les ethnies suivantes : Mbenzélé, Bomitaba, Bondongo, Moundzombo, Mbandza, dKaka, Enyellé, Mbondjo, Baâka ou Pygmées (peuples autochtones). On y trouve également d'autres ethnies constituées des réfugiés en provenance de la République Démocratique du Congo (RDC), de la République Centrafricaine (RCA) et du Rwanda. Ces réfugiés sont principalement localisés dans le district de Dongou.

Entre 2017 et 2018, la population du département de la Likouala était inégalement répartie entre les localités. Impfondo concentrait 31,1% de la population, Betou 19,3%, Enyellé 13,8%, Dongou 12,6%, Epéna 11,4%. Sur cette période, Liranga et Bouanéla étaient les localités les moins peuplées du département affichant respectivement 7,4% et Bouanéla 4,6%.

2.2. Niveau de pauvreté, de chômage et d'accès à l'alimentation

2.2.1. Le niveau de pauvreté dans la Likouala



2.2.1. La pauvreté monétaire

Une personne comme pauvre du point de monétaire lorsqu'elle vit avec moins de 2,15 dollars us par jour. La pauvreté monétaire est un phénomène qui touche 52,25% des Congolais, selon les estimations de la Banque mondiale. En d'autres termes, plus de la moitié de la population congolaise vit avec moins de 2,15 dollars us par jour, soit moins de 1310 FCFA. Ce niveau de pauvreté serait plus grave dans la Likouala, en raison de sa faible dynamique économique, de son enclavement et de l'insuffisance des services sociaux de base. Selon toute vraisemblance, le taux de pauvreté monétaire dans le département de la Likouala s'établirait au-dessus de 65%. En effet, de 2014 à 2023, la situation socioéconomique de la République du Congo en général et de la Likouala en particulier s'est globalement détériorée, suite à la crise économique liée au niveau bas des cours mondiaux du pétrole, aux conséquences des mesures de confinement contre le coronavirus virus et à la hausse des produits alimentaires du fait du conflit opposant la Russie et l'Ukraine.

2.2.2. La pauvreté multidimensionnelle

La pauvreté multidimensionnelle est une mesure de la pauvreté qui comporte trois dimensions (santé, éducation et niveau de vie) et dix indicateurs (nutrition, mortalité infantile, année de scolarité, fréquentation scolaire, combustible de cuisine, assainissement, eau potable, électricité, nature du sol et patrimoine de l'habitat). Un indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) élevé est le signe d'une grande pauvreté, tandis qu'un IPM faible est la traduction d'une faible pauvreté sur territoire étudié. Selon les résultats de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) réalisée en 2014-2015 par l'Institut National



de la Statistique, l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) se situait au niveau national à 24,3% et 60,78% dans le département de la Likouala. Le niveau de l'IPM de la Likouala est le plus élevé de tous les douze départements du Congo. On notera par ailleurs que selon cette même enquête, 24,7% de la population de la Likouala était vulnérable à la pauvreté en 2014-2015 et le taux d'extrême pauvreté s'établissait à 29,8%. En 2023, comme pour la pauvreté monétaire, la pauvreté multidimensionnelle se situerait à un niveau plus élevé que celui de 2014-2015 à cause du ralentissement économique dû aux facteurs cités au point 2.2.1.1.

2.2.3 L'insécurité alimentaire dans la Likouala

Selon le rapport provisoire de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Congo (EHCVM-C) 2023, 48,8% des ménages, au cours des 12 derniers mois, ont au moins vécu une expérience d'insécurité alimentaire grave du fait de ne pas avoir mangé toute une journée par manque d'argent pour s'acheter de la nourriture.

Par ailleurs, 77,4% des ménages, au cours des 12 derniers mois, ont au moins vécu une expérience d'insécurité alimentaire modérée et 48,8% une prévalence sévère due au manque de nourriture, ou d'avoir mangé une nourriture peu variée ou encore d'avoir sauté de repas ou d'avoir mangé peu de nourriture ou de ne pas avoir mangé par manque d'argent pour s'acheter de la nourriture.²

Tableau 3 : prévalence de l'indice d'insécurité alimentaire

La prévalence de l'indice d'insécurité alimentaire	Prévalence modérée et sévère	Prévalence sévère
Likouala	77,4	48,8
Brazzaville	63,3	37,5
Pointe-Noire	68,4	39,5

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

1.3. Emploi et chômage



Photo : @PNUD, les femmes bénéficient de l'appui des Nations Unies pour créer de petites entreprises, par exemple dans le domaine de la couture.

Il ressort de l'EHCVM que dans le département de la Likouala, environ 6 personnes sur dix (58,3%) sont actives sur le marché du travail. Le niveau de l'activité est plus important en milieu rural (58,6%) qu'en milieu urbain (56,3%). Le taux d'activité des hommes (62,3%) est supérieur à celui des femmes (54,4%). En milieu urbain, il est de 56,3% et 58,6% en milieu rural.

L'analyse par groupe d'âges montre que le taux d'activité le plus élevé est enregistré chez les moins jeunes (35-64 ans), avec 78,9%. Ce taux est de 74,0% pour le groupe d'âge 25-34 ans et seulement 28,2% ans pour 15-24 ans. Selon le statut de handicap, il ressort que le taux d'activité des handicapés (69,0%) est plus élevé que celui des personnes qui n'ont pas d'handicap (60,8%), comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Taux de participation à la main d'œuvre (%) par département, groupe d'âge et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Likouala	60,8	52,6	56,3	62,6	54,7	58,6	62,3	54,4	58,3
Groupe d'âges									
15-24 ans	25,6	22,9	24,2	39,1	40,9	40	29,2	27,3	28,2
25-34 ans	81,6	63,5	71,5	86,9	77,7	82,1	82,9	66,7	74
35-64 ans	82,7	67,5	74,8	91,5	86,3	88,9	85,3	73	78,9
Statut de handicap									
Non	63,8	51,4	57,3	73,2	69,4	71,3	66,2	55,8	60,8
Oui	70,2	58,7	63,3	81	77,9	79,3	74,3	64,9	69
Ensemble	64,7	52,6	58,2	75	71,3	73,1	67,5	57,4	62,2

Source : EHCVM-C, 2023

Sur l'ensemble de la population départementale en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans), un peu plus de la moitié (55,7%) est en situation d'emploi. Par sexe, 59,1% d'hommes et 52,5% de femmes ont au moins un emploi. En milieu rural, 56,5% des personnes en âge de travailler sont en emploi, taux qui baisse à 50,7% en milieu rural.

La situation du chômage dans la Likouala est résumée dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : taux de chômage, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Likouala	8,9	10,8	9,9	4,6	2,2	3,5	5,2	3,5	4,4
Groupe d'âges									
15-24 ans	46,3	60,2	53,4	12,8	13,8	13,3	34,3	43,3	38,9
25-34 ans	28,2	39,7	33,9	5,9	8,2	7,1	22,4	31,5	26,9
35-64 ans	17,9	22,5	20,1	1,9	1,5	1,7	12,8	15,3	14
Statut de handicap									
Non	25,3	33,4	29,1	4,8	5,4	5,1	19,5	25	22,1
Oui	19,8	32,1	26,6	3,9	4,5	4,2	13,1	21,3	17,5
Ensemble	24,6	33,2	28,8	4,6	5,2	4,9	18,4	24,2	21,3

Source : EHCVM-C, 2023

En somme, selon EHCVM-C, en 2023, le chômage touche 9,9% de la population du département en milieu urbain et 3,5% en milieu rural, soit un taux global de 4,4%. Il s'agit du taux de chômage le plus faible de tous les départements du Congo. Ce taux contraste fortement avec celui de l'Enquête sur la transition vers la vie active (ETVA) qui conclut à 14,2%, le taux de chômage dans la Likouala et 21,3%



Enquête sur les ménages, Juillet 2022, Photo @ADIAC

le taux de chômage au niveau national. Cependant, qu'il s'agisse d'un de 4,4% ou de 14,2%, les emplois justifiant ces niveaux relativement bas du chômage sont pour l'essentiel très précaires. En effet, selon cette enquête, 59,2% des travailleurs de la Likouala perçoivent un salaire inférieur à 50 mille FCFA et 6,2% un salaire compris entre 100 et 200 mille FCFA. Rapporté au coût de la vie et au nombre moyen d'individus par ménage (5 personnes), ces données attestent d'un niveau de pauvreté conséquent.

2.4. Situation du genre, des droits humains et questions environnementales

2.4.1. Situation du genre dans la Likouala

Par « genre » on entend la construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre les hommes et les femmes. Il s'agit dans cette partie du document, de mettre en relief les statistiques des hommes et des femmes de quelques-uns des domaines socioéconomiques dans le département de la Likouala. Globalement, dans la plupart de ces domaines, les femmes sont moins



privilegiées que les hommes selon les données du rapport provisoire EHCVM-C, 2023. Par exemple, en ce qui concerne le taux net de scolarisation, il est de 80,6% chez les hommes et 70,4% chez les femmes, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : niveau de quelques indicateurs socioéconomiques des hommes et des femmes dans le département de la Likouala

Indicateurs	Hommes	Femmes
Taux net de scolarisation au primaire	80,6	70,4
Taux de participation à la maison d'œuvre	62,3	54,4
Taux d'emploi	59,1	52,5
Proportion des emplois informels	75,6	77,8
Taux d'auto-emploi	71,2	77,6
Taux d'emploi vulnérable	73,1	79,8
Taux de chômage	5,2	3,5
Proportion des jeunes (15-35 ans) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation	30,3	39,6
Salaires mensuels moyens (XAF) des salariés	68 421	31 458

Source : EHCVM-C, 2023

Sur la thématique des violences basées sur le genre (VBG), selon EHCVM, 82,2% de la population de la Likouala estime que ces violences existent dans la Likouala. Selon le type de violence, la bastonnade occupe la première place, avec un taux de 37,1%. Elle est suivie des agressions sexuelles (33,5%). Les autres formes de violences n'atteignent pas le seuil de 10%. C'est le cas de : (i) des insultes (9,9%) ; (ii) harcèlement sexuel (6%) ; (iii) moquerie (3,9%) ; (iv) privation de liberté (3,4%) ; (v) trafic humain (3,3%) ; (vi) châtiment corporel (1,9%).

Dans les ménages, cette enquête a répertorié principalement cinq facteurs à l'origine des VBG : (i) consommation abusive d'alcool (21,5%) ; (ii) l'éducation des enfants (19,3%) ; (iii) les ruptures dans les couples (17,4%) ; (iv) pesanteurs socioculturelles ; (v) la manière de dépenser l'argent.

2.4.2. Droits humains

La Déclaration universelle des droits de l'homme garantit à chacun les droits économiques, sociaux, politiques, culturels et civils qui sont le fondement d'une vie à l'abri du besoin et de la peur. Ces droits ne récompensent pas une bonne conduite. Ils ne sont pas propres à un pays, une époque ou un groupe social donné. Ce sont les droits inaliénables dont jouissent, en tout temps et en tous lieux, toutes les personnes indépendamment de leur couleur, de leur race ou de leur groupe ethnique ; qu'elles soient handicapées ou non, citoyennes ou migrantes ; quels que soient leur sexe, leur appartenance sociale, leur caste, leurs croyances, leur âge ou leur orientation sexuelle.

Ces principes sont inscrits dans la Constitution du 25 octobre 2015 qui stipule en son article 15 que : « Tous les citoyens congolais sont égaux devant la loi et ont droit à la protection de l'État. Nul ne peut être favorisé ou désavantagé en raison de son origine familiale, ethnique, de sa condition sociale, de ses convictions politiques, religieuses, philosophiques ou autres ». Elle dispose en son article 17 : « La femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit la parité et assure la promotion ainsi que la représentativité de la femme à toutes les fonctions politiques, électives et administratives ». Elle rappelle à l'article 24 que « la liberté de croyance et la liberté de conscience sont garanties.

L'analyse de la situation des droits de l'homme dans la Likouala montre que 20,8 % estiment que les droits de l'homme sont respectés en milieu urbain contre 27,1 % en milieu rural. A contrario, 18,3 % estiment qu'ils ne les sont pas vraiment respectés en milieu urbain contre 20% en milieu urbain.

Environ 26,0% des Likoualiens se plaignent que les droits de l'homme ne sont pas du tout respectés. Ceux qui estiment que ces droits sont beaucoup respectés représentent 17,9% des personnes ayant répondu aux questionnaires du l'EHCVM 2023³

Les associations, les organisations non gouvernementales, les partenaires au développement et les services publics dont la police et la justice mènent des activités complémentaires en vue du respect des droits humains dans le département, notamment les conditions de détention dans les prisons de ce territoire.

Questions environnementales

Le département de la Likouala se caractérise par avec une pluviométrie abondante, qui varie entre 1600 et 1800 mm par an. Cependant, en raison du réchauffement climatique, les précipitations sont devenues bien plus abondantes au cours des dernières années, provoquant des pluies diluviennes. Selon le gouvernement, en janvier 2023, la Likouala a enregistré des précipitations deux fois plus importantes que la moyenne habituelle. Le gouvernement a également relevé que le niveau des eaux de la rivière Oubangui, affluent majeur du fleuve Congo, a atteint un niveau de hauteur sans précédent sur la période 2022-2023. Cette situation est à l'origine des inondations record dans plusieurs districts du département, dont Epena, Dongou, Impfondo, et Liranga.

Les populations sont pauvres et peu équipées, les moyens de l'Etat pour limiter les dégâts desdites inondations sont insuffisantes, y compris ceux des partenaires au développement. Aussi, résulte-t-il de ces changements climatiques : (i) un nombre important de sinistrés ; (ii) la suspension des cours dans les territoires inondés ; (iii) des pertes économiques importantes pour les agriculteurs qui voient leur récolte être emportée par les eaux ; (iv) l'émergence et la propagation des maladies telles que le choléra.

Pour limiter les conséquences humaines et matérielles et prévenir les risques liés au changement climatique, le département se doit, entre autres, d'étendre son réseau de canalisation, vulgariser les mesures d'adaptation au changement climatique et communiquer davantage sur la qualité de l'habitat.

2.5. Ne laisser personne de côté

Dans le cadre des objectifs de développement durable adopté en 2015 par l'assemblée générale des Nations-Unies et intégrés dans les documents de planification (national, sectoriel, ministériel et local) à partir de 2018 a notamment pour ambition de ne laisser personne à la marge. Cependant, en raison des difficultés économiques et financières auxquelles le Congo fait face depuis 2016, cette ambition paraît de plus en plus inatteignable, en témoigne : (i) le taux national de pauvreté monétaire (52,25%); (ii) la proportion des ménages de la Likouala ayant vécu une expérience d'insécurité alimentaire modérée (77,4%) en 2023 ; (iii) la proportion des travailleurs de la Likouala qui perçoivent un salaire inférieur à 50 mille FCFA (59,2%). On notera que des partenaires au développement, tels que le PNUD, multiplient des initiatives et actions pour réduire la proportion des personnes en bute à la précarité. Ces actions sont encore loin d'apporter un changement significatif.



2.6. Commerce et services marchands



2.6.1. Commerce

Le commerce est une activité importante dans le Département de la Likouala, mobilisant aussi bien Congolais qu'étrangers. Il porte principalement sur les produits alimentaires et manufacturés importés.

Le commerce de détail est alimenté par des Congolais et des étrangers, notamment des Ouest-africains et des Rwandais. Les produits vendus sont entre autres les denrées alimentaires et les produits manufacturés importés. Aussi, les marchés traditionnels sont tenus par les femmes et sont présents dans chaque district.

Impfondo dénombre trois marchés permanents : Bakandi, Ouenzé et Impfondo village et deux marchés forains : Gangania et Makolo-Ngoulou. Contrairement à Oubangui, plusieurs marchés forains sont présents le long du fleuve.

2.6.2. Commerce informel

Malgré les critiques, le secteur informel joue un rôle crucial dans l'économie de la Likouala. Une part importante de la population dépend des revenus générés par ses activités.

Ce secteur est particulièrement important pour les femmes et les enfants. Il constitue l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois, bien que souvent précaires.

Les produits commercialisés incluent les produits manufacturés, la pêche, l'agriculture, le petit élevage et l'artisanat.



Le secteur informel se caractérise par :

- la facilité d'accès aux activités ;
- l'utilisation de ressources modestes ;
- la propriété familiale des établissements ;
- l'échelle restreinte des opérations ;
- l'utilisation des techniques d'achat et de vente simples ;
- des qualifications acquises en dehors du système scolaire officiel ;
- des activités échappant à la réglementation.

Le secteur informel est un élément vital de l'économie de la Likouala, offrant des opportunités d'emploi (76% des emplois dans la Likouala relèvent du secteur informel) et contribuant aux revenus de la population. Il est toutefois asphyxié par des impôts et taxes fixés par les représentants aussi bien de l'Etat que du conseil départemental.

2.6.3. Commerce extérieur

Le commerce extérieur de la Likouala est peu développé. Les exportations se limitent au cacao et au bois, gérés par Diamond SA et les sociétés forestières dont les sièges se situent en dehors du Département.

Les importations se résument au transit de bovins en provenance du Tchad et de la RCA vers le marché de Brazzaville. Les marchandises consommées localement proviennent de Brazzaville ou du Cameroun, importées par des commerçants non basés dans la Likouala.

Un commerce transfrontalier existe avec le Cameroun, la RDC et la RCA. Cependant, son évaluation est difficile en raison du caractère informel de la plupart des transactions sur les différents sites. Ces transactions échappent généralement au contrôle des services administratifs et des douanes, et ne figurent donc pas dans les statistiques officielles du Département.



Photo @Likouala Timber

1.3. Groupes socio-linguistiques et religieux

Il s'agit des groupes socio-linguistiques et les groupes religieux

2.7.1. Groupes socio-linguistiques

Les peuples autochtones Bakas (ou Baakas) sont les premiers habitants du département. Ils occupent surtout les zones de Dongou, d'Ényellé et de Lopola. Ignorant les techniques de navigation et fréquentant peu les cours d'eau, ils sont de fins connaisseurs du milieu forestier. Trois grandes communautés sont venues s'installer progressivement. Celles riveraines de l'Oubangui, constituées de Mondjombos, de Mbandzas, de Bondjos et de Boubanguis. Les populations riveraines de la Libenga et de la Motaba, composées de Kakas, d'Ekengas, de Bonguilis, de Bodongos, d'Idongos, de Boka-Bongas et d'Ényellés. Les Bomitabas, les Kaboungas, les Batangas et les Babolés font partis de l'ethnie Bomitaba. Ils peuplent les rives de la Likouala-aux-Herbes. Notons que qu'on trouve également les peuples baakas dans les districts d'Epéna, de Bétou et de Bouanéla.

Se sont ajoutés à ces communautés, des Congolais d'autres départements et des étrangers, dont des Français et des Ouest-Africains. La Likouala a accueilli de nombreux réfugiés rwandais, centrafricains et congolais de RDC dans les années 2000 pour des raisons de conflits dans leur pays. Certains s'y sont établis. Des Camerounais et d'autres étrangers d'origines diverses (Italie, Chine, Liban, France etc.), profitant des opportunités offertes par les secteurs forestier et minier ou le commerce, résident dans la Likouala. La présence de ces diverses populations explique l'existence de plusieurs langues parlées dans le département en plus du Français.

2.7.2. Groupes religieux

Le Schéma Départemental de l'Aménagement du territoire de Likouala présente que les habitants de ce département sont des chrétiens catholiques, des protestants, des salutistes, des kimbanguistes, des chrétiens des églises de réveil, des musulmans, des animistes, d'autres croyances, ou sans religion. Le tableau ci-dessous fait le point des religions pratiquées dans le département selon les données du RGPH 2007.

Tableau 7 : répartition de la population résidente selon la religion pratiquée

Département	Cath.	Prot.	A. salut	Kimb.	Mus.	E reveil	Animiste	Autres	S. religion
Likouala	29694	36425	429	2090	4269	59717	1685	6902	12904
Congo	1222190	733978	81334		58871	824133	27009	274996	419826

Source : RGPH 2007, CNSEE

2.8. Situation des différents groupes sociaux du département

Les différents groupes dont il est question ici sont les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les peuples autochtones. La situation des femmes est présentée au chapitre 2 du PDL.

2.8.1. Situation des personnes âgées

Les personnes âgées d'au moins 60 ans représentent 2,76% de la population du département de la Likouala en 2023. La majorité de cette population vit en milieu urbain et dans des conditions précaires. Plus de la moitié de cette population (52 %) exerce une activité de subsistance, et majoritairement dans l'informel

2.8.2. Situation des jeunes

En 2023, les personnes âgées de 15-39 ans représentent 34,36% de la population totale du département. Ces jeunes, dans leur grande majorité, peinent à mener une vie descente, car les opportunités d'emplois, de développement ou d'autonomisation sont rares.

Au plan scolaire, les jeunes des districts du département fréquentent moyennement l'école à cause principalement du manque de moyen financier des parents. Ils décrochent majoritairement au niveau secondaire. Outre la pauvreté des parents, ce décrochage est dû : au nombre insuffisant d'établissements scolaires, à l'insuffisance des infrastructures scolaires, au mariage précoce. Celui-ci contraint certains jeunes à intégrer prématurément la vie active afin de prendre en charge leurs familles.

Sur le volet de la formation qualifiante, les jeunes font face à l'insuffisance des centres de formation et des écoles de métiers. Ils sont également confrontés à des difficultés de tenir des activités nécessitant le recours à l'électricité, celle-ci étant irrégulière et insuffisante.

Les conditions de vie des jeunes sont difficiles. Les infrastructures sont globalement défectueuses, les entreprises prospères sont quantitativement insuffisantes, les intrants et le matériel agricole, de pêche, de chasse, et d'élevage sont insuffisants. Sans opportunités véritables à saisir en termes d'emploi, ils passent d'une localité à une autre, d'un département à un autre, à la recherche d'un avenir meilleur. D'autres se versent dans le gardiennage et l'informel (salon de coiffure homme, petit commerce, élevage des petits ruminants et des porcs), ce, dans des conditions particulièrement rudes. Cette problématique est particulièrement prononcée à Bétou, car à ces problèmes s'ajoute le nombre sans cesse croissant de réfugiés.



CHAPITRE II. GRANDES ORIENTATIONS ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

1- Enjeux et défis de développement

Le diagnostic conduit avec la participation active de l'ensemble des acteurs et intervenants de la région a permis de dégager les forces, faiblesses, les opportunités ainsi que les menaces au développement socio-économique durable de la région. A partir des analyses faites, les principaux enjeux et défis de développement de la région ont été dégagés.

1.1. Enjeux du développement du Département

Le département de la Likouala est l'un des départements qui dispose d'un potentiel de développement considérable. En effet, il dispose des atouts suivants : i) Des conditions écologiques et climatiques favorables ; ii) La disponibilité en terres arables pouvant permettre le développement de l'agriculture et la sylviculture ; iii) des conditions environnementales et climatiques favorables à la pêche ; iv) le potentiel de développement de l'élevage pour les ovins et les caprins pour la viande ; v) les zones de transition forêt-savane permettant d'envisager un développement de la culture du palmier à huile avec des variétés adaptées à des saisons sèches assez longues ; vi) un potentiel minier riche non encore exploité ; vii) la volonté politique maintes fois déclarée de faire jouer à l'agriculture un rôle important dans la réalisation de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté etc.

A côté de ces atouts, la Likouala vit de grandes contraintes à savoir : i) l'enclavement des bassins de production qui ne permet pas une commercialisation normale et régulière des produits agricoles ; ii) la faible productivité de la majorité des systèmes de production agricole mis en œuvre ; iii) des infrastructures économiques et sociales détruites par la guerre ; iv) un réseau routier très dégradé etc.

Les enjeux du développement de la Likouala résident principalement dans le renforcement du réseau routier du département de la Likouala tant du point de vue de la densité que de la qualité pour permettre de circuler en toutes saisons, et surtout de désenclaver les différents bassins de production agricole tout en aménageant des zones d'implantation et d'extension agricole dans les séries de développement communautaire. L'Etat actuel des infrastructures socio-économiques nécessite un fort engagement de réhabilitation et de construction.

1.2. Défis majeurs de développement du Département

L'exploitation documentaire et les résultats du diagnostic participatif réalisé dans le département ont permis de mettre en lumière les potentialités de la Likouala ainsi que les faiblesses qui freinent son développement. Ces faiblesses sont des défis que le conseil s'est résolu à relever afin d'inscrire le département sur la voie d'un développement irréversible, inclusif et durable. Quatre grands défis sont ainsi identifiés.

Le premier défi est de renforcer la gouvernance locale. La gouvernance est l'exercice d'une autorité publique, économique et administrative dans la gestion des affaires d'un pays ou d'une localité à tous les niveaux. Elle repose sur les mécanismes, processus et institutions complexes par le biais desquels les citoyens et les parties prenantes articulent leurs intérêts, aplanissent leurs différences et exercent leurs obligations et leurs droits reconnus par la loi. Elle constitue le principal déterminant des progrès dans tous les autres domaines du développement. Elle est surtout primordiale pour le développement des valeurs favorables au développement économique, notamment la diligence et la redevabilité des acteurs publics, et l'efficacité des interventions du conseil départemental.

Pour le cas particulier du conseil départemental de la Likouala, les élus locaux, les populations, ont, dans le cadre des focus groupes, épingle plusieurs faiblesses en matière de gouvernance. Ces insuffisances sont autant de défis à relever en vue d'une transformation structurelle significative de l'économie locale. Il s'agit, entre autres, de ; dénuement en ressources humaines qualifiées au niveau du conseil ; la détérioration des relations entre le conseil départemental et les structures déconcentrées de l'Etat ; la faible implication de la notabilité dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation de certains projets d'investissement ; la méconnaissance par certains élus et membres du bureau exécutif, des textes relatifs à l'organisation, le fonctionnement, aux attributions et aux missions du conseil départemental.

Le second grand défi est d'accélérer la diversification de l'économie locale afin d'accroître sa résilience et de consentir au conseil une base imposable beaucoup plus conséquente. La Likouala regorge d'immenses potentialités dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du tourisme, de l'industrie, des produits forestiers non ligneux et celui de l'artisanat. Ces potentialités sont cependant très peu valorisées en raison du caractère chronique d'une multitude de facteurs. Le manque d'intrants et de pistes agricoles ; le manque de vétérinaires ; le manque de qualification de la plupart des acteurs impliqués dans ces domaines porteurs de croissance inclusive ;

Les difficultés d'accès au financement ; la méconnaissance des techniques modernes permettant de se prémunir contre les risques de catastrophes naturelles (inondations) ou de s'adapter au changement climatique ; le manque d'outils permettant le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture intensive ou industrielle ; le non aménagement des sites touristiques et des voies d'accès à ces sites ; l'absence d'une stratégie de promotion des potentialités industrielles, ou encore le faible production et distribution de l'électricité. En apportant des solutions à ces problématiques, le conseil pourra mobiliser des ressources fiscales supplémentaires pour, entre autres : (i) affirmer son indépendance financière vis-à-vis du gouvernement central ; (ii) financer davantage des projets d'investissement ; (iii) faire face plus efficacement aux besoins sociaux des populations.

Le troisième défi est d'accorder une attention accrue au secteur social et à la protection des populations, notamment les plus vulnérables, et renforcer les services sociaux de base. L'accès à l'eau potable est difficile et est source de conflits permanents entre les peuples bantous et autochtones.

La couverture sanitaire et scolaire sont insuffisantes. Le niveau de décrochage scolaire et la précocité du mariage des jeunes sont préoccupants. Les jeunes manquent de structures de formations professionnelles.

Une population peu soignée, peu éduquée, peu formée et vivant dans un habitat inadéquat constitue une charge et non une opportunité pour le développement. La main d'œuvre issue de cette population sera vraisemblablement peu qualifiée et donc insuffisamment outillée pour répondre à la demande d'une économie locale dynamique et diversifiée, telle que visée par le présent plan de développement.

Le quatrième défi est de désenclaver le département. La Likouala, territoire grand comme deux fois la Belgique, est considéré comme le département le plus enclavé de la République du Congo. La plupart de ses routes ne sont pas bitumées. Celles couvertes d'asphaltes sont en dégradation constante. Le fleuve, autre moyen de déplacement et de transport des marchandises d'une localité à une autre, est régulièrement ensablée. Tout ceci freine les échanges commerciaux au sein du département et entre le département et d'autres localités ou villes du pays.

1.3. Vision de développement du Département

La vision est le futur souhaité d'une organisation. Elle renvoie à une image de l'organisation telle qu'on veut qu'elle devienne dans l'avenir. Elle représente une rupture entre le passé et le présent. Dans le cadre du développement de la Likouala, la vision est la projection du conseil départemental de ce que sera le département au-delà du terme du présent plan de développement local (PDL), fixé à 5 ans. Pour parvenir à ce futur souhaité, c'est-à-dire un changement radical du visage de l'économie et de la société de la Likouala, plusieurs plans de développement local, d'une durée de 5 ans chacun, à commencer par le PDL 2025-2029, seront à cet effet élaborés et mis en œuvre. Au moins trois plans seront ainsi nécessaires, soit une échéance minimale de 15 ans.



Atelier de validation du PDL, Impfondo 2024/ Photo @PNUD

La formulation de la vision du conseil départemental est nourrie par plusieurs inputs dont : (i) les aspirations de la population exprimées à travers le diagnostic participatif de la Likouala réalisé par le cabinet ALG avec l'appui du PNUD; (ii) les priorités de développement du Conseil départemental ; (iii) les priorités du PND 2022-2026 ; (iv) les 14 objectifs de développement durable priorisés en 2017 par le gouvernement central avec l'appui du PNUD ; (v) les 7 aspirations du premier plan décennal de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; et (vi) le projet de société du Président de la République « Ensemble, poursuivons la marche ».



La vision de développement à long terme du département est : « la Likouala, un département tiré par une classe moyenne émergente, où tous les fils et filles ont accès à un cadre de vie décent et dont au moins 80% de la population vit avec au moins 8 dollars par jour (144 000 FCFA le mois) ».



1.1.1. Objectifs

L'objectif général visé à travers l'élaboration du plan de développement de la Likouala est d'améliorer l'économie locale et les conditions de vie de la population. L'atteinte de cet objectif est subordonnée à la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

- réduire considérablement les insuffisances du département en matière de gouvernance ;
- attirer les investissements dans le domaine industriel à travers une stratégie de promotion des opportunités locales ;
- accroître significativement l'apport de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat dans la formation de la richesse du département ;
- améliorer l'offre et la qualité de services publics dans les domaines sanitaire, scolaire, hydraulique, et de l'énergie ;
- renforcer et moderniser les infrastructures de transport ;
- renforcer la cohésion sociale.



1.1.2. Axes stratégiques et durée du PDL

Les problématiques de développement de la Likouala sont multisectorielles. Tenant compte de cette réalité, le conseil départemental de la Likouala concentre ses efforts dans le présent plan non pas seulement sur la création des richesses, mais aussi sur la valorisation du capital humain et le développement social. Aussi, les actions et programmes du plan de développement de la Likouala sont-ils prioritairement orientés vers quatre axes stratégiques. :

Axe stratégique 1

renforcement de la gouvernance locale. Etant entendu que la démocratie inclusive et participative forme le socle d'une gouvernance publique satisfaisante, le conseil départemental s'est engagé à bâtir une société de droit, garante de l'intérêt général, à partir des fondamentaux ci-après : (i) la démocratie participative; ii) le renforcement des compétences et des élus, afin que ces derniers s'acquittent plus efficacement des missions qui leur sont dévolues ; (iii) le renforcement des compétences et de l'intégrité des membres du bureau exécutif, de manière que ceux-ci soient plus outillés en matière de gestion des finances locales, de collecte des recettes, de suivi et d'évaluation des plans et programmes.

Le processus de décentralisation au Congo entamé depuis un plus d'une décennie a favorisé l'adoption du Décret Présidentiel N° 2013-280 du 25 juin 2013 portant création, attributions et organisation du comité de gestion et de développement communautaire (CGDC). Les CGDC sont jusque-là de véritables gouvernements locaux élus et investis à l'échelle villageoise, affranchis des chefs de villages qui représentent plutôt l'État, chargés de gérer les questions de développement local notamment la participation active dans les processus de planification locale, l'implication dans la gestion des écoles, l'implication dans la mise en place et la gestion des forêts communautaires...

	Malgré l'importance des CGDC, les différentes évaluations ont fait ressortir que les CGDC n'ont pas encore une bonne expérience et n'existent pas dans tous les villages⁴. Il ressort également un besoin criard en renforcement des capacités des Comités de gestion et de développement communautaire (CGDC)⁵. Le CGDC, bien formé, pourrait être un espace de participation citoyenne à la gestion du développement local. La faible capacité des CGDC ressortie des différentes évaluations justifie l'intégration du projet de formation des CGDC dans l'axe stratégique 1 : renforcer la gouvernance locale.
Axe stratégique 2	Développement des secteurs créateurs de valeur ajoutée. Bien que jouissant d'une autonomie financière, le fonctionnement et les investissements du conseil départemental dépendent en grande partie des ressources transférées par le gouvernement central. En adoptant une stratégie de valorisation des potentialités économiques du département, les autorités locales s'affranchiront de cet assistantat grâce au surcroît de ressources fiscales induites par le développement des activités économiques. Pour ce faire, trois secteurs à effet accélérateur sont priorisés dans le cadre de ce plan : le développement de l'agriculture au sens large, y compris la foresterie ; le développement du tourisme et de l'écotourisme ; le développement de l'artisanat. L'industrie étant un secteur hors du champ de compétence des collectivités locales, le conseil à opter pour la mise en œuvre d'un programme constitué d'un ensemble d'actions destinées à promouvoir les potentialités industrielles du département. Les multinationales sont la principale cible de cette stratégie.
Axe stratégique 3	Les infrastructures de transport sont un élément primordial pour garantir la liberté de déplacement des personnes et des biens, et pour assurer le fonctionnement et le développement de l'économie. Leur création nécessite des investissements lourds. C'est pourquoi, dans ce domaine, la constitution du 25 octobre 2015 a consenti aux collectivités locales, à travers l'article 210, la compétence uniquement en matière d'entretien routier. Par conséquent, la construction et la réhabilitation des routes, nationales que départementales, sont du ressort exclusif du gouvernement. Etant entendu que l'enclavement est un des principaux facteurs qui freinent l'essor des activités économiques dans la Likouala, le conseil départemental entend inscrire dans son plan de développement des projets de construction et de réhabilitation des routes, non pas pour assurer la charge de leur mise en œuvre, mais pour faire un plaidoyer auprès du gouvernement et des partenaires au développement. Ces derniers, sur la base de la pertinence de ces projets, et suivant la disponibilité des ressources, pourront se mobiliser et rendre opérationnelle ces projets vitaux pour le département.
Axe stratégique 4	Pour cet axe stratégique, les financements du Conseil seront consacrés à l'entretien des routes, conformément à la loi n°15-2019 du 21 mai 2019 fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière de d'entretien routier et définissant les modalités de leur exercice par le département et la commune. Outre l'entretien routier, le PDL exécutera les projets de désensablement des fleuves et de réhabilitation des ports notamment de Liranga, Bétou, Dongou, entre autres. Le plan de développement de la Likouala est élaboré pour une durée de 5 ans, de 2025 à 2029.

1.4. Contribution du PDL à l'atteinte du PND et des ODD

1.4.1. Contribution du PDL à l'atteinte du PND

Le PND 2022-2026 traduit les orientations du Président de la République sur la gouvernance économique et financière du Congo et la diversification de l'économie congolaise, nécessaire à l'émergence d'un secteur industriel hors pétrole. Il tient également compte des recommandations contenues dans le programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) sur la transformation structurelle des économies nationales et les objectifs et aspirations respectivement de l'Agenda 2030 des Nations-Unies et 2063 de l'Union africaine.

L'objectif visé est de bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente. Pour cela, ce PND s'appuie sur six piliers constituant des activités porteuses de croissance : (i) le développement de l'agriculture au sens large ; (ii) le développement industriel ; (iii) le développement des zones économiques spéciales ; (iv) le développement du tourisme ; (v) le développement de l'économie numérique ; (vi) la promotion immobilière.

S'inscrivant à plusieurs égards sur la lignée des orientations du PND 2022-2026, le plan de développement local de la Likouala est notamment axé sur des secteurs prioritaires de ce cadre programmatique de développement de la République du Congo, à savoir : l'agriculture au sens large, et le tourisme. La réalisation de ces projets inhérents à ce secteur aura de multiples effets positifs sur la croissance du produit intérieur. Elle améliorera l'offre de produits agricoles, accélérant par conséquent le processus national de souveraineté alimentaire. Le nombre d'entreprises agroalimentaires pourra connaître une nette amélioration. L'exécution des projets relevant du tourisme sera de nature à favoriser l'afflux de touristes dans le pays, ce qui entraînera une amélioration du taux d'occupation des hôtels entrée et une entrée plus importante de devises.

L'agriculture et le tourisme sont des secteurs à forte consommation de main. Leur développement offrira de nombreuses opportunités d'emplois et réduira le chômage, notamment des jeunes. Ces effets directs et indirects contribueront à renforcer la résilience de l'économie nationale et à soutenir la réalisation d'une croissance économique inclusive et durable. Le PDL est donc un outil destiné à consolider la capacité du PND à atteindre ses objectifs.

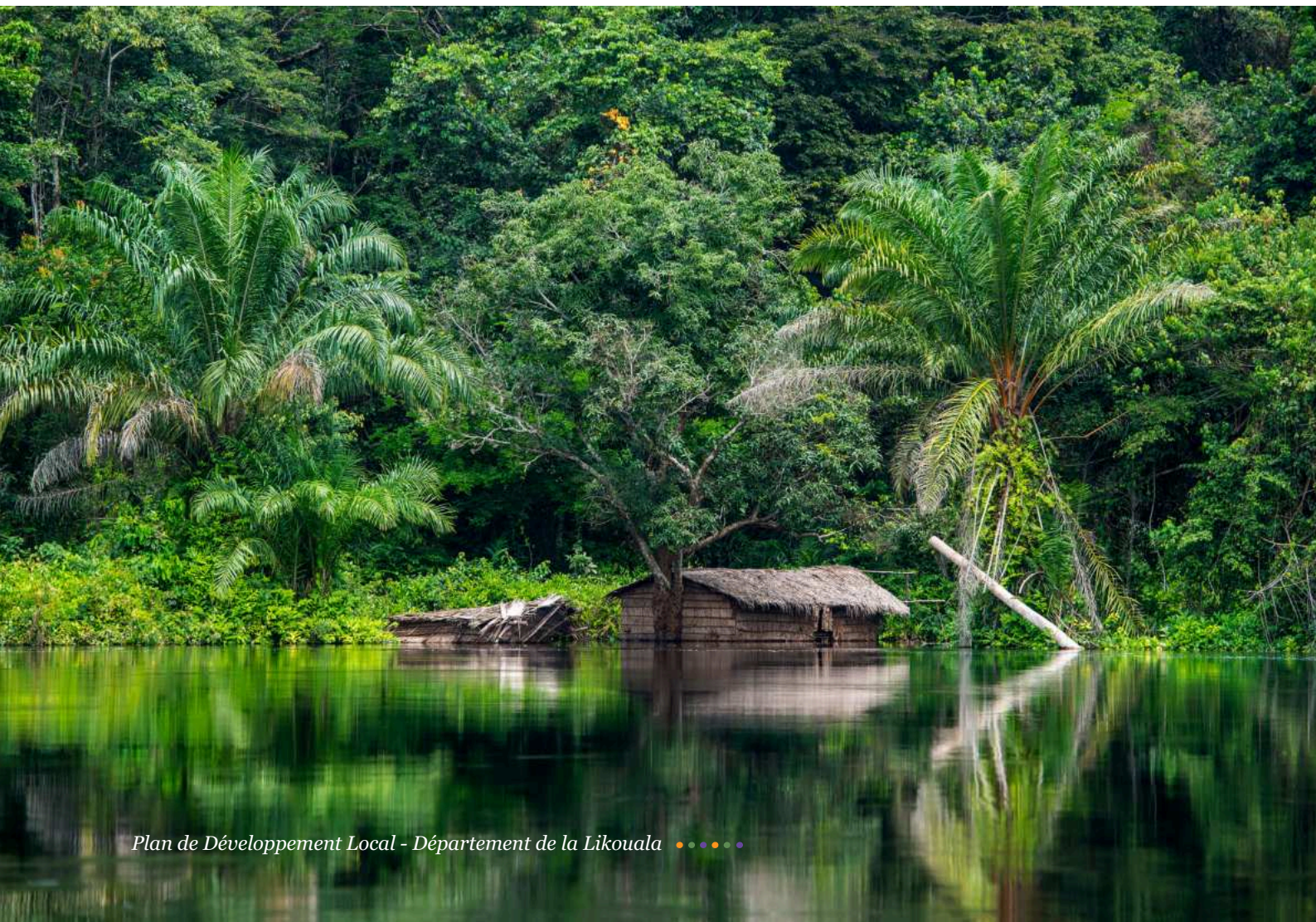
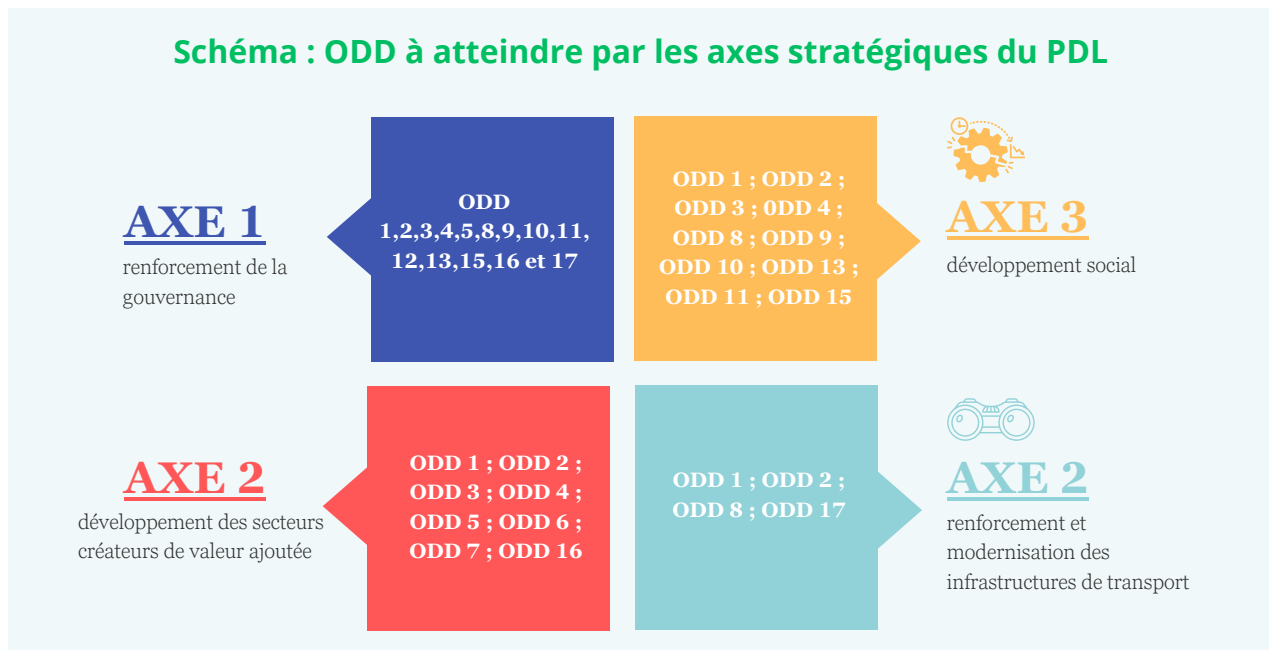
1.4.2. Contribution du PDL à l'atteinte des ODD

Les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, ont été adoptés en 2015 par les Etats membres des Nations-Unies. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030.

La République du Congo a officiellement lancé ces objectifs en 2016 et procédé à leur contextualisation en 2017. Cette contextualisation s'est traduite par la priorisation de 14 ODD sur les 17 ODD adoptés par l'Assemblée générale des Nations-Unies.



Comme noté supra, il est attendu au terme de la mise en œuvre du PDL, le développement économique et social du département. Les axes stratégiques par lesquels l'intervention du conseil sera organisée couvrent ces 14 objectifs. L'axe 1 contribuera à l'atteinte de l'ensemble des objectifs du programme 2030. L'axe 2 participera directement à l'atteinte de 11 ODD. L'axe 3 jouera un rôle déterminant dans la réalisation des ODD 1,2,3,4,5,6,7, et 16). L'axe 4 aura un effet direct sur les ODD 1,2,8,17, comme le montre le schéma ci-dessus.





CHAPITRE III : PLANIFICATION DES PROGRAMMES/PROJETS

Ce chapitre présente les projets et programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre du présent plan de développement.

1. Programme et projets du PDL

Le plan de développement de la Likouala repose sur quatre axes stratégiques, dix programmes, dix sous-programmes et 84 projets. Le tableau après présente la répartition de ces projets et programmes par axe stratégique du plan.

Figure 7 : Proportion de répartition des projets du PDL selon les axes stratégiques

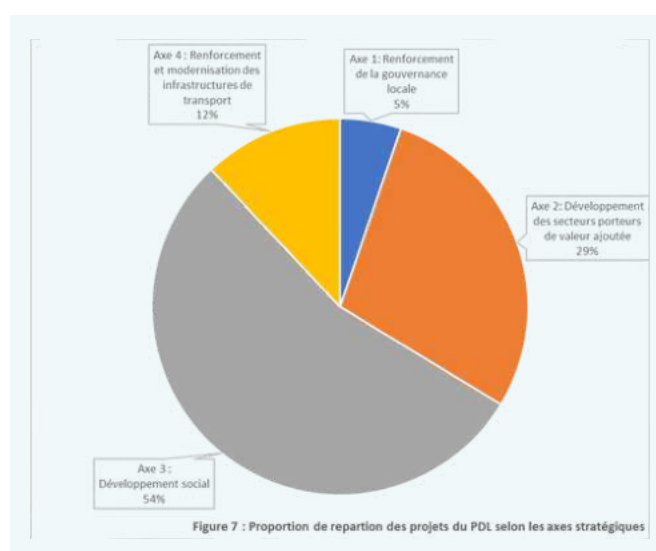


Tableau 8 : répartition des projets et programmes par axes stratégiques du PDL

Intitulé de la stratégie	Nombre de programmes	Nombre des sous-programmes	Nombre des projets	Coût de la stratégie (en millions de FCFA)	Coût de la stratégie (en millions de USD)
Axe 1: Renforcement de la gouvernance locale	5	0	21	2 625	4,12
Axe 2: Développement des secteurs porteurs de valeur ajoutée	2	4	39	14 189	22,28
Axe 3 : Développement social	4	6	36	27 113	42,58
Axe 4 : Renforcement et modernisation des infrastructures de transport	2	0	7	5 990	9,41
Total	13	10	103	49 917	78,4

Les projets du PDL sont particulièrement concentrés dans les axes 2 et 3, avec respectivement 29 % et 54 % des projets totaux (103).

1.1. Renforcement de la gouvernance locale

Etat de la gouvernance et aspirations des élus locaux et des notables

Préoccupations et aspirations des notables

La chefferie coutumière dans le Département de la Likouala est comme partout ailleurs, une entité politique et administrative représentant des communautés. L'autorité de la chefferie ne repose pas uniquement sur la parenté clanique ou tribale, mais aussi sur celles des pouvoirs publics qui reconnaissent leurs actions et qui les représentent également auprès de leurs communautés.

Les problèmes qui minent le développement du département selon la notabilité sont de plusieurs ordres. Il s'agit singulièrement de: (i) manque d'électricité ; (ii) l'enclavement du département ; (iii) manque d'eau potable ; (iv) l'insuffisance et la dégradation des routes ; (v) manque de centres de formation ; (vi) le manque de pistes agricoles ; (vii) l'insuffisance de structures scolaires dans les districts ; (viii) le manque de suivi des affaires de l'état par les autorités départementales; (ix) le déficit des structures sanitaires; (x) la non valorisation de la fonction de chef traditionnel.

Pour résoudre ces problèmes, les actions suivantes devront être conduites par le conseil : (i) la mobilisation des moyens financiers par le conseil départemental, soit auprès de l'Etat, soit auprès des partenaires au développement pour combler les besoins ci-dessus listés; (ii) la mise en place des dispositifs garantissant un suivi régulier de l'exécution de ces ressources financières, afin de s'assurer de leur bonne utilisation.

Préoccupations et attentes des élus (gouvernance)

Les conseillers départementaux estiment que le conseil départemental ne joue pas pleinement son rôle. Il est relativement peu efficace dans la réalisation de ses missions. Cela est dû : (i) à l'évitement fiscal des contribuables ; (ii) à la faible mobilisation des recettes locales induite notamment par le faible suivi et contrôle des services financiers; (iii) à l'insuffisance quantitative des ressources humaines ; (iv) à l'insuffisance des recettes locales ; (v) au faible appui du gouvernement et des partenaires au développement ; (vi) à la non rétrocession des centimes additionnelles du Conseil départemental.

Aussi, suggèrent-ils notamment : (i) l'adoption de mesures contraignant les services des impôts de la Likouala à verser au conseil la part de ses recettes collectées ; (ii) le recours à des moyens légaux pour exiger la rétrocession des recettes locales par le trésor national ; (iii) la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des élus et des membres du bureau exécutif sur la gestion axée sur les résultats, le suivi des projets, la transparence des finances locales et autre thématique en lien avec l'optimisation de la trésorerie et l'efficacité des interventions du conseil et de ses acteurs.

Les élus insistent sur la nécessité de : (i) renforcer la gouvernance locale; (ii) adopter et appliquer rigoureusement des mécanismes de gestion axée sur le résultat ; (iii) implémenter un dispositif concourant à une hausse significative des ressources du conseil.

1.1.1. Objectifs de l'axe

L'axe renforcement de la gouvernance locale a pour objectif de contribuer à la bonne gouvernance dans le département. De manière opérationnelle, il s'agira de : (i) installer les comités de gestion de développement communautaire ; (ii) optimiser la gestion des finances locales ; (iii) renforcer les compétences des élus locaux ; (iv) faire le suivi régulier des projets et programmes ; et (v) renforcer les actifs du conseil départemental.

1.1.2. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie retenue pour atteindre ces objectifs est de mettre en œuvre quatre programmes : (i) gestion optimale des finances locales ; (ii) renforcement des compétences ; (iii) élaboration, suivi et évaluation des activités ; (iv) renforcement des actifs du Conseil.

A- Le programme de mise en place des CGDC



Objectif du programme

Le programme vise à renforcer la participation des populations au développement de leur localité par la mise en place des comités de gestion de développement communautaire.

Stratégie pour la mise en place des comités de gestion de développement communautaire

Ce programme est constitué essentiellement par deux projets : (i) Poursuite de la finalisation de la mise en place des comités de gestion et de développement communautaire (CGDC) de la Likouala et (2) Renforcement de capacités des acteurs en charge des CGDC.

La mise en place des CVGC devra relever d'une démarche de sensibilisation et participative. Le Conseil départemental devra selon les textes en vigueur, impliquer toutes les parties recommandées à la mise en place des CGDC afin de garantir leur légitimité. En tout état de cause, les différentes étapes suivantes devront être respectées :

- Information des communautés sur la mise en place des CGDC ;
- Formation sensibilisation de l'ensemble des communautés sur le rôle et les attributions des CGDC ;
- Information des communautés sur le dispositif organisationnel ;
- Information sur les dispositions diverses liées à la mise en place des CGDC ;
- Organisation des élections et installation des membres du Bureau exécutif.

La mise en place des CGDC se déroulera en deux jours. Le premier jour réservé à la formation/sensibilisation de l'ensemble des communautés. Le deuxième jour sera réservé à l'élection suivie de l'installation des membres élus.

Le programme gestion optimale des finances locales

Objectif du programme

Le programme gestion optimale des finances locales vise à augmenter les recettes fiscales du conseil départemental et à en garantir une gestion optimale.

Stratégie pour la mise en place des comités de gestion de développement communautaire

Pour financer les projets de développement socioéconomique, le Conseil doit avant tout compter sur ses ressources propres. C'est pourquoi :

- une commission ad hoc constituée notamment des cadres du conseil départemental, du directeur départemental de la statistique et d'un consultant ou d'une équipe de consultants spécialistes en fiscalité locale sera chargée d'identifier les taxes dissimulées. Entre autres tâches, la commission : (i) fera l'inventaire des impôts et taxes locales en application dans le département ; (ii) identifiera les personnes morales et physique assujetties à l'impôt, à travers des descentes sur le terrain et l'exploitation des fichiers ; (iii) évaluera les impôts et taxes potentiels qui devraient être mobilisés ; (iv) évaluera les impôts et taxes effectivement collectés ; (v) déterminera l'écart entre les montants potentiels et ceux mobilisés ; (vi) définira les causes de cet écart et les moyens techniques et politiques de le réduire. Ces moyens recommandés seront ainsi mis en œuvre par le conseil départemental ;

- une commission ad hoc constituée notamment des cadres du conseil départemental, du directeur départemental de la statistique et d'un consultant ou d'une équipe de consultants spécialistes en fiscalité locale sera chargée d'identifier les taxes dissimulées. Entre autres tâches, la commission : (i) fera l'inventaire des impôts et taxes locales en application dans le département ; (ii) identifiera les personnes morales et physique assujetties à l'impôt, à travers des descentes sur le terrain et l'exploitation des fichiers ; (iii) évaluera les impôts et taxes potentiels qui devraient être mobilisés ; (iv) évaluera les impôts et taxes effectivement collectés ; (v) déterminera l'écart entre les montants potentiels et ceux mobilisés ; (vi) définira les causes de cet écart et les moyens techniques et politiques de le réduire. Ces moyens recommandés seront ainsi mis en œuvre par le conseil départemental ;
- un cadre d'échanges et de partage d'informations avec la représentation locale des ministères en charges des finances et du budget (dont le directeur départemental des impôts) sera mis en place. Le but étant de déterminer le montant des centimes additionnels et de la patente collectée par la direction départementale des impôts et déposé au guichet unique (GUT). En effet, ces impôts, qui s'élèvent en moyenne à près d'un milliard de FCFA, sont recouvrés par l'Etat pour le compte des collectivités locales. Au lieu d'être reversé à la caisse du conseil départemental, tout est déposé au GUT qui transmet l'intégralité au Trésor public sans qu'une rétrocession au Conseil soit plus tard effectuée. Un manque à gagner qui compromet sérieusement la capacité du conseil à financer le développement du département ;
- un cadre d'échanges et de partage d'informations avec la représentation locale des ministères en charges des finances et du budget (dont le directeur départemental des impôts) sera mis en place. Le but étant de déterminer le montant des centimes additionnels et de la patente collectée par la direction départementale des impôts et déposé au guichet unique (GUT). En effet, ces impôts, qui s'élèvent en moyenne à près d'un milliard de FCFA, sont recouvrés par l'Etat pour le compte des collectivités locales. Au lieu d'être reversé à la caisse du conseil départemental, tout est déposé au GUT qui transmet l'intégralité au Trésor public sans qu'une rétrocession au Conseil soit plus tard effectuée. Un manque à gagner qui compromet sérieusement la capacité du conseil à financer le développement du département ;

Les projets suivants seront exécutés dans le cadre de ce programme : (i) identification des taxes dissimulées (ii) Identification des contribuables potentiels (Morales et physiques) ; (iii) informatisation de la chaine de recette et de dépense du Conseil ; (iv) création d'un cadre d'échanges et de partage d'informations avec la représentation locale des ministères en charges des finances et du budget ; (v) Encadrement des acteurs du secteur informel.

C- Le programme renforcement des compétences

Objectif du programme

Le programme renforcement des compétences vise à réduire considérablement les faiblesses des élus locaux et des membres du bureau exécutif dans les domaines liés à leurs missions.

Stratégie pour renforcement des compétences

Les cadres du bureau exécutif et les élus locaux bénéficieront de différentes formations, afin d'être outillé notamment sur : (i) la planification du développement ; (ii) la gestion axée sur les résultats ; (iii) le suivi et l'évaluation des projets d'investissement ; (iv) la conception et la gestion d'une base de données statistiques, d'une base de données des projets d'investissement, d'une base de données des partenaires au développement, d'une base de données des entreprises; (v) sur la numérisation des contribuables et la gestion des applications de gestion du personnel. Ces formations seront dispensées par des experts chevronnés et nécessiteront pour leur exécution, un appui technique et financier des partenaires au développement. Des fiches projets et des termes de références de chaque formation seront quelques-uns des outils qui serviront d'argumentaire au Conseil départemental.

Les projets suivants seront exécutés dans le cadre de ce programme : (i) renforcement des capacités du Conseil sur la planification territoriale ; (ii) renforcement des capacités des membres du bureau exécutif (administration, mission du conseil, gestion axée sur les résultats, gestion des dépenses, fiscalité locale) ; (iii) renforcement des capacités des élus locaux (rôle d'un élu local, le suivi et évaluation des projets et programmes, missions du Conseil départemental) ; (iv) renforcement des capacités des agents et cadres du conseil en matière d'élaboration des plans, programmes et politique de développement ; (v) renforcement des capacités en matière de suivi et évaluation des plans, programmes et politiques de développement local ; (vi) renforcement des capacités des agents et cadres du Conseil sur la conception, l'élaboration et la gestion de la base de données statistiques ; (vii) renforcement des capacités sur la conception d'une base de données des partenaires au développement potentiel ; (viii) renforcement des capacités du personnel du Conseil départemental sur la numérisation du fichier des contribuables ; (ix) recrutement des cadres et agents.

D. Le programme renforcement des actifs du Conseil

Objectif du programme

Le programme renforcement des actifs du Conseil vise à améliorer quantitativement et qualitativement le patrimoine mobilier et immobilier du conseil départemental.

Stratégie pour renforcement des compétences

Le renforcement des actifs du conseil passera par :

- la construction, l'aménagement et la réhabilitation des marchés domaniaux et marchés forains. Des partenariats publics privés seront développés dans le cadre de ces actions. Le PPP est un contrat de longue durée, exclusivement négocié entre le secteur public et privé dans le cadre d'un projet unique, portant sur la conception, la construction, l'exploitation et le financement d'un ouvrage public. Le PPP est une véritable continuité de l'action publique avec d'autres moyens. Il offre l'avantage de favoriser le financement immédiat d'ouvrages publics et éventuellement le partage des risques. le conseil pourra

ainsi recourir au : (i) Le Build-Operate-Transfer (BOT), entendu comme le contrat de construction-opération-transfert approuvé et autorisé par le conseil pour réaliser et commercialiser des travaux d'infrastructures dans un délai déterminé ; (ii) l'affermage ; et/ou (iii) la concession. Des études de faisabilité seront réalisées préalablement à la présentation de ces projets aux investisseurs potentiels. Le conseil sollicitera l'expertise du ministère en charge du partenariat public privé lors des négociations des contrats.

- l'acquisition du mobilier et du matériel informatique. Il est à indiquer que la chaîne de la dépense, le suivi des contribuables et du personnel 'enseignant, sanitaire, ...) seront informatisés. Pour cela, le conseil se dotera du matériel informatique nécessaire à la bonne réalisation de ces actions. Le conseil table sur l'acquisition de ces matériels à travers des dons des partenaires au développement. Le personnel du bureau exécutif du conseil et les élus devront travailler dans un cadre adéquat, d'où l'acquisition du mobilier de bureau par le même mécanisme que le matériel informatique ;
- l'acquisition des moyens roulants pour permettre la réalisation des missions de suivi des projets, de collecte de données statistiques, d'enquête, de suivi des personnes morales et physiques qui bénéficieront des allocations du conseil pour le développement des activités génératrices de revenu (personnes physiques) ou le développement des activités artisanales/commerciales (groupement, entreprises) ou pour la réalisation de toute autre mission du conseil nécessitant des déplacements. Le gouvernement et les partenaires au développement seront les principales sources de financements de ces actions. C'est sur ressources propres du conseil que ces moyens roulants seront entretenus.

Les projets suivants seront exécutés dans le cadre de ce programme : (i) construction, aménagement et réhabilitation des marchés domaniaux ; (ii) acquisition du mobilier et du matériel informatique ; (iii) acquisition de moyens roulants ;

E- Le programme élaboration, suivi et évaluation des projets

Objectif du programme

Stratégie pour renforcement des compétences

Les actions relevant de ce programme nécessitent des moyens conséquents pour leur réalisation. Elles portent globalement sur la collecte de données statistiques, la production de rapports statistiques et l'élaboration des rapports de suivi et d'évaluation des projets du PDL. Des détails sur le suivi-évaluation sont présentés au chapitre 6 du présent plan de développement. Pour leur mise en œuvre, le conseil table sur la contribution des partenaires au développement, au nombre desquels les agences du système des Nations-Unis. Notons que ces opérations nécessitent le déploiement des cadres sur le terrain pendant plusieurs jours et le recrutement de consultants externes spécialistes en évaluation des plans de développement.

Par ailleurs, des études de faisabilité des projets structurants seront réalisés, afin de : (i) de cerner de manière plus exact leur impact socioéconomique et environnemental ; (ii) leur coût financier exact et, ainsi se prémunir contre les risques d'une sous-évaluation ou d'une surévaluation d'un projet.

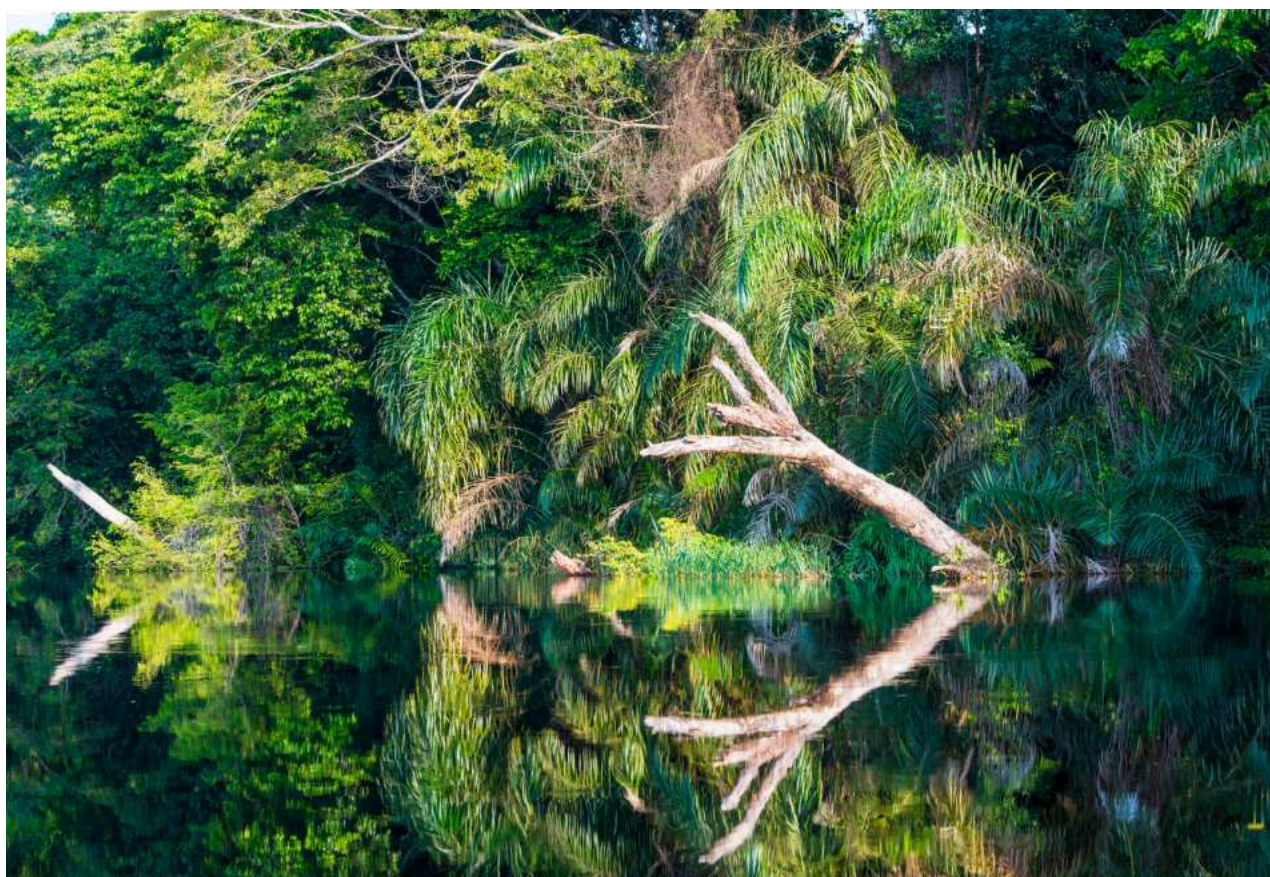
Les projets suivants seront exécutés dans le cadre de ce programme : (i) enquêtes statistiques locales ; (ii) collecte continue de données ; (iii) production des rapports statistiques périodiques (mensuels trimestriels et annuels) ; (iv) suivi et évaluation des projets et programmes du Conseil⁶; (v) élaboration et adoption des textes favorisant des partenariats stratégiques ; (vi) études de faisabilité ;



1.1.3. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'axe 1 au terme de la mise en œuvre du PDL sont les suivants :

- 👍 les recettes du conseil départemental sont gérées de manière transparente et sécurisées ;
- 👍 les recettes du conseil départemental ont significativement augmenté ;
- 👍 les compétences des élus locaux et des membres du conseil sont renforcées ;
- 👍 les projets du conseil sont suivis et évalués de manière régulière ;
- 👍 les actifs du conseil sont renforcés ;
- 👍 la visibilité du conseil et de ses activités est accrue.



1.2. Développement de secteurs porteurs de valeur ajoutée



L'axe développement de secteurs porteurs de valeur ajoutée a pour objectif général de contribuer à la diversification économique de la Likouala. De manière opérationnelle, il s'agira de : (i) développer l'agriculture au sens large ; (ii) développer le secteur industriel et de l'artisanat ; (iii) développer le secteur du tourisme ; (iv) améliorer l'accès au financement des acteurs économiques.

1.2.2. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie retenue pour atteindre ces objectifs est d'exécuter deux programmes : (i) développement de l'agriculture et de l'agroforesterie et (ii) promotion du potentiel industriel et valorisation de l'artisanat et de la culture

A. Le programme développement de l'agriculture et de l'agroforesterie

Ce programme vise à accroître la production du secteur agricole au sens large et à valoriser les produits forestiers non ligneux. Pour atteindre cet objectif, trois sous-programmes seront mis en œuvre, à savoir : (i) amélioration de la production végétale ; (ii) augmentation de la production d'élevage ; et (iii) amélioration de la production halieutique.

a. Le sous-programme 1 : amélioration de la production végétale

Etat des lieux du secteur agricole

La Likouala est un département doté d'un immense couvert forestier, d'un réseau hydrographique dense, d'un sol et d'un climat favorable aux activités agricoles au sens large. Il dispose de vastes terres propices à l'agriculture estimées à 1 766 500 hectares. L'agriculture représente 54% de l'activité des ménages et constitue la principale source de revenu pour $\frac{3}{4}$ d'entre eux. L'activité agricole se concentre particulièrement dans les districts d'Impfondo, de Dongou et d'Epena. Elle est caractérisée par une dépendance aux méthodes rudimentaires, quasiment sans recours à la motorisation ou à la mécanisation. Les agriculteurs utilisent très rarement des intrants, si ce n'est des semences. Le département est très en retard sur l'utilisation de boutures améliorées. Une minorité, soit 12% en moyenne, utilise des engrais organiques dans la totalité des cas. Ce qui explique les faibles rendements du secteur.

Tableau 9 : répartition des parcelles agricoles selon le mode de labour du sol

Mode de labour du champ/parcelle au cours de la campagne							
Sans labour		Manuel		Motorisé		Total	
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
9867	23,5	31806	75,8	285	0,7	41959	100

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

Pour ce qui concerne l'usage de fertilisant, 216 parcelles soit 0,5% utilisent les déchets d'animaux, sur 108 parcelles soit 0,3% sont utilisées les ordures ménagères et sur le reste des parcelles, soit 108 au total sont appliqués les engrais inorganiques chimiques.

L'agriculture d'autoconsommation est prédominante, principalement axée sur des cultures telles que le manioc, la banane plantain, le taro, l'ananas, le cacao et le café, le manioc étant largement cultivé. Le département bénéficie en effet d'une riche variété de cultures agricoles, avec des variations significatives selon les districts. Le district d'Impfondo se distingue par son environnement favorable à diverses cultures, y compris des essais réussis avec des cultures telles que l'arachide, la pomme de terre, le maïs et le soja.

Dans le district de Dongou, les cultures principales sont le manioc, la banane, le taro, la patate douce et le maïs, avec une préférence culturelle pour la banane ou le manioc selon les groupes ethniques. Il est suivi du district d'Epéna dont les cultures principales y sont le manioc, la banane, le cacao, l'oseille de Guinée et l'amarante. Le tableau ci-dessous présente la répartition des parcelles selon la principale culture pratiquée au cours de la saison agricole 2023.

Tableau 10 : répartition (%) des parcelles agricoles selon la principale culture pratiquée au cours de la campagne précédente

Culture principale									
Arachide	Maïs	Banane plantain	Manioc	Patate douce	Tomate	Ananas	Epinaud	Bari	Safou
7,5	13,9	8,8	64,8	0,2	0	0,3	0	0,1	0

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

Dans ces districts portés vers l'agriculture, la très grande majorité des ménages vit près de ses champs : 65% d'entre eux sont à moins d'un km. Cette proximité témoigne d'une abondance de terres que l'on ne retrouve pas aisément dans les autres départements du Congo. Selon une enquête du ministère chargé de l'agriculture, 72% des ménages emploient de la main-d'œuvre salariée non familiale.

Tableau 11 : répartition des parcelles agricoles selon le mode d'acquisition

Mode d'acquisition du champ/parcelle													
Achat		Héritage		Mariage		Don		Exploitation gratuite		Autre		Total	
Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
5093	18,7	10946	40,2	143	0,5	6230	22,9	4841	17,8	0	0	27253	100

D'après le tableau ci-dessus, dans la Likouala, les parcelles agricoles sont principalement acquises par héritage et par don, respectivement 40,2% et 22,9% du mode total d'acquisition. Les achats viennent en troisième position, avec un taux de 18,7%.

On notera par ailleurs que le département de la Likouala est essentiellement constitué d'unités forestières d'aménagement (UFA). Les espaces libres sur lesquels peuvent être développées les activités agricoles sont ainsi réduits. Cette situation est à l'origine de conflits entre les détenteurs/responsables des UFA et les populations qui s'adonnent aux activités agricoles.

Tableau 12 : répartition des parcelles agricoles selon la principale source d'eau utilisée dans la parcelle

Principale source d'eau de ce champ/parcelle															
Irrigation, propre puits/ forage/château d'eau		Irrigation canal		Irrigation ruisseau		Pluviale		Marais		Puits/forage		Autre		Total	
										château d'eau					
Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
367	0,9	108	0,3	5503	13,1	34254	81,6	824	2	903	2,2	0	0	41959	100

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

La pluie est le principal mode d'irrigation des champs/parcelles agricoles, avec un taux de 81,6%. L'irrigation ruisseau vient en deuxième position, avec 13,1%.

Le département présente des atouts indéniables pour le développement de l'agriculture : (i) des conditions écologiques et climatiques favorables ; (ii) la disponibilité en terres arables ; (iii) la jeunesse de sa population. Ces facteurs ne sont pas mis en valeur à cause de plusieurs facteurs, parmi lesquels : (i) les difficultés d'accès au financement, notamment au crédit bancaire et aux établissements de microfinance ; (ii) l'enclavement des bassins de production ; l'absence d'un cadre stratégique cohérent de développement du secteur ; (iii) les difficultés d'ouverture de grandes superficies ; (iv) les difficultés d'obtention des semences de bonne qualité ; (v) l'humidité des sols entraînant la pourriture courante du manioc ; (vi) l'absence des structures de stockage qui entraîne des pertes post-récolte importantes ; (vii) les difficultés de transport des produits ; (viii) la difficulté d'accès aux équipements modernes ; (ix) l'absence de la réglementation ; (x) l'usage des produits chimiques ; (xi) l'usage des techniques archaïques ; (xii) une population rurale souvent de faible niveau scolaire, peu ou mal organisée, ne maîtrisant pas les enjeux du développement agricole et économique ; (xiii) le coût élevé de la main d'œuvre ; (xiv) la récurrence des inondations et des maladies et ravageurs de cultures.

Objectif du sous-programme

Ce sous-programme amélioration de la production végétale a pour objectif d'augmenter la production et la productivité végétale du département.

Stratégie pour l'amélioration de la production végétale

L'agriculture étant très peu développée dans le département, le conseil mettra en pratique une stratégie axée autour de plusieurs points :

- prise en charge d'une certaine proportion des charges sociales des entreprises ou groupement agricole de taille relativement modeste (chiffres d'affaires annuels inférieurs à 20 millions de FCFA). Ceci, en vue d'encourager l'augmentation du capital de ces entreprises;
- formation des entreprises, groupements locaux et peuples autochtones sur les techniques de cultures modernes ;
- incitation des entreprises étrangères ou nationales compétitives à développer des partenariats gagnants-gagnants avec des producteurs locaux (bananes, maïs, arachide, manioc, patate douce,...). Dans ce type de partenariat, l'entreprise apportera ses capitaux (expertise, machine, financement) et les producteurs locaux apporteront leur récolte. Cela débouchera sur la production de produits transformés (aliments de bétails ou popcorn à partir du maïs, chips à partir des bananes, huile de palme à partir des noix de palme, huile végétale à partir des arachides, etc) ou sur l'exportation de productions (récolte) brutes ;
- relance de l'agriculture industrielle du café, du cacao, du palmier à huile et des bananes plantains . Dans cette ambition, le conseil départemental aménagera avec l'appui du gouvernement, des partenaires techniques et financiers et des industries agricoles, des espaces de culture le long des routes nationales et départementales. Plus de 500 km seront ainsi exploités à raison de 8m de part et d'autre des routes. Cela équivaut à un espace cultivable potentiel de 800 hectares ;
- création d'une société de transport, avec participation du conseil départemental, pour l'évacuation des produits agricoles;
- distribution d'engrais et de semences améliorées aux petits producteurs agricoles pour l'amélioration de leur rendement.

Les projets suivants seront exécutés dans le cadre de cette stratégie : (i) acquisitions des engrais bio ; (ii) projet taros ; (iii) Acquisition de matériel agricole moderne (tronçonneuses, tracteurs...) ; (iv) Construction des entrepôts de stockage des produits agricoles ; (v) Acquisition des semences améliorées ; (vi) Projet café (le long des routes du département) ; (vii) Projet cacao (le long des routes du département) ; (viii) Projet Banane ; (ix) Projet maïs (le long des routes du département) ; (x)Projet manioc ; (xi) Projet soja ; (xii) Projet arbres fruitiers (safoutier, avocatier, papayer, cocotier, oranger...) ; (xiii) Projet tomate ; (xiv) Projet arachide ; (xv) Vulgarisation des techniques culturelles innovantes respectant l'environnement ; (xvi) Construction d'un système d'irrigation totalement contrôlé ; (xvii) Aménagement des pistes agricoles ; (xviii) Cartographie des zones d'exploitation agricole ; (xix) Affectation des terres et Développement d'un programme d'agroforesterie .

b. Le sous-programme 2 : augmentation de la production d'élevage

Etat des lieux du secteur d'élevage

En 2014, la Likouala compte 689 éleveurs répartis ainsi qu'il suit : Bétou, 269 ; Impfondo, 144 ; Bouanela, 100 ; Enyellé, 53 ; Liranga, 46 ; Dongou, 46 ; Epéna, 31. En 2022, l'EHCVM-C estime à 11,9%, la proportion de ménages pratiquant l'élevage.

L'élevage dans le département est principalement concentré sur la production de viande, et la majorité de la production est vendue, avec seulement un tiers destiné à l'autoconsommation. Les filières développées concernent les bovins, les ovins, les caprins et les porcins. La viande des porcins, des caprins et des bovins sont les plus prisées. Il est également à noter que le fumier est rarement valorisé, représentant seulement 4% de l'usage global.

De plus, les effectifs par cheptel sont assez réduits, témoignant de la prépondérance du modèle d'élevage traditionnel. Les animaux ne sont pas entravés, ils sont laissés en divagation et se nourrissent avec ce qu'ils trouvent au cours de leurs pérégrinations. L'autre facteur pouvant justifier la faible production d'élevage est la pratique de la chasse. Elle a pour conséquence, la production abondante de la viande de brousse (sanglier, buffle, singe, antilope, gazelle, etc.). Les populations sont ainsi attirées par la consommation de ce type de viande au détriment des productions issues de l'élevage.

Tableau 13 : effectif du cheptel par espèce animale possédée par les ménages en 2022

Espèce animale										
Bovin	Ovin	Caprin	Cobaye	Pigeon	Canard	Porcin	Lapin	Poule	Pintade	Autre volaille
559	29 996	11 464	315	524	17 613	13 266	0	113 262	610	286

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

Le département de la Likouala présente un fort potentiel apicole. Cependant, les mauvaises pratiques agricoles menacent les populations d'abeilles. Actuellement, l'apiculture dans la région se limite pratiquement à la cueillette, avec des producteurs qui doivent chercher les ruches de manière aléatoire sur de longues distances. Il est indispensable de mettre en place un programme d'apiculture artisanale pour promouvoir cette filière en renforçant les capacités techniques et organisationnelles des apiculteurs dans les domaines de la production, la transformation, la conservation, le stockage et la commercialisation de leurs produits.

Les éleveurs font face à de nombreuses difficultés, comme : (i) le faible accès au financement ; (ii) le coût relativement élevé des aliments de bétails ; (iii) insuffisance des abattoirs ; (iv) le faible niveau des éleveurs ; (v) l'insuffisance de l'encadrement des actifs agrosylvopastoraux ; (vi) l'absence des statistiques de production ; (vii) le manque d'infrastructures de conservation et de transformation ; (viii) les difficultés de transporter les animaux vers les centres de consommation ; (ix) le faible nombre de vétérinaires ; (x) l'absence de zones pastorales ; (xi) absence de magasins de stockage d'aliments et d'équipements de bétails ; (xii) la difficulté de trouver des débouchés, à cause, entre autres, de l'état des routes ; (xiii) la faible sécurité des bêtes dans les quartiers ; (xiv) le vol des bêtes.

Objectif du sous-programme

Le sous-programme augmentation de la production d'élevage vise à augmenter le nombre et la taille de cheptels du département.

Stratégie pour l'augmentation de la production d'élevage

Pour faire croître le nombre de cheptel et de tête de bétail par cheptel, le conseil départemental concentrera ses actions principalement sur les filières ovines, caprines, bovines, porcines et des volailles. Concrètement, le conseil département de la Likouala :

- fera la promotion des projets en lien avec ces filières, à Brazzaville, Pointe-Noire et à l'international auprès des investisseurs potentiels. Les fiches projets présentent par activités, les opportunités relatives à chacun de ces projets ainsi que leur incidence socioéconomique ;
- financera, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, des séances de renforcement des capacités des éleveurs locaux ;
- facilitera l'installation des pharmacies vétérinaires et des vétérinaires, pour minimiser l'abattage d'animaux malades. Celui-ci constitue une perte inestimable pour les petits éleveurs ;
- encouragera des partenariats entre des éleveurs locaux (maïs) et des investisseurs nationaux et internationaux, en vue de la création de sociétés de production d'aliments de bétail. Les produits qui seront commercialisés dans le cadre de ce partenariat contribueront à baisser les charges des éleveurs, à améliorer leur rentabilité et à réduire la pauvreté, d'autant plus que la plupart des cheptels sont détenus par les ménages, qui plus est pauvres. Les aliments ainsi produits pourront être commercialisés sur l'ensemble du territoire national et ainsi réduire drastiquement leur importation ;
- construira des abattoirs dans le cadre notamment d'un partenariat public-privé (PPP).

Le conseil entend également tirer profit du potentiel apicole du département en créant notamment des bases vies pour les peuples autochtones. Ces derniers seront formés sur les meilleures techniques apicoles. Des ruches améliorées y seront construites, des infrastructures pour la conservation et la transformation du miel y seront installées. Par ailleurs, ces peuples autochtones seront incités à s'organiser en groupement pour bénéficier d'une commercialisation optimisée de leur production. Le conseil œuvrera à la mise en relation de ces groupements avec des importateurs internationaux.

Les projets suivants seront mis en œuvre dans le cadre de l'augmentation de la production d'élevage : (i) développement de la filière ovine ; (ii) développement de la filière caprine ; (iii) appui au développement de la filière apicole ; (iv) développement de la filière porcine ; (v) développement de la filière bovine ; (vi) Promotion des pharmacies vétérinaires ; (vii) appui à l'installation des pharmacies vétérinaires ; (viii) Appui à l'installation des sociétés de production d'aliments de bétail. ; (ix) aménagement de zones pastorales ; (x) construction de 3 abattoirs .

Etat des lieux du secteur halieutique

La pêche est l'une des principales activités artisanales du département. Elle est surtout pratiquée dans le district d'Epéna. Suivant le rapport provisoire EHCVM-C 2023, le nombre des pêcheurs est estimé en moyenne à 22 963 (soit un peu plus de 6.000 ménages). Ce chiffre est augmenté des occasionnels en constante progression qui comptent des réfugiés du Rwanda, de la RCA et de la RDC.

Tableau 14 : proportion des ménages pratiquant la pêche

Au moins un membre du ménage a pratiqué la pêche, à son propre compte					
Oui		Non		Total	
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1881	71,6	746	28,4	2627	100

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

La population des pêcheurs est essentiellement masculine, avec une proportion de 88% selon une étude du ministère en charge de l'agriculture. Selon cette enquête, la majorité des pêcheurs sont de nationalités étrangères, comme l'illustre le tableau ci-dessous réalisé à partir des données produites en 2010 par la direction départementale de la pêche.

Tableau 15 : nombre de pêcheurs par nationalité

Nationalité	Nombre	Hommes	Femmes
RDC	6340	4030	2310
Congo	3820	3680	140
RCA	340	215	125
Total	10500	7925	2575

Le département dispose de deux (02) bassins de pêche. Un dans la Likouala aux herbes. D'une superficie de 28 000 km², il héberge la réserve communautaire du lac Télé. L'autre, dans le bassin de l'Oubangui, en partage avec la RCA et la RDC. Le potentiel halieutique de la Likouala est mal connu.

La production halieutique est faible. La pêche est exclusivement artisanale : les pirogues sont monoxyles à rames et à moteur et les techniques de capture, de transformation et de conditionnement, en majorité traditionnelles. Seuls 1/3 des pêcheurs possèdent plus d'une pirogue ; 13% en possèdent trois ou quatre, ce qui témoigne du dynamisme de leur activité. La pêche constitue l'une des sources de revenus les plus importantes des populations de la Likouala.

La production halieutique qui n'est pas consommée par les producteurs est commercialisée soit frais, fumé, salé-séché, soit vivant. Notons que les techniques de conservation sont déficientes et celles relatives à la transformation, inexistantes.

Ce sous-secteur est confronté à nombre de difficultés, dont : ; (i) l'usage des produits chimiques ; (ii) l'usage des techniques archaïques ; (iii) l'insuffisance de l'encadrement des pêcheurs ; (iv) l'inexistence d'une évaluation des ressources halieutiques ; (v) l'absence des statistiques de production ; (vi) le manque d'infrastructures de conservation et de transformation ; (vii) les difficultés de s'approvisionner en matériels et équipements de pêche ; (viii) les difficultés d'accès au financement; (ix) le manque de connaissances sur les techniques appropriées.

L'aquaculture, dans son volet pisciculture, est quasiment inexistante dans le département. En effet, l'abondance de poisson dans les bassins de la Likouala aux herbes et de l'Oubangui n'est pas de nature à inciter les populations à élever le poisson.

La pisciculture est confrontée à de nombreuses difficultés, telles que : (i) le manque de matériels permettant de creuser des étangs ; (iii) le manque de connaissances sur les techniques appropriées. Les menaces identifiées pour ce sous-secteur sont, notamment le vol des poissons, les inondations, les attaques d'autres animaux.

Objectif du sous-programme

Le sous-programme amélioration de la production halieutique est destiné à accroître la production halieutique du département de la Likouala

Stratégie pour l'amélioration de la production halieutique

En matière de pêche, les actions du conseil seront principalement orientées vers une professionnalisation des acteurs de la pêche et le renforcement de leur capacité. Comme cela est indiqué dans le diagnostic, ces pêcheurs sont pour l'essentiel constitués de non professionnels qui s'y emploient pour faire face à la pauvreté en utilisant du matériel rudimentaire et en recourant à des techniques moins productives. Pour changer l'image de la pêche dans la Likouala, le conseil départemental :

- travaillera de concert avec la direction départementale de la pêche et des partenaires comme le PNUD pour encourager les pêcheurs à se structurer en groupements. Des textes incitatifs seront pris dans ce sens et des exonérations de certains impôts et taxes seront accordées à ces groupements ;
- travaillera de concert avec la direction départementale de la pêche et des partenaires comme le PNUD pour encourager les pêcheurs à se structurer en groupements. Des textes incitatifs seront pris dans ce sens et des exonérations de certains impôts et taxes seront accordées à ces groupements ;
- mobilisera ses ressources propres, des financements auprès de l'Etat et des partenaires au développement dont la FAO pour acquérir du matériel indispensable permettant une hausse de la production halieutique, une meilleure conservation et commercialisation des produits de la pêche. Il s'agira notamment : des équipements de séchage (notamment des fours d'enfumage Fao-Thiaroye Processing technique (FTT)), de salage et de fumage, des engins et matériels de pêche ;
- sollicitera des partenaires comme le PNUD, la FAO, le PAM de former, à travers des formateurs qualifiés, les pêcheurs sur : (i) les procédés et techniques modernes de production, d'élevage et de conservation des produits de la pêches ; (ii) la création et la gestion d'un étang ; (iii) les différents produits à obtenir à partir de la transformation du poisson ;

- incitera, à travers les forums spécialisés, salons internationaux, ateliers et conférences nationaux et internationaux, des investisseurs à s'associer avec les groupements de pêcheurs locaux pour la création de sociétés spécialisées dans la réfrigération, la conservation et/ou la transformation des produits de pêche (production de farine et d'huile de poisson, notamment). Le conseil départemental négociera également des parts dans le capital de ces entreprises, comme actionnaire minoritaire ;
- aménagera des étangs de pisciculture ;
- œuvrera à la mise en relation entre ces groupements et des acheteurs des grandes villes du pays, Brazzaville et Pointe-Noire en l'occurrence, et ceux des pays étrangers notamment des pays limitrophes. Plusieurs canaux seront à cet effet exploités, entre autres : (i) le canal du ministère en charge du commerce ; (ii) le canal du ministère en charge du partenariat public privés ; (iii) le canal des associations et ONG ayant des partenariats avec la FAO et le PAM. ; (iv) le canal des organisations patronales du Congo.

Les projets suivants seront mis en œuvre dans le cadre de cette stratégie : (i) construire des infrastructures de conservation et de transformations des produits de pêche ; (ii) Appui aux pisciculteurs en alevins et aliments de poisson ; (iii) Appui aux coopératives et groupements des pêcheurs et pisciculteurs en engins et matériels de pêche. ; (iv) Acquisition des équipements de séchage, de salage et fumage des produits de pêche ; (v) Acquisition du matériel de pêche ; (vi) Aménagement d'étangs de pisciculture ; (vii) Aménagement d'une zone de pêche.

B. Le programme promotion du potentiel industriel et valorisation de l'artisanat et de la culture



Ce programme vise à développer l'industrie, l'artisanat et la culture sur le territoire départemental. Il sera exécuté principalement à travers un sous-programmes : la promotion du potentiel industriel du département .

a. Le sous-programme 1 : promotion du potentiel industriel du département

Etat des lieux du secteur de l'industrie

Dans la Likouala, le secteur industriel est exclusivement constitué des industries du bois. L'exploitation forestière et la transformation du bois sont réalisées essentiellement par de grandes entreprises, soit six sociétés, toutes à capitaux étrangers. Il s'agit de :

- LIKOUALA TIMBER, dans le district de Bétou ;
- SOCIETE THANRY CONGO (STC), dans le district de Dongou ;
- SOCIETE MOKABI, dans le district d'Enyellé ;
- BOIS ET PLACAGE DE LOPOLA, dans le district d'Enyellé ;
- CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS (CIB), dans le district d'Enyellé ;
- SOCIETE LOGISTIQUE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET RECHERCHES LDSR (LDSR) DE MOMBEDZELE, dans le district d'Impfondo.

Ces grands opérateurs de la filière bois du département visent les marchés d'Europe et d'Asie. Limité à Impfondo et à Brazzaville, le marché local, très petit, est confronté à plusieurs problèmes, notamment le prix élevé des pièces pour les menuiseries et le manque d'entrepôt de stockage à Brazzaville. Sept Unités forestières d'aménagement (UFA) constituent le domaine forestier de la Likouala. Sept UFA et une Unité forestière d'exploitation (UFE) sont en exploitation.



La ministre Rosalie Matondo s'entretenant avec les dirigeants de Mokabi/DR en Février 2024, @ADIAC

Les principales essences exploitées sont l'acajou, l'ako, l'anégré, l'ayous, l'azobé, le bilinga et le bubinga. Selon la direction départementale de l'économie forestière, la production de grumes s'est établie à 522 855 m³ en 2022.

Le taux de transformation est inégal selon les entreprises, mais les sociétés IFO, Likouala Timber, CIB et Rougier vont jusqu'à la deuxième transformation, voire plus loin. Les produits sont généralement évacués par camion, via le Cameroun ou via la RN 2 et la RN 1, jusqu'à Pointe-Noire. Une minorité, dont Mokabi SA et la CIB, évacue les produits par barges, via Boyelé par la rivière Oubangui ou via Pokola par la Sangha.

L'industrie du bois a un impact considérable dans la gestion des ressources forestières ; plus les industries du bois se développent, plus les besoins en bois croissent, d'où la nécessité de dimensionner les usines en fonction des possibilités réelles de la forêt. L'industrie forestière congolaise d'une manière générale et dans la Likouala en particulier se caractérise par un faible niveau de transformation locale (40 % de la production), limité essentiellement à la première transformation. (Sciage : 50.000 m³/an en moyenne ; déroulage : 40.000 m³/an) ; la deuxième transformation accuse un très faible niveau de développement.⁷

Le secteur forestier de la Likouala ne se limite pas seulement au bois ; il regorge également de nombreux Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) issus de la chasse, de la cueillette et du ramassage. Ces produits sont utilisés dans divers domaines tels que l'alimentation, la pharmacopée traditionnelle, l'artisanat, et d'autres usages variés.

Parmi ces PFNL, on retrouve le Gnetum Africanum, les feuilles de marantacées appelées Matêtété ou Mangoungou, le rotin, les lianes, ainsi que les plantes médicinales, qui sont largement utilisées par les populations locales.



Par ailleurs, deux autres espèces indigènes d'intérêt agro-alimentaire, le Péké et le Payot, sont très prisées par les habitants de la Likouala. Ces plantes poussent en bordure des forêts et sont utilisées à des fins alimentaires ou pour couvrir les cases des travailleurs indigènes.

Le secteur de l'industrie forestière est caractérisé par : (i) le faible niveau d'employabilité du secteur, (ii) le non-respect de la convention d'établissement avec l'état ; (iii) le manque de suivi de la convention d'établissement ; (iv) un impact négatif sur l'environnement, comme la diminution de la biodiversité ; la diminution des stocks de biomasse, la pollution hydrique.

Il convient de noter qu'au sujet du non-respect de la convention d'établissement (cahier des charges), plusieurs facteurs en sont à l'origine, principalement l'absence d'un cadre permanent d'échanges entre les sociétés forestières et les autorités départementales. Ces échanges auront le mérite de lever les points de blocages et, à juste titre, faciliter la bonne exécution desdites conventions. Les sociétés forestières notent également la lourdeur des taxes. Celle-ci limite leur capacité à honorer leurs engagements, notamment en matière d'entretien routier.

Mines et carrières

Le sous-sol du Likouala est riche ; des indices ont mis en évidence la présence de diamant brut dans les zones de Moualé et de Makala (district d'Enyellé), ainsi que de mercure. Le département est également riche en matériaux de construction (sable, gravier et argile). Toutefois, le secteur minier, qui suscite un immense espoir, peine à produire les résultats escomptés. Des autorisations de prospection pour les diamants bruts ont été octroyées à certaines sociétés. L'une a été attribuée à la société Mercantil International Business, dans la zone de Mouali (district d'Enyellé), sur une superficie de 400 km². La phase de prospection étant achevée, l'entreprise est en attente d'un permis d'exploitation. Une autre autorisation de prospection a été donnée à la société Equateur Mines, dans la zone de Makala (district de Dongou) sur une superficie de 240 km². Dans la filière matériaux de construction, plusieurs permis d'exploitation ont été délivrés. La Congolaise industrielle des bois (CIB) a obtenu un permis d'exploitation d'une carrière de latérite pour l'aménagement du corridor 13. Plusieurs autres ressources font l'objet d'une exploitation artisanale ou semi-industrielle : l'argile pour la fabrication de briques cuites, le sable et le gravier le long de la rivière Oubangui, pour la construction, et le diamant brut.

La Likouala a été découpée en 5 blocs pétroliers : Nkoli et Mopongo, dans le nord, Mokelembembé et Ngolo autour et au sud d'Impfondo, Ngoki situé dans les districts de Bouanéla et Liranga. Aucune découverte majeure n'a encore été réalisée.⁸

Les insuffisances épinglées pour ce secteur sont les suivantes : (i) l'usage des produits chimiques prohibés tels que le mercure blanc, ainsi que la faiblesse de l'Etat dans le suivi et de contrôle des entreprises concessionnaires.; (ii) la mauvaise organisation du secteur artisanal et semi industrielle des mines ; (iii) la superposition d'usage des permis miniers et forestiers ; (iv) le non-respect des cahiers de charges ; (v) le manque de statistiques sur la production ; (vi); (vii) l'utilisation massive de la main d'œuvre étrangère ; (viii) le non-respect de la réglementation minière ; (ix) l'épuisement brutal des réserves due à l'exploitation illégale; (xii) l'absence d'infrastructures administratives et de moyens roulants pour les agents ; (xiii) la faiblesse dans la formation des techniciens en mines.

Objectif du sous-programme

Le sous-programme promotion du potentiel industriel du département a pour objectif d'inciter les grands groupes nationaux et internationaux à investir dans le secteur industriel, au regard des potentialités du département.

Stratégie pour la promotion du potentiel industriel du département

Le sous-sol du Likouala est riche ; des indices ont mis en évidence la présence de diamant brut dans les zones de Moualé et de Makala (district d'Enyellé), ainsi que de mercure. Le département est également riche en matériaux de construction (sable, gravier et argile). Toutefois, le secteur minier, qui suscite un immense espoir, peine à produire les résultats escomptés. Des autorisations de prospection pour les diamants bruts ont été octroyées à certaines sociétés. L'une a été attribuée à la société Mercantil International Business, dans la zone de Mouali (district d'Enyellé), sur une superficie de 400 km². La phase de prospection étant achevée, l'entreprise est en attente d'un permis d'exploitation. Une autre autorisation de prospection a été donnée à la société Equateur Mines, dans la zone de Makala (district de Dongou) sur une superficie de 240 km². Dans la filière matériaux de construction, plusieurs permis d'exploitation ont été délivrés. La Congolaise industrielle des bois (CIB) a obtenu un permis d'exploitation d'une carrière de latérite pour l'aménagement du corridor 13. Plusieurs autres ressources font l'objet d'une exploitation artisanale ou semi-industrielle : l'argile pour la fabrication de briques cuites, le sable et le gravier le long de la rivière Oubangui, pour la construction, et le diamant brut.

1.2.3. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'axe 2 au terme de la mise en œuvre du PDL sont les suivants :

-  les productions végétales, animales et halieutique ont substantiellement augmenté ;
-  le potentiel industriel du département est promu auprès des investisseurs ;
-  de nouvelles industries se sont implantées dans le département ;
-  la valeur ajoutée de l'artisanat a au moins triplé ;
-  la visibilité des produits artisanaux s'est améliorée ;
-  la culture est valorisée ;

1.3. Développement social



Photo :@ADIAC

1.3.1. Objectifs de l'axe

L'axe développement social a pour objectif de participer à l'amélioration des conditions de vie de la population de la Likouala. De manière opérationnelle, il s'agira de renforcer le capital humain et d'améliorer l'habitat et l'accès aux soins de santé sur l'ensemble du territoire départemental.

1.3.2. Stratégie de mise en œuvre

Pour atteindre ces objectifs, quatre programmes seront mis en œuvre : (i) amélioration de la scolarisation et de la formation qualifiante ; (ii) amélioration de l'offre sanitaire ; (iii) amélioration de l'habitat, de la desserte en eau potable et en électricité ; et (iv) égalité de genre et inclusion sociale.

A. Programme amélioration de la scolarisation et de la formation qualifiante

Etat des lieux du secteur de l'éducation et de la formation qualifiante

Le secteur de l'éducation est un domaine prioritaire dans la politique du gouvernement. Conscient de ses effets notamment sur le développement socioéconomique. Le gouvernement, le conseil départemental et les partenaires ont consenti un effort d'investissement significatif pour améliorer le taux de scolarisation du département. Ces investissements se sont traduits par la construction, la réhabilitation et l'équipement des écoles, des salles de classes et des bâtiments administratifs, la gratuité de l'enseignement et le recrutement et la formation du personnel enseignant. Les résultats de ces actions restent mineurs, tant les besoins sont colossaux. Cela s'observe sur ce vaste territoire qui continue d'accuser un déficit chronique d'infrastructures et de formateurs qualifiés dans le domaine de l'éducation et de la formation, en raison notamment des conditions particulièrement difficiles. Notons que la plupart des services éducatifs sont assurés par des agents locaux dont la formation est souvent insuffisante.

Education préscolaire

En 2023, selon les statistiques officielles, le département dispose de 9 établissements publics et 5 écoles privées au niveau préscolaire, dont 4 établissements publics à Impfondo. En cette année, l'enseignement primaire compte 135 écoles dont 99 publiques et 36 écoles privées ou conventionnées. Le ratio filles/garçons est de 0,95 en 2018 au primaire.

L'éducation préscolaire fait face à de nombreux défis. Le taux de scolarisation, bien qu'en augmentation, reste faible, environ 30%. Les infrastructures scolaires sont insuffisantes au regard des besoins. Le nombre d'enseignants qualifiés est également insuffisant.

Plusieurs acteurs mènent des investigations et des interventions pour améliorer la situation de l'éducation préscolaire à Likouala notamment : les ONG UNICEF, Save the Children, etc, ont mené des enquêtes pour identifier les besoins en matière d'éducation préscolaire dans le département de Likouala. Ces enquêtes ont révélé que 60% des enfants n'ont pas accès à l'éducation préscolaire.



Education primaire

Le taux de scolarisation est en légère augmentation, atteignant 85% en 2023. Cependant, ce taux masque de grandes disparités entre les zones urbaines et rurales, et entre les filles et les garçons. Selon le rapport provisoire EHCVM-C, en 2023, le taux brut de scolarité dans la Likouala était de 166,2% pour les garçons contre 162,2% pour les filles, soit une différence de 4 points en faveur des hommes pour un indice de parité de 97,6%. Quant au taux net de scolarisation, il était de 80,6% pour les hommes contre 70,4% pour les filles, pour un indice de parité de 87,4% ; soit une différence nette de 10 points.

Le taux de réussite au Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) est également en augmentation, atteignant 55% en 2023. Mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité de l'éducation primaire dans le département de la Likouala.

Cependant diverses initiatives sont menées par les ONG, le gouvernement et les entreprises pour y remédier.

Tableau 16 : taux bruts et nets de scolarisation (%) au primaire selon le sexe par département, milieu de résidence

Tx Brut Scolarisation au Primaire				Tx Net Scolarisation au Primaire		
Masculin		Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
166,2		162,2	123,3	80,6	70,4	75,1

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

Enseignement secondaire

En 2023, on dénombrait 45 collèges d'enseignement général (CEG) dont 24 publics et 6 lycées. Ces établissements accueilleraient environ 15 000 élèves.

Le taux de scolarisation au secondaire est faible, environ 40% en moyenne, avec des disparités importantes entre les zones urbaines et rurales, et entre les filles et les garçons. Le taux de réussite au baccalauréat est également faible, environ 30% en 2023.

Tableau 17 : taux bruts et nets de scolarisation au secondaire premier cycle

Effectif des élèves de 12 à 15 ans au collège	Effectif des élèves au collège	Taux brut de scolarisation	Taux net de scolarisation
7 921	21 877	67,7	24,5

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

Cofinancées dans le département de la Likouala par l'Unicef, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Union européenne, en partenariat avec le gouvernement congolais, les écoles Observer, Réfléchir, Agir (ORA) attirent de plus en plus les enfants autochtones. Selon les statistiques de 2017, 4 171 élèves dont 1 971 filles et 2 200 garçons ont été enrôlés dans les écoles ORA de la Likouala qui sont au nombre de 44. A cause de leur mode de vie, ces élèves à présent forment un effectif légèrement réduit de 3 192 élèves dont 1 444 filles et 1 748 garçons. Il s'agit, en effet, de deux années préparatoires, à la fin desquelles les enfants sont censés rejoindre le CEI.⁹

En 2023, on comptait 34 ORA, 5 à Impfondo, 11 à Bétou, et 18 à Enyellé. Lesquels ne sont plus fonctionnels, suivant les conclusions des états généraux de l'enseignement.

Alphabétisation

Le taux d'alphabétisation est relativement faible, environ 50% en moyenne au cours des dernières années, avec également des disparités importantes entre les zones urbaines et rurales, et entre les hommes et les femmes.

Plusieurs facteurs contribuent à ce faible taux d'alphabétisation :

- le manque d'infrastructures scolaires : le nombre d'écoles est insuffisant, et de nombreuses écoles sont en état de délabrement avancé.
- le manque d'enseignants qualifiés : la plupart des enseignants n'ont pas reçu de formation pédagogique adéquate ;

- L'éloignement des écoles : les longues distances à parcourir pour se rendre à l'école constituent un obstacle majeur pour les adultes des zones rurales ;
- le manque de motivation : certains adultes ne voient pas l'intérêt de l'alphabétisation, ou n'ont pas le temps de s'y consacrer.

Il ressort du rapport provisoire EHCVM-C, 2023, que le taux d'analphabète des individus de 15 ans et plus était de 40% contre 60% d'alphabétisés. Comparativement à Brazzaville et Pointe-Noire qui étaient respectivement à 13,3 et 11,2 pour les analphabètes et 86,7 et 88,8 pour les alphabétisés.

Malgré ces défis, des efforts sont déployés pour améliorer le taux d'alphabétisation dans la Likouala. Le gouvernement a notamment mis en place des programmes d'alphabétisation des adultes dans les zones rurales.

Dans l'ensemble, les faiblesses suivantes sont constatées dans le secteur de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation : (i) faible couverture en centres d'éducation préscolaire ; (ii) faible taux d'enfants inscrits au préscolaire ; (iii) infrastructures et équipements insuffisants ; (iv) infrastructures et équipements défectueux ; (v) manque considérable du personnel enseignant ; (vi) enseignants peu qualifiés ; (vii) taux de décrochage scolaire très élevé après l'admission aux différents examens (CEPE, BEPC et Baccalauréat) dans les zones rurales ; (viii) mauvaise gestion du système scolaire et un système d'information défaillant ; (ix) détérioration de la qualité des services et/ou des conditions d'apprentissage à cause de l'utilisation du personnel non qualifié ; (x) insuffisance, voire inexistence des services sociaux, de santé et des aires de sport en milieu éducatif ; (xi) inefficacité dans la gestion des ressources humaines dans toutes ses composantes (recrutements, affectations, gestion des carrières, etc...) ; (xii) prise en charges de l'école par les parents d'élèves ; (xiii) manque de mur de clôture des établissements scolaires ; (xiv) faible accompagnement de personnes vulnérables, en l'occurrence les peuples autochtones et les personnes vivant avec handicap ; (éloignement des établissements scolaires).



Classe de J1 (niveau CP) de l'école

Tableau 18 : état des infrastructures éducatives

		Impfondo		Dongo		Epena		Enyéllé		Bouanela		Liranga		Betou		Total
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	
Préscolaire	Nombre d'établissements disponibles	4	4	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	13
Primaire	Nombre d'établissements disponibles	5	11	23	5	29	2	16	3	10	3	8	2	13	9	139
	Nombre d'enseignants	23 permanents, 157 communautaires et 13 bénévoles		7 permanents, 62 communautaires et 4 bénévoles		8 permanents, 60 communautaires et 8 bénévoles		6 permanents, 74 communautaires et 1 bénévole		5 permanents, 32 communautaires		2 permanents, 29 communautaires et 4 bénévoles		9 permanents, 99 communautaires et 3 bénévoles		598
Collège	Nombre d'établissements disponibles	4	8	5	4	5	1	3	1	4	1	2	2	1	0	41
Lycée	Nombre d'établissements disponibles	1	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	6

Le département compte 199 établissements d'enseignement général, publics et privés, dont 69,84% du niveau primaire. 598 enseignants interviennent au niveau primaire dont 513 enseignants communautaires.

Enseignement technique

L'enseignement technique est assuré par un nombre très réduit d'établissements, quatre écoles, réparties comme suit :

- Deux collèges techniques et un lycée technique à Impfondo ;
- Un collège technique à Enyéllé.

Seul Impfondo abrite deux collèges d'enseignement technique féminin (CETF), dont la fin des études est soumise à l'obtention d'un brevet d'études techniques (BET), et un lycée d'enseignement technique (baccalauréat technique).

Les filières des collèges techniques portent, entre autres, sur l'hôtellerie, la puériculture, la technique d'habillement, la menuiserie, la maçonnerie et l'électricité. Le lycée technique propose deux spécialités : l'industrie et le commercial. Les filières proposées sont limitées par manque d'un corps enseignants qualifiés. Ces établissements sont très insuffisants en nombre et leur enseignement inadapté aux besoins actuels et futurs de l'économie locale. Les métiers du bois n'y sont pas enseignés bien que l'économie du département repose sur l'exploitation forestière. La construction de trois lycées techniques, à implanter à Ényellé, Boyelé et Bétou est en projet.

La situation des enseignants est alarmante. En effet, pour les deux collèges d'Impfondo, seuls huit enseignants y exercent, dont deux permanents et six communautaires. Il se dégage un besoin de vingt enseignants. Au lycée technique, les enseignements sont dispensés par vingt-huit enseignants composés de permanents, 14, et de communautaires, 14 également. Pour le lycée, le nombre d'enseignants à recruter s'élève à vingt-sept (27).

Formation professionnelle

Dans une économie qui table sur la diversification de sa base de production, la formation qualifiante est un des piliers stratégiques, car elle fournit aux entreprises une main d'œuvre qualifiée et outillée face aux défis du secteur. Ce sous-secteur est fort crucial pour la Likouala, d'autant plus qu'une majorité de ses élèves décrochent prématurément du système éducatif. La formation qualifiante est également un levier clé d'autonomisation des femmes et de réduction de la pauvreté. Malgré ses multiples avantages, ce sous-secteur est très peu valorisé dans le département.

On compte six établissements, parmi lesquels deux centres de métiers et quatre centres d'apprentissage. Deux centres de métiers et deux centres d'apprentissage sont à Impfondo, un centre d'apprentissage à Epena et un autre à Bétou.

En 2018, 430 apprenants s'étaient inscrits dans les centres de formation qualifiante dont 179 hommes et 251 femmes. Pour la même année 2018, les apprenants inscrits dans les ateliers de formation qualifiante étaient au nombre de 50 apprenants dont 39 femmes.¹⁰

Dans ce système formel de formation viennent se greffer des initiatives privées ou des organisations non gouvernementales. On cite, notamment les centres des métiers ouverts par l'ADPH, à savoir : les centres d'alphabétisation, les centres de coupe et couture, de tissage des sacs et de tricotage, un centre de soudure, etc.

Les centres de formation professionnelle et des métiers sont insuffisants en nombre et en qualité (insuffisance d'équipements) ; les formateurs ont des compétences limitées.

Il convient de signifier que la construction d'une école professionnelle à Impfondo est en projet. L'état des besoins en infrastructures d'enseignement professionnelle est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19 : état des besoins dans la formation professionnelle

	Impfondo	Dongo	Epena	Enyéllé	Bouanel a	Liranga	Betou
Nombre de centres à construire	1	1	1	1	-	-	1
Nombre de formateurs à recruter	25	15	-	20	-	-	25

Source : direction départementale de l'enseignement technique

De manière précise, il est attendu du conseil, les travaux suivants : (i) construction d'un centre des métiers du bâtiment et domestique à Impfondo ; (ii) la construction d'un centre des métiers du bois à Thanry (Dongou) ; (iii) la construction d'un centre des métiers du bois à Enyéllé ; (iv) la construction d'un centre des métiers de production (élevage, psy culture, agro) à Epéna ; (v) la construction d'un centre des métiers du bois et environnement à Betou.

L'enseignement technique et professionnel fait face à plusieurs contraintes, dont : (i) l'insuffisance des financements, (ii) l'inadaptation des programmes d'enseignement aux besoins socioéconomiques ; (iii) le non achèvement des programmes ; (iv) l'absence de politiques de formation des formateurs ; (v) l'absence de corps d'inspecteurs formés ; (vi) le nombre élevé d'enseignants non qualifiés dans les différentes disciplines dispensées; (vii) des offres de formation peu diversifiées et inadaptées aux besoins de l'emploi ; (viii) l'insuffisance des structures d'accueil et l'obsolescence des équipements d'ateliers ; (ix) le sous équipement en matériel didactique ; (x) le faible partenariat avec le secteur productif ; (xi) le faible niveau scolaire des élèves ; (xii) le déficit en personnel enseignants ; (xiii) le manque de mur de clôture des établissements scolaires ; (xiv) la vétusté et insuffisance des bâtiments ; (xv) l'obsolescence et l'insuffisance des équipements, (xvi) la vétusté et l'insuffisance des internats dans les établissements ; (xvii) l'insuffisance des centres de formation professionnelle.

De manière globale, la qualité de l'enseignement technique dans le département est menacée par : (i) le déficit en personnel enseignant qualifié ; (ii) la dégradation des infrastructures ; (iii) le manque d'ateliers et de laboratoires ; et (iv) l'insuffisance des crédits alloués par l'Etat.

Objectif du programme

Le programme amélioration de la scolarisation et de la formation qualifiante vise à doter le département de la Likouala d'un système d'éducation performant répondant aux attentes de la population. Un sous-programme va permettre d'atteindre cet objectif : Le renforcement des structures d'enseignement et de formation qualifiante.

a. Renforcement des structures d'enseignement et de formation qualifiante

Objectif du sous-programme

A l'image des enseignants, les besoins en termes d'établissements et de centres de formations est immense. Au regard de ses ressources, globalement faibles, le conseil ne peut à lui seul faire croître considérablement le nombre d'établissements et de centres de formation qualifiante. L'Etat et les partenaires au développement y joueront un rôle déterminant, grâce au plaidoyer, entre autres, du Conseil départemental, des députés et sénateurs de la Likouala. D'ailleurs, dans le budget de l'Etat, volet investissement, le gouvernement a prévu la construction d'un centre d'éducation, de formation et d'apprentissage (CEFA) à Enyéllé. La tranche 2023 de ce projet est de 400 millions de FCFA.

Dans les termes de référence pour les travaux de construction, le conseil départemental mettra un accent particulier sur l'utilisation de la main d'œuvre locale et des matériaux locaux écologiques. Les projets suivants seront mis en œuvre dans le cadre de ce sous-programme : (i) Construction et équipement de 3 lycées d'enseignement général de 12 classes ; (ii) Construction et équipement de 4 Lycées d'enseignement technique de 1ère et 2ème cycle (filiales agriculture, pêche et industrielles) ; (iii) Construction de 9 écoles primaires de 12 classes en matériaux durables dans les villages centres et d'une école normale d'instituteurs ; (iv) Construction et équipement des internats et logements des enseignants dans les CEG et les lycées. ; (v) Construction d'une école professionnelle paramédicale de 12 salles de classe (Filières laboratoire, infirmier d'Etat généraliste (IEG) et sage- femme d'Etat (SF) ; (vi) Construction des blocs administratifs des établissements scolaires ; (vii) Aménagement des espaces pour les aires de jeux ; (viii) Construction et équipement de 3 salles pour les bibliothèques, et des salles multimédias (dont cyber-café) dans les districts ; (ix) Construction et équipement de trois collèges d'enseignement technique public .

B, Programme amélioration de l'offre sanitaire

Etat des lieux du secteur de la santé

Le département de la Likouala est subdivisé en deux Circonscriptions socio sanitaires (CSS) : le district sanitaire d'Impfondo et le district sanitaire d'Enyélé-Bétou. Le premier regroupe les districts d'Impfondo, Liranga, Bouanéla et Epena et comprend un hôpital de base, plusieurs centres de santé intégrés et trois structures sanitaires privées. Le second regroupe les districts de Bétou, Enyélé et Doungou. Les détails sont présentés dans les tableaux ci-après.

Ces établissements sont insuffisamment équipés, manquent de personnels qualifiés et sont constamment en rupture de produits pharmaceutiques. Le manque d'électricité constitue également un handicap majeur. Les malades sont souvent invités à contribuer à l'achat de carburant de générateurs avant une intervention chirurgicale.

La Likouala compte onze formations sanitaires (FOSA). Toutes ces FOSA sont fermées, faute de moyen pour leur réfection.

Il existe dans le département 6 dépôts pharmaceutiques. Quatre sont localisés à Impfondo et deux à Bétou. Les autres districts en sont dépourvus. Rappelons que, bien que souvent en rupture, les produits pharmaceutiques sont inaccessibles à la majorité de la population, les coûts étant estimés trop chers par rapport au pouvoir d'achat. Ce qui contraint les personnes dans le besoin à s'approvisionner auprès des vendeurs non agréés, qui commercialisent en informel, des produits de la contrebande, qui plus est d'origine douteuse ou de fabrication indienne ou chinoise. Ces produits sont aussi source de nombreuses complications.

Le système sanitaire souffre, entre autres, de : (i) la faible couverture sanitaire ; (ii) l'insuffisance des investissements ; (iii) la carence en ressources humaines (en qualité et en nombre) ; (iv) le manque d'appui au système de santé essentiel; (v) le plateau technique défaillant ; (vi) la gestion peu efficace des urgences sanitaires ; (vii) l'insuffisance du nombre de lits ; (viii) le délabrement avancé des latrines et du système d'adduction d'eau et d'électricité dans les structures sanitaires ; (ix) le manque de moyens roulants pour le personnel soignant ; (x) la faible espérance de vie ; (xi) la croissance des maladies non transmissibles ; (xii) le manque de forage dans les structures sanitaires ; (xiii) le manque de formation sanitaire.

Tableau 20 : répartition (%) des personnes ayant été malades par type de maladies en 2023

Type de la maladie								
Paludisme	Diarrhée	Gastro enterite	Amibiase	Infection respiratoire aigue	Pneumonie	Tuberculose	Malnutrition	Rougeole
63,3	2,7	0,1	2,3	2,3	0,1	0	0,1	1,2

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

Le paludisme a touché 63,3% de la population du département. A cause de sa forte prévalence, il demeure la première cause de mortalité dans le département comme sur tout le territoire national.

Tableau 21 : état des lieux des infrastructures et du personnel de santé

		Impfondo	Dongo	Epena	Enyéllé	Bouanela	Liranga	Betou
CSI à Paquet minimum d'activités	Nombre de CSI opérationnels	2	-	-	-	-	-	-
	Nombre de CSI à construire	4	4	2	2	1	3	2
CSI à Paquet minimum d'activités élargies (PMAE)	Nombre de CSI opérationnels	-	1	1	1	1	1	1
	Nombre de CSI à construire	2	1	1	1	1	1	1
Nombre de postes de santé	Nombre de CSI opérationnels	-	-	2	-	-	-	-
	Nombre de CSI à construire	-	2	4	2	2	3	2
Total		8	8	10	6	5	8	6

Source : direction départementale de la Santé, 2023.

Objectif du programme

Le programme amélioration de l'offre sanitaire vise à renforcer le système de santé de la Likouala. Un sous-programme sera mis en œuvre à cette fin : (La modernisation des structures sanitaires ;

a. Modernisation des structures sanitaires

Objectif du sous-programme

Le sous-programme modernisation des structures sanitaires vise à accroître la couverture départementale en officines et structures sanitaires modernes.

Stratégie pour la modernisation des structures sanitaires

Les projets et actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de ce sous-programme dégageront un coût tel que le conseil ne pourra seul supporter le financement. Il s'appuiera sur la contribution de l'Etat, des partenaires au développement et du secteur privé.

Des centres de santé communautaire, centres de santé intégrés seront construits et équipés, des blocs d'accouchement seront modernisés grâce au plaidoyer que le conseil et les élus du département (sénateurs et députés) fera auprès du gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Pour ce faire, des sessions de travail préalables seront organisées entre le conseil, la préfecture et les élus pour identifier les PTF et les stratégies à aborder ou

d'intéresser les partenaires. Ces séances permettront également à ces acteurs de passer en revue les cahiers de charges des entreprises forestières locales, en vue de mettre en place une commission chargée :

- d'inciter ces entreprises à honorer leurs engagements dans le domaine sanitaire ;
- d'identifier et d'annihiler les facteurs qui empêchent le respect de ces engagements ;
- de s'assurer du respect de ces engagements.

Les travaux de construction privilégieront l'emploi des ressortissants de la Likouala.

Pour faire face au manque de médicaments et à l'insuffisance de pharmacies modernes, le conseil organisera un atelier à Impfondo et à Brazzaville notamment avec les acteurs du secteur pharmaceutique pour identifier les facteurs limitants l'installation des officines modernes dans le département et les mesures incitatives pouvant inverser cette tendance. Des exonérations fiscales, le financement par le conseil d'une certaine proportion des charges sociales seront quelques-unes de ces mesures. Une campagne de vulgarisation de ces mesures sera par la suite organisée au niveau national.

Dans le département de la Likouala, plus de 80% de la population vit le long des cours d'eau. Pour faciliter leur accès aux centres de santé, le conseil département entend :

- construire, majoritairement, les centres de santé communautaire et centres de santé intégrés sur la terre ferme, à proximité des populations vivant le long des cours d'eau ;
- acquérir des canot-rapides (3), à travers des dons et sur ressources propres, pour le transport rapide des personnes gravement malades de leur domicile à des débarcadères bien précis ;
- acquérir des ambulances (3), notamment sous-forme de don, pour le transport des personnes gravement malade des débarcadères aux centres de santé.

On notera que le Conseil mettra les bouchées doubles pour la construction de dix-huit (18) centres de santé intégrés. Ces CSI seront localisés à : Mimbéli, à Bolomo, Moualé, Mindzoukou (district d'Enyellé), à Dzoubé et Thanry (district de Dongou), à Mbanza, Liouesso, Itanga, Mboua (district d'Epéna), Gouga fluvial, Mbandza, Ikpengbele (district de Bétou), Botongo et Ebambé (district de Bouanela) ; à Moyito (Impfondo) et à Betikoumba et Lanza (Lanza),

Les projets suivants seront mis en œuvre dans le cadre de ce sous-programme : (i) construction et équipement de 9 centres de santé communautaire ; (ii) construction et équipement de 18 centres de santé intégré ; (iii) Equipement des 11 centres de santé intégré existant en matériel médicaux techniques (iv) construction d'une centrale de stockage de produits pharmaceutiques ; (v) modernisation des blocs d'accouchement ; (vi) construction de 03 banques de sang modernes ; (vii) construction de forages dans les formations sanitaires ; (viii) renforcement/modernisation du plateau technique (chirurgie, radiographie, échographie) ; (ix) installation de panneaux solaires dans chaque structure de santé.

C. Programme amélioration de l'habitat, de la desserte en eau et en électricité

Programme amélioration de l'habitat, de la desserte en eau et en électricité

Ce programme a pour ambition de favoriser un meilleur accès des populations à l'électricité, à l'eau potable et un habitat sécurisé et sain. Il est composé de trois sous-programmes : (i) amélioration de l'habitat ; (ii) desserte des localités en électricité ; (iii) Approvisionnement en eau potable.



Photo : @PNUD, canva

a. Sous-programme 1 : amélioration de l'habitat

Diagnostic du secteur

La densité de la population dans le Département de la Likouala est faible ; soit 5,38 habitants au km² en 2023. La majorité de la population réside en zone rurale, dans des villages et hameaux dispersés. Les principales villes du département sont Impfondo, chef-lieu du département, Bétou, Dongou et Enyellé.

En République du Congo, l'urbanisme et la construction sont encadrés par la loi n°06-2019 du 05 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction. Cependant, dans la Likouala, pour des raisons particulièrement de pauvreté des ménages, l'habitat est généralement précaire. Les maisons sont construites en matériaux locaux, tels que le bois, la terre et la paille. L'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux services d'assainissement est souvent limité. Selon une étude du ministère en charge de l'urbanisme, en moyenne : (i) 50% des ménages vivent en habitat individuel ; (ii) près de 2/3 des ménages habitent dans des maisons en terre battue ; (iii) 2/3 des ménages n'ont pas de toilettes modernes et utilisent des latrines non ventilées dans la cour d'habitation ; (iv) Plus de 2/3 des ménages envoient leurs eaux usées dans la nature.

Les tableaux 17, 18, 19 et 20 ci-après mettent en évidence la qualité des habitations du département.

Tableau 23 : principale matériau de construction des murs extérieurs

Principale matériau de construction des murs extérieurs											
Agglos (brique en ciment) /parpaingn/Pierres de taille	Briques cuites	Bac alu, vitres, etc	Briques non cuites	Toles	Planche/ Bois	Terre battue	Paille, motte de terre	Torchis	Carreaux	Autre	Total
1,2	13,8	0	2,8	0,2	21,7	52,6	4,6	0,6	0,1	2,4	100

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

Tableau 24 : principale matériau du toit (en %)

Principal matériau du toit								
Dalle/	Tuile/	Tôles	Paille/	Chaume	Nattes	Bâche	Autre	Total
Béton	Ardoise	0	Raphia	0,2	21,7	52,6	4,6	0,6
0	9,7	33,8	51	3,6	0,8	0,5	0,8	100

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

Tableau 25 : principal matériau de revêtement du sol du logement

Principal matériau du toit							
Carreaux	Ciment/Béton	Terre battue	Planches/Bois	Marbre	Sol nu/ Sable	Autre	Total
1,4	19	24,5	1,9	0	53,1	0	100

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

S'agissant de la gestion des déchets, il est à noter que dans la Likouala, 95,1 des ménages font recours aux pratiques prohibées au Congo pour se débarrasser de leurs ordures ménagères. En effet, 35,5% des ménages jettent leurs déchets dans la nature, 26,1% des ménages brûlent leurs ordures, 16,0% des ménages mettent leurs ordures dans les dépotoirs sauvages et le reste (17,5) enterrent leurs ordures et les jettent aussi dans les voies publiques, les caniveaux et les cours d'eau/rivières/fleuves. Par ailleurs, 4,9% sont en conformité avec les bonnes pratiques établies dans le pays en matière de protection de l'environnement. Car, 1,2% des ménages utilisent les dépotoirs publics et 3,7% des ménages emploient le service de ramassage pour évacuer leurs ordures ménagères (voir tableau ci-après).

En somme, en matière d'habitat, on relève les faiblesses suivantes pour ce département : (i) l'absence de logements sociaux ; (ii) l'insuffisance des logements d'astreinte et des bâtiments administratifs ; (iii) le vieillissement des habitations ; (iv) une part non négligeable des logements en terre et en bois ; (v) le manque d'électricité, d'eau potable et de toilettes modernes dans la plupart des habitations ; (vi) l'absence de voirie et d'assainissement dans les communes ; districts et communautés urbaines ; (vii) l'enclavement de certains villages ; (viii) l'absence d'une politique départementale cohérente de l'habitat ; (ix) le non-respect des règles en matière d'urbanisme et de construction ; (x) l'absence d'un plan d'urbanisme et d'un schéma directeur d'urbanisme des communes et des districts.

Objectif du sous-programme

Le sous-programme amélioration de l'habitat vise trois objectifs particulièrement : (i) assainir et sécuriser l'environnement ; (ii) construire des logements sociaux ; (iii) inciter les populations à bâtir leurs habitations à partir des matériaux locaux durable.

Stratégie pour l'amélioration de l'habitat

L'exécution des actions prévues pour ce sous-programme permettra d'offrir aux populations un cadre de vie sain, mais aussi à réduire la pauvreté. En effet, plusieurs actions en lien avec la préservation de l'environnement seront menées. On note :

- l'aménagement des espaces de stockage et d'enfouissement des ordures, qui sera exécuté, de concert avec les mairies, avec l'appui de l'AFD et des organismes internationaux spécialisés dans la gestion des déchets. Des travaux d'estimation de ces déchets seront également réalisés. Ils déboucheront sur l'organisation de campagnes visant à encourager l'installation, dans le département, des entreprises de traitement des déchets. Comme pour des entreprises qui s'installeront dans d'autres domaines, le conseil négociera une participation minoritaire au capital ;
- Organisation des campagnes sur la sensibilisation, la réduction des risques de catastrophe, la vulgarisation des pratiques contribuant à la préservation de l'environnement ou encore la cartographie des zones à risques. Ces activités seront menées avec l'appui des partenaires au développement et des ministères en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Le conseil sollicitera l'expertise des cabinets spécialisés pour mener ces travaux, notamment ceux de cartographie des zones à risques. Il s'agit des zones sur lesquelles l'habitation ou la tenue d'activités socioéconomiques seront proscrites. Ceci, aux fins de préserver les populations contre les risques de catastrophes. La vulgarisation des bonnes pratiques environnementales concernera aussi bien les populations que les entreprises et sera animée par des spécialistes des questions environnementales.

D'autres actions porteront sur :

- L'aménagement des rues et avenues, l'éclairage public et le drainage des eaux de pluies. Le gouvernement sera fortement sollicité pour l'exécution de ces projets. Une commission constituée des élus (députés et sénateurs), des représentants du conseil départemental et des mairies sera chargée de préparer l'argumentaire et de le défendre auprès du gouvernement et du parlement ;
- Construction de logements sociaux. 500 logements seront construits entre 2025 et 2029. Le Conseil plaidera pour l'exécution totale de cette action par le gouvernement.

Les projets structurels, comme la construction des logements sociaux, sont considérés comme des projets à effets accélérateurs et multiplicateurs, en ce sens que : (i) leur impact est immédiat sur les populations grâce aux revenus qu'ils procurent ; ils engendrent des effets d'entraînement sur d'autres projets.

Les projets suivants seront mis en œuvre dans le cadre de ce sous-programme : (i) Installation des lampadaires ; (ii) aménagement des espaces pour le stockage et l'enfouissement des ordures ; (iii) drainage des eaux de pluies ou les eaux usées ; (iv) construction de centres de traitement des déchets dans les chefs-lieux de district et les communautés urbaines.

b. Sous-programme 2 : Desserte des localités en électricité

Etat des lieux du secteur

La Likouala n'est pas connectée au réseau électrique national. Le chef-lieu Impfondo est doté d'une centrale thermique et solaire inaugurée en mai 2023. Enyellé, Épéna, Bétou et Liranga sont alimentés par des centrales thermiques. L'électricité n'y est disponible que de 18h à 21h ou à 23h, selon les cas. Dans les lieux non raccordés aux centrales thermiques, quelques privés, entreprises et services administratifs utilisent des groupes électrogènes ou des panneaux solaires.

Le reste des habitants utilise les lampes à piles (69,2%) et les lampes solaires (12,5%) pour s'éclairer et le bois pour cuisiner. L'alimentation des centrales thermiques et des groupes électrogènes en produits pétroliers, notamment en gasoil, a un coût élevé, car ces produits sont plus chers que dans d'autres départements et les capacités de stockage sont limitées. Pourtant, le potentiel en énergie hydroélectrique (18 MW sur la rivière Ibenga et 24 MW sur la Motaba), en solaire et en biomasse, est important.

Tableau 26 : répartition (%) des ménages selon la principale source d'éclairage de leur logement

Principale source d'éclairage du logement									
E2C (Ex SNE)	Electricité (groupe électrogène)	Electricité avec plaque solaire	Lampe à pétrole	Lampe à pile	Paraffine/ Bois	Lampe solaire	Bougie	Autre	Total
					Planche				
4,3	2,2	2,4	2,3	69,2	3	12,5	1	3,1	100

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

L'insuffisance de la production d'électricité dans la Likouala empêche la tenue de nombre d'activités et est aussi source de pauvreté sur le territoire départemental.

Objectif du sous-programme

Le sous-programme desserte des localités en électricité a pour objectif de renforcer l'offre d'électricité dans la Likouala.

Stratégie pour la desserte des localités en électricité

Pour améliorer le taux d'accès à l'électricité dans le département de la Likouala, le conseil départemental table principalement sur la production énergétique de la biomasse à partir de 3 centrales, chacune d'une capacité de production de 3 MW. Ce choix s'explique par le fort couvert forestier et la présence de cinq grandes sociétés forestières. Celles-ci produisent par an, des millions de tonnes de sciures de bois et d'autres types de déchets de bois qui serviront de combustibles pour la production de l'électricité. Outre les déchets de bois, d'autres déchets organiques seront utilisés dans le processus de production d'énergie.

Pour ce faire, un partenariat sera créé entre le conseil départemental et les sociétés forestières d'une part, et entre le conseil départemental et des agriculteurs et des sociétés de collecte et de traitement de déchets, d'autre part, par lequel ces sociétés s'engageront à mettre à la disposition du conseil, contre certains avantages fiscaux, des déchets organiques en vue de la production de l'énergie.

Le conseil départemental bénéficiera de l'expertise de la société Energie électrique du Congo (E2C) et des cabinets internationaux spécialisés pour la mise en place des centrales biomasse, l'installation des lignes à haute et moyennes tension (acheminement de l'électricité depuis des transformateurs jusqu'aux consommateurs finaux) et des transformateurs. Certains volets de ces actions seront inscrits dans les lois de finances et d'autres seront pris en charge par des partenaires au développement.

Des études de faisabilité de ces actions structurelles seront réalisées préalablement à leur mise en œuvre. Les avantages fiscaux à accorder aux sociétés productrices de déchets végétaux seront définis par une commission ad hoc constituée notamment des cadres du bureau exécutif et du directeur départemental des impôts.

Des micros centrales solaires et centrales électriques seront également construites avec l'appui des partenaires au développement. Pour assurer la gestion de toutes ces centrales, des formations, au niveau local, national et international, seront dispensées aux techniciens chargés de leur entretien.

Les projets suivants seront mis en œuvre dans le cadre de ce sous-programme : (i) construction de 6 mini centrales solaires ;(ii) construction des micros centrales électriques ; (iii) Construction des lignes HT et MT Construction des lignes HT et MT ; (iv) acquisition et installation des transformateurs; (v) Étude de faisabilité et d'implantation de 04 éoliennes; (vi) formation des acteurs locaux dans la gestion énergétique et des panneaux solaires.

Sous-programme 3 : approvisionnement en eau potable

Etat des lieux du secteur

Pour une population de 355 570 habitants en 2023, seuls 132 clients, tous habitants d'Impfondo sont alimentés en eau potable par la Congolaise des Eaux (LCDE), ce qui atteste de la faible connexion du département au système d'adduction potable. Les sources d'approvisionnement des ménages non connectés au réseau sont des forages construits, les rivières, les marigots, les puits et l'eau de pluie. La consommation des eaux des rivières et des marigots expose les populations à diverses maladies, telles que le choléra, la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite A, la fièvre typhoïde et la poliomyélite.

Pour l'ensemble du département, on compte seize puits améliorés équipés de pompes à motricité humaine, six forages équipés de pompes à motricité humaine. La ville d'Impfondo est fournie en eau par trois forages qui alimentent une bache d'une capacité de 500 m³. Le tableau ci-dessous présente les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson dans la Likouala.

Tableau 27 : principale source d'approvisionnement en eau de boisson

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson																						
Robin et dans le logement	Robinet dans la cour/parcelle	Robinet du voisin	Borne fontaine/Robinet public	Puits ouvert dans la cour/parcelle	Puits ouvert ailleurs	Puits couvert dans la cour/parcelle	Puits couvert ailleurs	Forage dans la parcelle	Forage ailleurs	Source aménagée	Source non aménagée	Fleuve	Rivière	Lac	Cours d'eau	Eau en bouteille	Eau de pluie	Citerne	Bâche	Vendeur ambulant	Autre (À préciser)	Total
0,3	0,6	0,9	2,5	3	10,8	1,8	11,5	0,1	25,5	2,2	0,5	7,7	30,3	0	1,1	0	1	0	0	0	0,2	100

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

Ces sources d'approvisionnement sont généralement éloignées des habitations, car 44,4% de la population mettent en moyenne plus de 15 mn pour atteindre les sources d'eau et 16,5% parcourent entre 10 et 15 mn, comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 28 : répartition (%) des ménages selon le temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson

Temps (en Minutes) mis pour se rendre à la source				
moins 5 min	5 à moins de 10	10 à moins de 15 min	15 min et +	Total
24,5	16,2	15	44,4	100

Source : rapport provisoire EHCVM-C, 2023

Le secteur de l'hydraulique souffre de plusieurs maux, au nombre desquels : (i) le manque de financement ; (ii) la faible maintenance, la vétusté et l'insuffisance des équipements, notamment les forages ; (iii) des conflits entre peuples bantous et peuples autochtones dans les points d'eau.

Objectif du sous-programme

Ce programme a pour objectif d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable.

Stratégie pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable

Le département sera doté d'un système d'adduction d'eau potable à Enyellé et Impfondo à partir des ressources de l'Etat. En d'autres termes, le conseil plaidera pour l'inscription de cette action, y compris la construction/réhabilitation des forages, dans les lois de finances.

Cependant, pour disposer d'un nombre conséquent de forages, l'appui des partenaires au développement sera également privilégié. Cet appui portera notamment sur la construction des forages à proximité des habitations des peuples autochtones, avec un volet sur le renforcement des capacités de ces derniers dans la gestion durable des forages. Les forages pour peuples autochtones permettront un accès sécurisé de ces populations à l'eau potable. A noter que des groupes de bantous, identifiés avec l'appui des élus locaux, des chefs de quartiers, chefs de villages ou sous-préfets prendront également part à ces formations.

Pour être potable, l'eau des forages fera l'objet d'entretien avec des produits spécifiques qui seront acquis par le conseil. Ces achats seront principalement financés à travers les ressources internes du conseil et les ressources externes, en l'occurrence des appels aux dons.

Les projets suivants seront mis en œuvre dans le cadre de ce sous-programme : (i) renforcement des capacités locaux à la gestion durable de l'eau et des forages ; (ii) construction du réseau de distribution d'eau potable (Enyéélé, Impfondo) ; (iii) construction de forages ; (iv) construction de forage pour peuples autochtones ; (v) travaux d'entretien des installations hydrauliques ; (vi) réhabilitation des forages.

D. Programme Egalité de genre et inclusion sociale

Ce programme a pour objectif de valoriser et de permettre aux personnes en situation de vulnérabilité de participer activement à la vie socioéconomique et de jouir d'un niveau de vie décent. Il est composé d'un seul sous-programmes : amélioration de l'autonomisation et de la condition de la femme .

Sous-programme : amélioration de l'autonomisation et de la condition de la femme

Etat des lieux de la situation de la femme et aspiration des femmes

Le département de la Likouala enregistre une population féminine légèrement supérieure à celle masculine. Elle constitue la première force de travail en milieu rural, notamment en matière de production vivrière et de fabrication de la boisson locale « kotoko ». Dans le domaine des métiers artisanaux, elles représentent 64% des artisans. Mais l'accès à l'éducation scolaire présente quelques limites au fur et à mesure que le niveau scolaire s'élève.

Selon les données de l'annuaire statistique 2013 57% des enfants inscrits au préscolaire sont des filles. Cette population décroît graduellement à l'école primaire en passant de 51% au CP1 à 42 % au CM2. Cette tendance se poursuit au secondaire du premier cycle où le pourcentage des filles varie entre 47% en classe de 6ème et 38% en 3ème. Contrairement au Lycée, la situation évolue dans le sens inverse. La population féminine s'est accrue remarquablement passant de 11 % en classe de seconde à 29 % en classe de terminale.

Dans les services publics, le secteur de la santé a la plus forte population féminine. Sur un effectif de 151 agents, le nombre des femmes est de 95, soit près de 63 % de l'ensemble des travailleurs. Tandis que dans l'enseignement, on dénombre 58 enseignantes sur un total de 251 agents, soit 23 % de l'ensemble du corps enseignant.

Les femmes interviennent dans plusieurs domaines d'activités, dont l'agriculture, la pêche, l'élevage, la production et le commerce d'alcool traditionnel, le commerce du chikwangue (pain ou bâton de manioc).

Dans le cadre des activités agricoles, elles rencontrent de nombreuses difficultés, comme : le manque de financement et d'engrais, les difficultés d'accéder au crédit des banques ou des microfinances, l'infertilité de certains sols, le flétrissement et le dessèchement des plantes, les inondations, des risques liés aux morsures de serpents, aux blessures par des épines, des difficultés liées au transport/évacuation des produits (enclavement des bassins de production) ; l'usage du matériel rudimentaire. Faute de matériels et d'équipement approprié (tronçonneuse) plusieurs femmes sont décédées lors d'abattage, par hache, de gros arbres dans les phases de défrichage des terres.

Au sujet de l'accès au crédit, les femmes sont marginalisées. Par ailleurs, elles ignorent tout des procédures d'obtention de crédit ou ne disposent pas de garantie ou d'avaliseur pour bénéficier de crédits. La création d'une société de garantie est une solution à ce problème.

Elles sont moins sensibilisées et informées sur leurs droits. Aussi, dans les districts du département, les filles se marient de plus en plus jeunes, entre 11 et 18 ans. Ce phénomène est justifié, entre autres, par la pauvreté des parents, la déscolarisation, le manque d'éducation, le manque d'occupation, le désir obsessionnel pour des jeunes filles d'accéder à certains biens matériels sans disposer de ressources financières nécessaires, ou encore des grossesses non désirées.

Les femmes désireuses de se séparer de grossesses non désirées adoptent des méthodes à risque. Elles procèdent à l'automédication ou à la tradithérapie, car les spécialistes (médecins) sont très rares dans ces localités, ou s'il en existe, le coût de leur prestation est inaccessible à la plupart des jeunes filles. Les méthodes d'avortement non sécurisées qui ont cours dans la Likouala sont à l'origine de nombreuses complications, voire de décès.

L'accès à l'eau potable est particulièrement difficile. De ce fait, elles parcourent de longues distances pour se la procurer.

En raison de la pauvreté des parents, l'irresponsabilité d'autres, l'absence d'établissements (lycée) dans certaines localités (Bouanéla et Liranga), les grossesses non désirées, la sexualité précoce, le décrochage scolaire est particulièrement élevé chez les filles, notamment au collège. Certains de ces facteurs et le manque d'université dans la Likouala justifient également la faible proportion de filles qui accèdent au niveau supérieur.

En matière d'éducation les attentes des femmes sont entre autres : la construction des infrastructures scolaires à proximité des habitations ; la construction des établissements d'enseignement technique ; la construction des centres de formations professionnelles aux métiers industriels, notamment à Enyelé (mécanique, menuiserie, électricité, informatique, soudure, conduite, maçonnerie...) ; la construction des centres d'apprentissage des métiers pour les jeunes filles mères (Coupe couture, cuisine, pâtisserie, etc.) ; la construction des internats ; la sensibilisation des jeunes filles en milieu scolaire sur la nécessité de poursuivre les études au niveau supérieur ; la prise en charge des frais de scolarité au niveau supérieur ; le renforcement en qualité et en nombre du personnel enseignant.

En ce qui concerne l'accès aux soins de santé, les femmes reprochent l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel ; le manque de matériel adéquat, le manque de produits pharmaceutiques, le manque ou l'insuffisance de services de planification, la rareté et la cherté des produits pharmaceutiques de bonne qualité. C'est pourquoi, elles sollicitent du conseil départemental, la réalisation de plusieurs actions dont : (i) la construction et la réhabilitation des centres et postes de santé dans les districts ; (ii) la modernisation et l'équipement des blocs d'accouchement ; (iii) la formation et l'affectation de sages-femmes ; (iv) la construction des banques de sang modernes ; (v) la construction et l'équipement des pharmacies au sein des centres ; (vi) la mise en place des conditions propices à l'installation des pharmacies modernes commercialisant des produits à des prix accessibles à tous ; (vii) la mise en place des centres d'écoutes pour l'orientation et la sensibilisation de jeunes filles et femmes ; (viii) la mise en place des bureaux de planification familiale dans tous les centres de santé ; (ix) le renforcement des capacités du personnel soignant (médecin et infirmiers) ; (x) affectation de chirurgiens et gynécologues qualifiés dans les districts ; (xi) le lancement à intervalle régulier d'un programme de sensibilisation sur la planification familiale.

Objectif du sous-programme

Le sous-programme amélioration de l'autonomisation et de la condition de la femme a pour objectif de favoriser l'indépendance socioéconomique des femmes.

Pour améliorer l'autonomisation et la condition de la femme, le conseil départemental :

- financera, avec l'accompagnement de l'Etat et des partenaires au développement y compris des ONG qui militent en faveur des femmes, la construction et l'équipement des maisons de la femme. Ce sont des lieux d'information sur les phénomènes de violence, d'orientation et d'accompagnement des femmes dans leurs démarches pour retrouver leur dignité et le chemin de l'autonomie. Les animateurs de ces centres bénéficieront des formations à Impfondo et à Brazzaville prises en charge par des partenaires. Le financement de ces maisons reposera sur trois types de ressources : (i) des subventions publiques ; (ii) des ressources propres, issues des produits de consultations (une modique consultation sera fixée. Elle tiendra compte du niveau de pauvreté dans le département) ; (iii) des financements collectés auprès d'entreprises, de fondation/ONG et de particuliers ;
- mobilisera des financements en impliquant les partenaires au développement et l'Etat pour financer les activités génératrices de revenu des femmes. Chaque année, au moins 100 femmes bénéficieront de cet appui. Le montant à octroyer par femme ou groupement de femmes sera fonction du projet présenté et variera entre 200 mille FCFA et 2,5 millions de FCFA. Ces femmes auront, dans le cadre de cette action, accès à des programmes de renforcement des capacités en matière de gestion d'activités commerciale, artisanale et autres. A noter que ces actions seront étroitement menées avec celles décrites en matière artisanale et d'accès au financement (voir programmes de l'axe 2 du PDL), notamment. Un dispositif de suivi de ces femmes (le même que celui relatif à l'artisanat) sera mis en place. Il sied de souligner que les femmes autochtones seront également considérées par cette action.
- organisera des campagnes de sensibilisation auprès des femmes et des hommes sur les dangers du mariage et de la sexualité précoces et sur les droits des femmes. Le ministère en charge de la femme, les associations/fondations et ONG seront également impliqués dans ces activités.
- organisera des activités de promotion du leadership féminin, afin d'encourager les femmes à s'engager en politique, à envisager un avenir meilleur en tant qu'égale de l'homme et à s'armer d'aptitudes de gagnantes dès le collège. Ces activités concerneront les personnes de sexe féminin âgées d'au moins 15 ans (minimum classe de 3ème) et seront organisées dans les écoles, pour les élèves, et dans d'autres lieux (salle du conseil, de la sous-préfecture, hôtel, ...) pour les plus âgées.
- distribuera des brouettes aux femmes pour réduire leur pénibilité dans l'exécution de certaines tâches ménagères (transport de l'eau, du bois pour la cuisson,...).

Seulement deux projets seront mis en œuvre dans le cadre de ce sous-programme : (i) appui aux activités génératrices de revenu ; (ii) formations qualifiantes ponctuelles pour jeunes filles-mères et autochtones .

1.3.3. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'axe 3 au terme de la mise en œuvre du PDL sont les suivants :

- 👉 La gestion des ressources humaines est renforcée ;
- 👉 La scolarisation et la formation des apprentis et élèves démunis sont pris en charge ;
- 👉 Les infrastructures d'enseignement et de formation qualifiante sont renforcées ;
- 👉 Les structures sanitaires sont modernisées et couvrent plus efficacement les districts ;
- 👉 Les populations sont sensibilisées sur l'hygiène et les maladies (paludisme, maladies vénériennes, VIH/SIDA ;
- 👉 les populations sont sensibilisées sur la planification familiale ;
- 👉 l'approvisionnement en eau potable s'est accru ;
- 👉 la production et la distribution d'électricité ont significativement augmenté ;
- 👉 les populations sont investis dans la préservation de l'environnement ;
- 👉 l'habitat local est amélioré ;
- 👉 l'autonomisation et la condition de la femme sont améliorées ;

1.4. Renforcement et modernisation des infrastructures de transport



1.4.1. Objectifs de l'axe

L'axe 4 du plan de développement de la Likouala a pour objectif de désenclaver le département de la Likouala. De manière spécifique, il s'agit de rendre plus aisé le transport routier et fluvial.

1.4.2. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie retenue pour atteindre ces deux objectifs est de mettre en œuvre deux programmes : (i) développement du transport routier ; et (ii) développement du transport fluvial.

A. Programme développement du transport routier

Etat des lieux du secteur routier

Bien que le Département de la Likouala soit le plus vaste du pays par sa superficie, il possède le réseau routier le plus faible du Congo. Il comprend deux routes nationales. Porte d'entrée dans la Likouala par voie terrestre, la RN 3 n'est pas bitumée. Longue de 447 km, elle part de Ouessou, chef-lieu de la Sangha, pour atteindre la frontière avec la Centrafrique, via Pokola, Makao, Enyellé et Bétou. La traversée de la rivière Sangha, un peu en aval de Ouessou, se fait par bac, en attendant l'achèvement de la construction du pont sur la Sangha en 2026. Cet axe routier, d'intérêt sous-régional, qui est carrossable jusqu'à Bétou, a été aménagé par les compagnies forestières. Trait d'union entre 3 districts (Épéna, Impfondo et Dongou), la route de la Vasière, la seule bitumée du département, est formée de deux tronçons : Dongou-Implfondo (50 km) sur la RN 15, et Impfondo-Épéna (80 km). Elle est en plus ou moins bon état.

Tableau 29 : état des infrastructures routières

	Routes nationales/départementales	Routes d'intérêt local/pistes rurales/pistes agricoles
Linéaire en bitume (km)	135	220
Linéaire en latérite (km)	704,5	7

Source : rapport PADDC

Parmi les routes en bon état, on peut citer les axes entre : Enyellé-Bétou; Enyellé-Bissambi-Sambala-Dongou; Impfondo-Epéna; Botala-liouesso; Epéna-Bokalako; Mboua-Pokola; Botala-Ibanga. Certaines routes, cependant, sont impraticables ou en voie de dégradation, notamment les axes entre : Impfondo-Dongou-Epéna; Enyellé-Bissambi-Sambala-Dongou (ponts de Sambala et Bissambi non encore construits); Moalet-Ndzanga et Bétou-Ndongou 1.

Les routes à entretenir sont les suivantes :

- les routes à réhabiliter : Enyellé- Dongou sur 110 Km, Dongou-Ikouangala-Boucy-Boucy sur 17 Km, Botanga-Niangué-Malala-Yoï na Yoï-Makolongoulou sur 16,5 km ;
- les routes à bitumer et les km à bitumer : Impfondo-Epéna du Pk 0 au Pk12 sur 12 Km ensuite Impfondo-Dongou 10 Km vers Modzaka ;
- les routes à latériser et les km à latériser : carrefour d'enyellé jusqu'à Gouga route vers la RCA sur 400 Km.

Il sied de souligner que l'entretien des routes dans la Likouala est un exercice qui s'avère bien plus complexe à réaliser que dans d'autres départements du pays. En cause, la quasi-totalité de ces routes traverses des forêts et sont à cet effet bordées d'arbres. Très souvent, les racines de celles-ci attaquent les routes, ou encore les arbres arrachés par les vents violents coupent ces routes. Il est également fréquent que les branchent mortes de ces arbres retiennent sur la chaussée ou au bord de celle-ci les eaux de pluies.

Un projet de construction de la route en terre Dongou-Boucy-Boucy (17,8 km) est en cours pour désenclaver les populations riveraines de la Motaba. Ce projet permettra d'améliorer l'accès aux services sociaux et économiques pour ces populations.

Transport aérien

Impfondo, chef-lieu du département, est doté d'un aéroport desservi quotidiennement par plusieurs compagnies aériennes :

Trans Air Congo : Assure des vols réguliers entre Impfondo et Brazzaville, Pointe-Noire et Ouesso.

Mistral Aviation : Offre des vols réguliers et à la demande vers les localités de l'intérieur du département, telles que Bétou, Dongou et Enyellé.

Canadian Airways : Propose des vols charters pour les touristes et les professionnels.

En plus de l'aéroport d'Impfondo, le département dispose d'aéroports secondaires dans les localités de Boyélé, Enyellé et Bétou. Ces aéroports sont desservis par des petits avions pouvant transporter une dizaine de passagers. Ils permettent de relier Impfondo aux zones rurales et de faciliter l'accès aux services sociaux et économiques pour les populations locales.

Transport urbain

Le transport urbain est très peu développé dans le département à cause particulièrement de l'insuffisance de routes carrossables. Seuls les motos taxis facilitent le déplacement des populations à l'intérieur des districts. Entre les districts, c'est soit par moto ou camions/bus, soit par petits bateaux ou pirogues que les déplacements sont effectués.

Au total, la majeure partie des routes qui desservent la Likouala est en terre. Une partie n'est pas toujours praticable en saison des pluies et dans les zones marécageuses. Faute d'entretien, les ponts, peu nombreux, et les bacs ne sont pas toujours bien fonctionnels, et la plupart des rivières ne sont pas navigables tout le long de leur cours et toute l'année.

Ce secteur fait face à plusieurs difficultés, entre autres : l'insuffisance des moyens financiers, matériels et humains pour l'entretien des routes et des voies fluviales ; les antivaleurs (corruption, fraude, concussion) en matière d'entretien de routes.

Objectif du programme

Le programme développement du transport routier a pour objectif de doter le département de routes et de voiries durables et modernes.

Stratégie pour le développement du transport routier

Le développement du transport routier sera particulièrement rendu possible grâce : (i) à l'entretien et aux bitumages de la RN3 et des routes départementales ; (ii) aménagement et l'entretien des voiries ; (iii) au renforcement de la signalisation routière. Le coût et la nature de ces actions exigent qu'elles soient exécutées par le gouvernement. Le conseil, de concert avec les maires, les sénateurs et les députés du département, défendra l'inscription de ces actions dans le budget de l'Etat. Les entreprises forestières opérant dans la Likouala seront également invitées à entretenir les routes, conformément aux cahiers de charges.

On notera que l'entretien des routes sera également facilité par le projet de développement de l'agriculture le long de la RN3 et des routes départementales, projet présenté au sous-programme amélioration de la production agricole. A titre de rappel, ce projet consistera à déboiser 8 m de part et d'autre de ces routes, afin qu'il soit réalisé des activités agricoles sur cet espace déboisé. Grâce à ce projet, qui créera l'emploi dans le département et procurera des ressources supplémentaires (impôts et taxes) au Conseil et à l'Etat, les racines d'arbres n'attaqueront plus les routes, les arbres arrachés par les vents violents ne couperont plus ces routes et les branchement mortes de ces arbres ne retiendront plus les eaux de pluies sur la chaussée.

Les projets suivants seront mis en œuvre dans le cadre de ce sous-programme : (i) entretien et aménagement des routes départementales ; (ii) aménagement et entretien des voiries ; (iii) construction des ponts; (iv) réhabilitation des ponts.

B. Programme développement du transport fluvial

Etat des lieux du secteur fluvial

Le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui, autrefois voies de transport privilégié, connaissent une baisse de fréquentation. Le manque d'entretien, conjugué à la faillite de l'ATC, limite la navigabilité à six mois par an et entrave l'essor économique du département.

Le déplacement des populations vivant le long du fleuve et l'évacuation de la production agricole et forestière vers les centres de consommation, notamment Brazzaville, sont particulièrement difficiles. Des petits bateaux privés congolais et centrafricains desservent tant bien que mal les localités riveraines, telles que : Bétou, Landza, Boyélé, Dongou, Impfondo, Ngondola, Ndjoundou sur l'Oubangui et Liranga sur le fleuve Congo. En dehors de ces petits bateaux, les populations se déplacent à travers les pirogues, les pagaies pour aller d'un point à un autre. Ces moyens de transports sont lents et constituent à juste titre une difficulté majeure pour des situations d'urgence, comme le transport de personnes grièvement blessées ou malades. Ceci, d'autant plus qu'une part significative de la population est riveraine de cours d'eau.

Le port secondaire d'Impfondo et les ports de Bétou, Landza, Boyélé, Dongou et Liranga s'apparentent plus à des embarcadères qu'à de vrais ports aménagés. Valoriser le potentiel économique de ces ports et améliorer la navigabilité fluviale constituent des enjeux majeurs pour le développement du Département de la Likouala.

Deux barques assurent la traversée entre Dongou, Enyellé et Bétou, en revanche la navigation entre Sambala et Bissambi est difficile en saison sèche. Afin de faciliter la circulation des personnes et des biens, la société Likouala Timber s'est engagée à construire des ponts pour faciliter la circulation dans le département. Cet engagement permettra d'améliorer la connectivité du département et de booster son développement économique.

Objectif du programme

Le programme développement du transport fluvial vise à faciliter le transport par voie fluviale.

Stratégie pour le développement du transport fluvial

Pour rendre navigable les le fleuve Congo et Oubangui ainsi que d'autres cours d'eau, des travaux de dragage seront réalisés à chacune des cinq années du plan, ce avec l'appui du gouvernement. Par ailleurs, le conseil départemental, appuyé par l'Etat et les partenaires au développement procédera à l'aménagement des débarcadères et à la mise en place et la maintenance du système de balisage des cours d'eau.

Une société moderne de transport fluvial sera créée. Les parts du capital de cette entreprise seront réparties comme suit : 50% pour le conseil départemental et 50% pour des entités privées. Dans ce cadre, des pirogues motorisées, des baleinières et canot-rapides seront acquis. Le conseil fera la promotion de ce projet auprès des investisseurs potentiels au Congo et à l'étranger. Une commission ad hoc sera chargée d'identifier ces investisseurs potentiels.

1.4.3. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'axe 3 au terme de la mise en œuvre du PDL sont les suivants :

- 👉 Le transport routier est développé ;
- 👉 Les routes nationales et départementales sont aménagées, construites et réhabilitées ;
- 👉 Les ouvrages d'affranchissement sont construits ;
- 👉 Les voiries sont aménagées ;
- 👉 La signalisation routière est renforcée ;
- 👉 Le plan de transport fluvial départemental est élaboré ;
- 👉 Les débarcadères ou quais d'accostage sont aménagés ;
- 👉 les matériels des travaux routiers sont acquis.

2. Planification financière triennale du PDL

Le coût global du PDL de la Likouala s'élève à 49 717 millions de FCFA, soit un effort budgétaire annuel moyen de 106 089,2 millions de FCFA.

La répartition du coût global total des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des projets du PDL par axes indique que ce sont les axes 3, portant sur Développement social, 2, relatif au développement de secteurs porteurs de valeur ajoutée, et 4, relatif au Renforcement et modernisation des infrastructures de transport qui concentrent le plus de besoin en financement, avec respectivement 54% et 29% et 12% du montant total.

Tableau 30 : part des axes stratégiques dans le coût total du PDL

Axes stratégiques/programmes/Sous-programme	Coût	Par en %
Axe stratégique 1: Renforcement de la gouvernance locale	2 625	5%
Axe stratégique 2: Développement de secteurs porteurs de valeur ajoutée	14 189	29%
Axe stratégique 3: Développement sociale	27113	54%
Axe stratégique 4: Renforcement et modernisation des infrastructures de transport	5 990	12%
Coût total	49 917	100%

Matrice des projets de l'axe 1 : renforcement de la gouvernance locale

Axes stratégiques/ programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coût en millions de Frs CFA	2025	2026	2027	Localisation	Référence PADC
Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance locale	2625	1210	845	570		
Programme 1 : Mise en place des CGDC	100	50	45	5		
Poursuite de la finalisation de la mise en place des comités de gestion et de développement communautaire (CGDC) de la Likouala	50	25	25	0	Tous les districts	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Renforcement de capacités des acteurs en charge des CGDC	50	25	20	5		Nouveau Non inscrit dans le PADC
Programme 2: Gestion optimale des finances locales	150	40	50	60		Nouveau Non inscrit dans le PADC
Identification des taxes dissimulées	15	5	5	5	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Identification des contribuables potentiels (entreprises formelles, informelles, personnes physiques)	15	5	5	5	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Encadrement des acteurs du secteur informel	100	25	25	50	Tous les districts	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Informatisation de la chaîne de recette et de dépense du Conseil	20	5	15	0	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Programme 3 : Renforcement des compétences et cohésion sociale	675	300	300	75		Nouveau Non inscrit dans le PADC
Renforcement des capacités du Conseil sur la planification territoriale	100	50	25	25	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Renforcement des capacités des membres du bureau exécutif (administration, mission du conseil, gestion axée sur les résultats, gestion des dépenses, fiscalité locale)	100	50	25	25	Tous les districts	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Renforcement des capacités des élus locaux (rôle d'un élu local, le suivi et évaluation des projets et programmes, missions du Conseil départemental)	60	30	15	15	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Renforcement des capacités des agents et cadres du conseil en matière d'élaboration des plans, programmes et politique de développement	100	40	40	20	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Renforcement des capacités en matière de suivi et évaluation des plans, programmes et politiques de développement local	100	40	40	20	Tous les districts	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Renforcement des capacités des agents et cadres du Conseil sur la conception, l'élaboration et la gestion de la base de données statistiques	100	40	40	20	Tous les districts	Nouveau Non inscrit dans le PADC

Axes stratégiques/ programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coût en millions de Frs CFA	2025	2026	2027	Localisation	Référence PADC
Renforcement des capacités sur la conception d'une base de données des partenaires au développement potentiel	50	10	20	20	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Renforcement des capacités du personnel du Conseil départemental sur la numérisation du fichier des contribuables	50	20	20	10	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Recrutement des cadres et agents	15	0	0	15	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Programme 4 : Élaboration, Suivi et évaluation des projets	1020	580	230	210		
Enquêtes statistiques locales	70	30	30	10	Tous les districts	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Suivi et évaluation des projets et programmes du Conseil	150	50	50	50	Tous les districts	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Etudes de faisabilité des projets	800	500	150	150	Tous les districts	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Programme 5 : renforcement des actifs du Conseil	680	240	220	220		
Construction, aménagement et réhabilitation des marchés domaniaux et marchés forains	300	0	150	150	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Acquisition du mobilier	80	40	20	20	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Acquisition de moyens roulants	300	200	50	50	Impfondo	Nouveau Non inscrit dans le PADC
Axe stratégique 2: Développement de secteurs porteurs de valeur ajoutée	14 189	6 848	3 800	3 541		
Programme 1: Développement de l'agriculture et de l'agroforesterie	13 889	6 818	3 620	3 451		Composante 3: Promotion des économie locales, des chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et de l'employabilité des jeunes et des femmes
Sous-programme 1 : Amélioration de la production végétale	10 480	5 510	2 660	2 310		
Acquisitions des engrais bios	150	0	75	75	Tous les districts	Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage
Projet Taros	100	80	20	0	Tous les districts	Nouveau. Inexistant dans le PADC

Axes stratégiques/ programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coût en millions de Frs CFA	2025	2026	2027	Localisation	Référence PADC
Acquisition de matériel agricole moderne (tronçonneuse, tracteurs,...)	800	400	200	200	Impfondo	Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage
Construction des entrepôts de stockage des produits agricoles	500	200	200	100	Tous les districts	Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage
Acquisition des semences améliorées	100	0	50	50	Tous les districts	Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage
Projet café (le long des routes du département)	800	540	130	130	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Projet cacao (le long des routes du département)	800	540	130	130	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Projet Banane	600	200	200	200	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Projet maïs (le long des routes du département)	600	200	200	200	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Projet manioc	800	540	130	130	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Projet soja	800	500	150	150	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Projet arbres fruitiers (safoutier, avocatier, papayer, cocotier, oranger...)	800	500	150	150	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Projet tomate	800	500	150	150	Tous les districts	Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage
Projet arachide	800	500	150	150	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Vulgarisation des techniques culturelles innovantes respectant l'environnement	100	50	25	25	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Construction d'un système d'irrigation totalement contrôlé	600	100	300	200	Tous les districts	Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage
Acquisition de matériel agricole moderne (tronçonneuse, tracteurs,...)	800	400	200	200	Impfondo	Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage

Axes stratégiques/ programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coût en millions de Frs CFA	2025	2026	2027	Localisation	Référence PADC
Aménagement des pistes agricoles	1 000	500	300	200	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Cartographie des zones d'exploitation agricole	80	10	50	20	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Affectation des terres et Développement d'un programme d'agroforesterie	250	150	50	50	Impfondo	Non inscrit dans le PADC
Sous-programme 2 : Augmentation de la production d'élevage	2 346	1060	640	646		Non inscrit dans le PADC
Développement de la filière ovine	300	120	90	90	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Développement de la filière caprine	300	120	90	90	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Appui au développement de la filière apicole	300	120	90	90	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Développement de la filière porcine	350	150	95	105	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Développement de la filière bovine	400	200	120	80	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Promotion des pharmacies vétérinaires	50	10	20	20	Tous les districts	Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage
Appui à l'installation des pharmacies vétérinaires	150	100	25	25		Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage
Appui à l'installation des sociétés de production d'aliments de bétail.	150	100	25	25		Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage
Aménagement de zones pastorales	200	100	50	50	Tous les districts	Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage
Construction de 3 abattoirs	146	40	35	71	Impfondo, Dongou, Epena	Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage

Axes stratégiques/ programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coût en millions de Frs CFA	2025	2026	2027	Localisation	Référence PADC
Sous programme 3: Amélioration de la production halieutique	1063	248	320	495		
construire des infrastructures de conservation et de transformations des produits de pêche	180	0	60	60	Epena, Bouanela Liranga	Non inscrit dans le PADC
Appui aux pisciculteurs en alevins et aliments de poisson	200	50	50	100	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Appui aux coopératives et groupements des pêcheurs et pisciculteurs en engins et matériels de pêche.	200	50	50	100	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Acquisition des équipements de séchage, de salage et fumage des produits de pêche	300	75	75	150	Impfondo	Non inscrit dans le PADC
Acquisition du matériel de pêche	150	50	50	50	Impfondo	Non inscrit dans le PADC
Aménagement d'étangs de pisciculture	52	12	20	20	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Aménagement d'une zone de pêche	41	11	15	15	Tous les districts	Composante 3 du PADC projet : Développement de l'agriculture, pêche et élevage
Programme 2 : Promotion du potentiel industriel et valorisation de l'artisanat et de la culture	300	30	180	90		
Sous-programme 1: Promotion du potentiel industriel du département	300	30	180	90		
Élaboration d'une stratégie de promotion des potentialités industrielles du département	100	10	90		Impfondo	Non inscrit dans le PADC
Appui à l'installation d'une unité de transformation des produits de rente	100	10	45	45	Impfondo	Non inscrit dans le PADC
Appui à l'installation des unités de transformation du manioc	100	10	45	45	Impfondo	Non inscrit dans le PADC

Axes stratégiques/ programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coût en millions de Frs CFA	2025	2026	2027	Localisation	Référence PADC
Axe stratégique 3 : Développement social	27 113	13 104	7 785	6 224		Composante 1 : Amélioration de l'accessibilité des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base
Programme 1: Amélioration de la scolarisation et de la formation qualifiante	8 470	4 080	2 270	2 120		
Renforcement des structures d'enseignement et de formation qualifiante	8470	4080	2270	2120		
Construction et équipement de 3 lycées d'enseignement général de 12 classes	1260	600	330	330	Liranga, Boanéla, Dongou,	Composante 1 du PADC: Projet : Construction et Réhabilitation des écoles, lycées et autres
Construction et équipement de 4 Lycées d'enseignement technique de 1ère et 2ème cycle (filiales agriculture, pêche et industrielles)	1480	1000	240	240	Bouanela (pêche), Impfondo (agriculture), Dongo (filiale industrielle), Thanry (filiale industrielle)	Non inscrit dans le PADC
Construction de 9 écoles primaires de 12 classes en matériaux durables dans les villages centres et d'une école normale d'instituteurs	3330	1330	1000	1000	Tous les districts	Composante 1 du PADC: Projet : Construction et Réhabilitation des écoles, lycées et autres
Construction et équipement des internats et logements des enseignants dans les CEG et les lycées.	400	200	100	100	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Construction d'une école professionnelle paramédicale de 12 salles de classe (Filières laboratoire, infirmier d'Etat généraliste (IEG) et sage-femme d'Etat (SF))	400	0	150	250	Impfondo	Non inscrit dans le PADC
Construction des blocs administratifs des établissements scolaires	200	100	50	50	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Aménagement des espaces pour les aires de jeux	100	50	25	25	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Construction et équipement de 3 salles pour les bibliothèques, et des salles multimédias (dont cyber-café) dans les districts	540	300	120	120	Impfondo, Betou, Epenan	Non inscrit dans le PADC
Construction et équipement de trois collèges d'enseignement technique public	1 010	500	255	255	Impfondo, Bouanela, Dongou	Composante 1 du PADC: Projet : Construction et Réhabilitation des écoles, lycées et autres

Axes stratégiques/ programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coût en millions de Frs CFA	2025	2026	2027	Localisation	Référence PADC
Programme 2 : Amélioration de l'offre sanitaire	7 350	3910	2 300	1 140		
Modernisation des structures sanitaires	7 350	3910	2 300	1 140		
Construction et équipement de 9 centres de santé communautaire	1 620	1000	310	310	Tous les districts	Composante 1: Amélioration de l'accessibilité des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base
Construction et équipement de 18 centres de santé intégré	3 240	1240	1000	1000	Tous les districts	Composante 1: Amélioration de l'accessibilité des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base
Équipement des 11 centres de santé intégré existant en matériel médicaux techniques	1 100	600	250	250		Composante 1: Amélioration de l'accessibilité des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base
Construction d'une centrale de stockage de produits pharmaceutiques (médicaments essentiels et génériques)	150	10	70	70	Impfondo	Composante 1 : référence inscrite: Construction d'un dépôt pharmaceutique
Modernisation des blocs d'accouchement	300	130	100	70	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Construction de 3 banques de sang modernes	300	130	100	70	Hôpital de base d'Impfondo, hôpital de base de Betou, et CSI d'Epena	Non inscrit dans le PADC
Construction de forage dans les formations sanitaires	240	100	100	40	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Renforcement/modernisation du plateau technique (chirurgie, radiographie, échographie)	400	200	120	80	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Installation de panneaux solaires dans chaque structure de santé	1 000	500	250	250		Non inscrit dans le PADC
Programme 2 : Amélioration de l'offre sanitaire	7 350	3910	2 300	1 140		
Modernisation des structures sanitaires	7 350	3910	2 300	1 140		
Construction et équipement de 9 centres de santé communautaire	1 620	1000	310	310	Tous les districts	Composante 1: Amélioration de l'accessibilité des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base

Axes stratégiques/ programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coût en millions de Frs CFA	2025	2026	2027	Localisation	Référence PADC
Programme 3 : Amélioration de l'habitat, de la desserte en eau et en électricité	10 745	4 814	3 085	2 846		
Sous-programme 1 : Amélioration de l'habitat	620	305	170	145		
Installation des lampadaires	200	100	50	50	Tous les districts	Composante 1 du PADC. Projet : Construction des mini-centrales et autres
Aménagement des espaces pour le stockage et l'enfouissement des ordures	25	5	10	10	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Drainage des eaux de pluies ou les eaux usées.	200	100	50	50	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Construction de centres de traitement des déchets dans les chefs-lieux de district et les communautés urbaines	205	100	70	35	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Sous-programme 2 : Desserte des localités en électricité	8 670	3 880	2 445	2 345		
Construction de 6 mini-centrales solaires	2 000	1000	550	450	Liranga, Boanéla, Dongou, Epéna, Enyellé, Bétou	Composante 1 du PADC. Projet : Construction des mini-centrales et autres
Construction des micros centrales électriques	600	300	150	150	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Construction des lignes HT et MT	3 000	1000	1000	1000		Non inscrit dans le PADC
Acquisition et installation des transformateurs	1 000	550	225	225		Non inscrit dans le PADC
Etude de faisabilité et d'implantation de 04 éoliennes	2 000	1000	500	500		Non inscrit dans le PADC
Formation des acteurs locaux dans la gestion énergétique et des panneaux solaires	70	30	20	20	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Sous-programme 3 : Approvisionnement en eau potable	1 455	629	470	356		
Renforcement des capacités locales à la gestion durable de l'eau et des forages	70	30	20	20	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC

Axes stratégiques/ programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coût en millions de Frs CFA	2025	2026	2027	Localisation	Référence PADC
Construction du réseau de distribution d'eau potable (Enyellé, Impfondo)	649	349	150	150	Enyellé, Impfondo	Composante 1 du PADC. Projet : Hydraulique Rurale
Construction de 86 forages	416	100	200	116	Tous les districts	Composante 1 du PADC. Projet : Hydraulique Rurale
Construction de 20 forages pour peuples autochtones	120	50	50	20	Tous les districts	Composante 1 du PADC. Projet : Hydraulique Rurale
Travaux d'entretien des installations hydrauliques	100	40	30	30	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Réhabilitation des forages	100	60	20	20	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Programme 4 : Égalité de genre et inclusion sociale	548	300	130	118		
Sous-programme 1: Amélioration de l'autonomisation et de la condition de la femme	548	300	130	118		
Appui aux activités génératrices de revenu aux femmes, jeunes filles-mères, femmes vulnérables et autochtones	400	200	100	100	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Formations qualifiantes ponctuelles pour jeunes filles-mères vulnérables et autochtones	148	100	30	18	Tous les districts	Non inscrit dans le PADC
Axes stratégiques/ programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coût en millions de Frs CFA	2025	2026	2027	Localisation	Référence PADC
Axe stratégique 4 : Renforcement et modernisation des infrastructures de transport	5 990	3 420	1 580	990		Composante 2: Désenclavement des districts et collectivités locales ainsi que de leurs bassins de production agricole, d'élevage et de pêche
Programme 1 : Développement du transport routier	5 390	3 300	1 190	900		
Entretien des routes	3 000	2000	600	400	Tous les districts	Composante 2 Bitumage, du PADC construction et Réhabilitation de routes
Aménagement et entretien des voiries	2000	1000	500	500	Tous les districts	Composante 2 Bitumage, du PADC construction et Réhabilitation de routes
Construction de ponts	156	100	56	0	Tous les districts	Composante 2: du PADC. construction des Ouvrages d'art (Ponts,Embarcadères)
Réhabilitation de ponts	234	200	34	0	Tous les districts	Composante 2: du PADC. construction des Ouvrages d'art (Ponts,Embarcadères)

Axes stratégiques/ programmes/ Sous-programmes/ Projets	Coût en millions de Frs CFA	2025	2026	2027	Localisation	Référence PADC
Programme 2 : développement du transport fluvial	600	120	390	90		
Aménagement de débarcadères ou quais d'accostage	300	120	90	90	Tous les districts	Non inscrit dans PADC
Acquisition et installation d'une grue de 30 tonnes au port secondaire d'Impfondo	200	0	200	0	Impfondo	Non inscrit dans le PADC
Construction du mur de clôture au port secondaire d'Impfondo	100	0	100	0	Impfondo	Non inscrit dans le PADC

DEUXIÈME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DU PDL

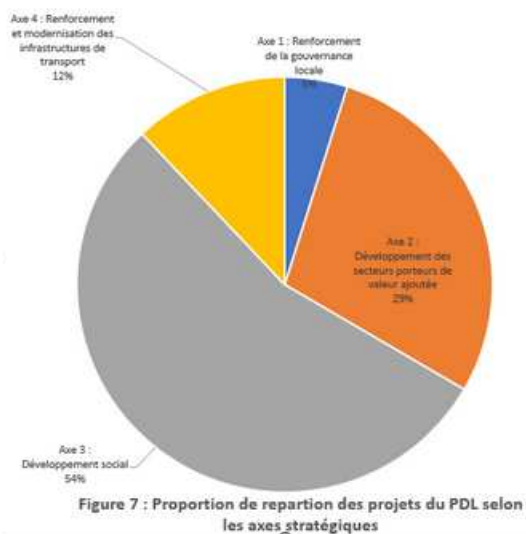


CHAPITRE IV : FINANCEMENT DU PDL

Ce chapitre comprend trois (3) points. Le premier, traite du coût global du PDL par axes, domaines ainsi que des projets retenus. Le deuxième, aborde la capacité et les besoins de financement ; il fait état du cadre budgétaire pour la mise en œuvre du PDL en faisant la revue budgétaire des apports locaux et ceux d'autres partenaires. Le troisième aborde la stratégie de mobilisation des ressources ; elle concerne les emprunts, les apports des partenaires, les entreprises et autres sources.

1- Rappel du coût du PDL

La mise en œuvre du plan de développement de la Likouala nécessitera la mobilisation de 49 917 millions de FCFA, dont 54% pour l'exécution des projets de l'axe 3 ; 29% pour celle des projets de l'axe 2, 12% pour l'axe 4 et 5% pour l'axe 1.



2- Capacité et besoin de financement

Pour financer ses besoins de fonctionnement et d'investissement, le conseil départemental a recours à ses ressources propres, les transferts ou subvention de l'Etat et les ressources non propres.

2.1. Ressources du conseil

Les ressources propres

Les ressources propres sont les ressources pour lesquelles le conseil dispose d'un pouvoir de fixation. Elles sont constituées des produits de l'Etat-civil, les recettes domaniales (loyer des structures hôtelières, location des bâtiments et logement propre de la collectivité, Produit de l'exploitation des carrières, taxe d'occupation du domaine public, les droits des places dans les marchés domaniaux, foires et abattoirs), les produits des permis de stationnement sur la voie publique, les rivières et les ports ainsi que différents impôts dont la contribution de la patente.

Au cours de la période 2019-2023, les ressources propres recouvrées par les services financiers du conseil ont représenté en moyenne 32,46% des prévisions budgétaires, avec un pic de 64,22% en 2019, comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 32 : niveau de recouvrement des ressources propres du conseil départemental entre 2018 et 2023 (montant en millions de FCFA)

Année	Montant de base	Recouvrement (ressources propres)	Taux de recouvrement
2019	288	185	64,22%
2020	288	95	32,95%
2021	288	81	28,02%
2022	288	85	29,57%
2023	288	22	7,53%

Tableau 33 : ressources propres du conseil départemental collectées de 2019 à 2023 (montant en millions de FCFA)

Ressources propres	Montant de base	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Ressources fiscales		154,64	77,69	68,86	53,46	8,26	362,91
Patente	120	14,08	41,64	22,9			78,62
Taxe départementale	15	1,5	1,25	1,22	0,07	0,35	4,39
Centime additionnelle sur la TVA	36,4	88	-	34,72			122,72
Centime additionnelle sur la redevances portuaires	30,5	12,46	7,83	8,6	3,47	7,91	40,27
Contribution foncière	0	0,16			14		14,16
Autres contribution	1	37,2	24		35,92		97,12
TOL	10	1,25	2,97	1,42			5,64
Centime additionnelle sur la redevance aéroportuaire	1						
Ressources non fiscales		30,56	17,33	11,95	31,83	13,45	105,1165
Location de bâtiments	5,25	3,12	2,25	2,3	6,15	3,3	17,12
Droits de place	12,5	3,16	1,94	2,8	15,6	3,39	26,89
Contribution au budget	22	7,48	8,63	2,22	4,05	5,5	27,88
Autres produits	0	0,18	0,33	1,75		1,26	3,52
Produits des droits de chasse	0,1				0,05		0,05
Produits de permis de stationnement	2	3,76	1,23	1,42	5,84		12,25
Taxe de publicité	0,5	0,02	0,08	0,07	0		0,17
Taxe assimilée	0,15	0,25	0,15	0,07	0,14		0,61
Taxe de roulage	32	12,6	2,72	1,32			16,64
Produits agricoles d'exportation							
Total		185,21	95,02	80,81	85,28	21,71	

Source : conseil départemental de la Likouala

Les dotations de l'Etat de l'Etat

Les dotations sont des transferts consentis par l'Etat aux collectivités locales. Elles sont destinées au financement de leurs besoins de fonctionnement et d'investissements. Leur niveau a évolué en dents de scie au cours de la période 2019-2023 atteignant un peu plus de 249 millions de FCFA en 2023. En 2021 et 2022, le conseil n'a pas reçu de subventions étatiques.

Tableau 34 : dotations de l'Etat reçues par le conseil départemental de 2019 à 2023 (montant en millions de FCFA)

Dotations de l'Etat	Montant de base	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Dotation globale defonctionnement	500	123,183	29,43	0	0	85,69	238,303
Dotation globale de décentralisation	60	15,25	4	0	0	11,65	30,9
Dotation globale d'investissement	150	33,13	5	0	0	14,56	52,69
Dotation globale départementale d'enseignement	0	0	0	0	0	51,27	51,27
Dotation globale départementale de santé	0	0	0	0	0	86,64	86,64
Total		171,563	38,43	0	0	249,81	

Source : conseil départemental de la Likouala

Les ressources non propres

Les ressources non propres sont des produits fiscaux collectés par les services de l'Etat et reversés aux collectivités locales conformément aux dispositions du code général des impôts. Ces ressources se sont en moyenne élevées à 77,96 millions de FCFA au cours de la période 2019-2023.

Tableau 35 : ressources non propres du conseil départemental entre 2019 et 2023

Ressources non propres	Montant de base	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Taxe de superficie	79,76	84,77	29,14	115,24	124,89	17,77	371,81
Taxe sur les pylônes	30	18	0	0	0	0	18
Total		102,77	29,14	115,24	124,89	17,77	

Source : conseil départemental de la Likouala

Tableau 36 : synthèse des ressources du conseil (en millions de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
Ressources propres	185	95	81	85	22
Dotations de l'Etat	172	38	-	-	250
Ressources non propres	102,77	29,14	115,24	124,89	17,77
Total	460	163	196	210	289

Source : conseil départemental de la Likouala

Dans l'ensemble, entre 2019 et 2023, la capacité de financement du conseil a oscillé entre 163 et 460 millions de FCFA.

2.2. Les dépenses du conseil

Les dépenses du conseil départemental de la Likouala sont constituées de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'investissement. Sur la période 2019-2022, les dépenses de fonctionnement ont consommé la quasi-totalité des ressources mobilisées par le conseil. Sur ces cinq années, les investissements ont bénéficié des financements qu'en 2019, 2020 et 2023. Pour chacune de ces années, ces financements n'ont pas atteint 20 millions de FCFA, comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau 37 : dépenses de fonctionnement et d'investissement du conseil départemental de la Likouala

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement	316,93	256,18	195,94	161,8	494,46
Dépenses d'investissement	10,79	10,79			18,39
Total dépenses	327,72	266,97	195,94	161,8	512,85

Entre 2019 et 2023, le conseil consacre en moyenne 285 millions de FCFA aux dépenses de fonctionnement.

2.3. Recettes projetées du conseil départemental

La mise en œuvre du plan de développement local a pour ambition de dynamiser l'économie l'école et d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations. Sur les finances du conseil, ces effets se traduiront par une amélioration des recettes propres et non propres.

Ressources propres du conseil départemental

L'exécution des projets en lien avec le renforcement des capacités des élus locaux, des membres du bureau du conseil couplé à une revitalisation des activités des secteurs productifs occasionneront une hausse continue des recettes propres. Suivant une hypothèse réaliste, ces recettes devraient connaître une augmentation annuelle de 10%, avec pour base les recettes propres moyennes collectées au cours de la période 2019-2023.

Ressources non propres du conseil départemental

Dans la logique que celle des ressources propres, les recettes non propres devraient également progresser, chaque année, de 10%. Ce, grâce à une meilleure collaboration entre les services du conseil et notamment les directions départementales du trésor, du Budget et des impôts. La valeur de base n'est autre que la valeur moyenne des impôts et taxes reversées au conseil au cours de la période 2019-2023.

Dotations de l'Etat

Le volume des transferts accordés par l'Etat aux collectivités locales est tributaire de plusieurs facteurs, dont le niveau des recettes étatiques, lui-même largement influencé par des facteurs exogènes, comme le conflit Russie-Ukraine, ou les perspectives d'une guerre au moyen orient. Durant la période de mise en œuvre du PDL, les recettes publiques devraient globalement augmenter, mais à un rythme lent. Aussi, est-il attendu de l'Etat, de 2025 à 2027, des transferts de niveau équivalent à celui accordé en 2023, soit un montant 250 millions de FCFA.

Tableau 38 : recettes du conseil de 2025 à 2027

	Montant de base	2025	2026	2027	Total
Ressources propres	94	103	114	125	342
Dotations de l'Etat	250	250	250	325	825
Ressources non propres	77	84,7	93,17	102,487	281
Total		438	457	553	1 448

Suivant le tableau ci-avant, le conseil départemental sera en capacité de mobiliser, en ressources internes, 1 448 millions de FCFA au cours de la période de mise en œuvre du plan de développement, soit 482,6 millions de FCFA en moyenne annuelle.

Ce montant sera consacré aussi bien aux dépenses de fonctionnement qu'à celles en capital. Le montant moyen des dépenses de fonctionnement est de 285 millions de FCFA sur la période 2019-2023. Tenant compte des dépenses supplémentaires qui découleront notamment de l'exécution du PDL, ce montant devrait progresser de 2% à chacune des trois années de réalisation du PDL.

Les dépenses futures d'investissement équivalent au montant des recettes déduit des dépenses de fonctionnement. Cette répartition est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 39 : Répartition des recettes projetées par types de dépenses (montant en millions FCFA)

	2025	2026	2027	Total
Ressources projetées	438	457	553	1 448
Dépenses de fonctionnement	285	291	297	873
Dépenses d'investissement	153	166	256	575

La capacité totale du conseil à financer le PDL est de 575 millions de FCFA, soit 191,6 millions de FCFA en moyenne annuel.

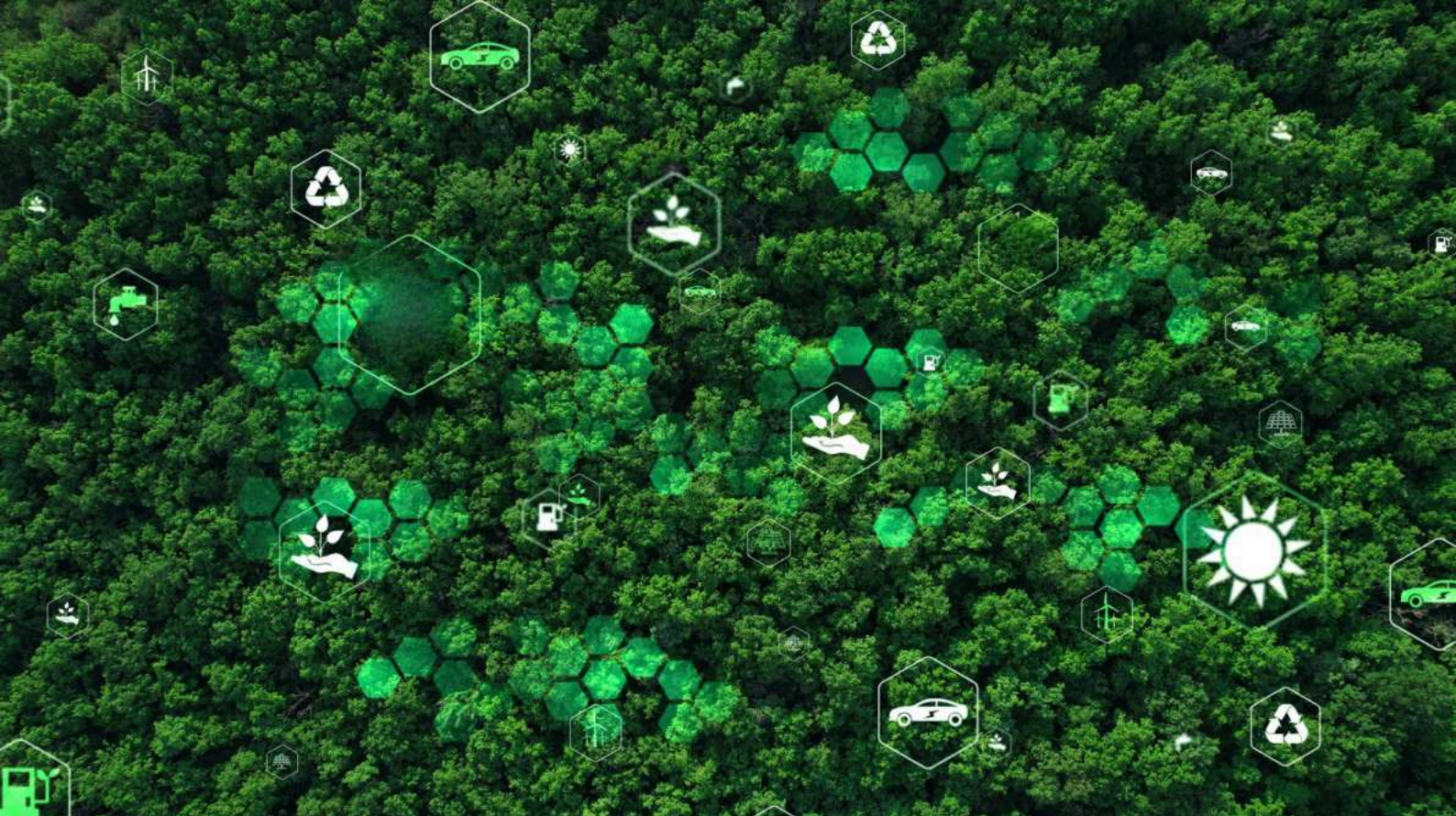
2.4. Besoins de financement

Le PDL, constitué de projets d'investissement, dégage un coût global de 49 917 millions de FCFA. La capacité d'investissement du conseil au cours de la période 2025-2027 est de 575 millions de FCFA, soit 1,15% du coût global du plan. Pour parvenir à mobiliser ces ressources propres, uniquement les recettes fiscales propres et non propres, les actions suivantes seront menées, telles que :

- Rationaliser les services fiscaux grâce à la numérisation ;
Fournir une éducation fiscale aux citoyens ;
- Renforcer la sensibilisation entre le paiement des impôts et la prestation des services sociaux ;
- Améliorer la transparence des performances opérationnelles et financières de l'administration fiscale ;
- Améliorer l'engagement et la consultation du public dans les processus de collecte/allocation des recettes et de dépenses.

Ces actions sont contenues dans les projets de l'axe 1, renforcement de la gouvernance locale.

L'écart entre les deux montants fait apparaître un gap/besoin de financement de **49 342 millions de FCFA**. Ce gap devra être financé par des ressources externes, particulièrement sous la forme de dons ou d'investissement du secteur privé.



3- Stratégie de mobilisation des ressources

Le gap de financement du PDL, 49 342 millions de FCFA, sera financé par des ressources externes prévues par les textes en vigueur. En effet, le recours des collectivités locales aux ressources externes est encadré par des dispositions législatives, telles que les lois n°30-2003 du 30 octobre 2003 fixant le régime financier des collectivités locales, n°7-2003 du 06 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales au Congo et n°31-2003 du 24 octobre 2003 portant détermination du patrimoine des collectivités locales. De ce fait, le conseil entend mobiliser quatre types de ressources externes : (i) les emprunts ; (ii) l'apport des partenaires au développement ; (iii) l'apport du secteur privé ; et (iv) les ressources de la diaspora. A côté de ces ressources externes, le conseil table sur l'inscription de certains projets dans le budget de l'Etat, volet investissement

Les emprunts

Au regard de son caractère sensible, l'emprunt dans les collectivités locales est encadré par les lois 8-2003 du 06 février 2003 relative à l'exercice de la tutelle sur les collectivités locales et 30-2003 du 30 octobre 2003 fixant le régime financier des collectivités locales. Suivant les dispositions de l'article 2 de la loi 8-2003, le recours des collectivités locales aux emprunts est subordonné à l'autorisation préalable de l'Etat.

Le conseil table sur des crédits bancaires d'un montant représentant 1% du besoin total de financement du PDL. Pour ce faire, plusieurs actions devront être prises en vue d'un remboursement plus aisé, notamment : (i) faire avaliser les demandes d'emprunt par l'Etat ; (ii) limiter ces demandes aux projets strictement marchands, susceptibles de générer les recettes, à l'instar de la construction des marchés domaniaux, ; (iii) solliciter des différés de délais raisonnables pour détendre la trésorerie du conseil ; (iv) prévoir des mécanismes de compensation basés sur les impôts locaux lui revenant en cas d'insolvabilité à l'échéance de la dette.

L'appui des partenaires

Aux termes des articles 77, 78 et 79 de la loi 7-2003 du 06 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales au Congo, la coopération avec les autres collectivités locales, les associations et organismes non gouvernementale ainsi que les organismes internationaux de développement, constitue également une source de financement des programmes de développement local au Congo.

Une stratégie de plaidoyer, en fonction de partenaires, sera élaboré et mise en œuvre par le conseil, ce aux fins de capter des ressources équivalentes à 22% du gap du PDL. Parmi ces partenaires, on peut citer : le PNUD ; le HCR ; l'UN Capital développement Fund (UNCDF)¹¹ ; le Bureau des Nations-Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ; le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM); l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Banque mondiale (BM), l'ONU-Habitat, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), la Banque européenne d'investissement et la Commission européenne. Le conseil sollicitera également la contribution de l'Union européenne, et de ses États membres, l'Agence française de développement (AFD), l'Agence suédoise de développement et coopération internationale (SIDA), l'Agence allemande de coopération pour le développement (GIZ), l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), entre autres.

Outre ces institutions étatiques et multinationales, le Conseil départemental entend également mettre à contribution les organisations de la société civile œuvrant dans le développement local, telles que : WCS, Initiative développement ; fondation Niosi ; le Gret.

Ressources mobilisables auprès des entreprises

En ses articles 31 et 32, la loi 31-2003 du 24 octobre 2003 portant détermination du patrimoine des collectivités locales considère également les entreprises comme des acteurs du financement des actions de développement des collectivités locales au travers des formules de concession et d'affermage. Outre ces deux leviers, les autorités locales peuvent mettre en place différents mécanismes, notamment des incitations fiscales, pour susciter une contribution plus soutenue des entreprises locales dans la mise en œuvre des projets du PDL.

De manière plus concrète, le Conseil départemental mettra en œuvre une stratégie multi-optionnelle basée autant sur les formules de délégation du service public (concession, affermage) que sur la pratique des cahiers de charge. A cet effet, des séminaires seront organisés à l'intention des entreprises pour susciter leur intérêt. A ces séminaires, le Conseil présentera à ces entreprises, dans le cadre de la concession ou de l'affermage, des projets dont l'exploitation générera des recettes à partir desquelles elles se rémunéreront jusqu'à concurrence de leur investissement. C'est le cas notamment des projets en lien avec la construction des marchés domaniaux, des aires de stationnement, etc.

Par ailleurs, le conseil pourra procéder à l'actualisation de la pratique des cahiers de charges signés entre ces entreprises et le Conseil en invitant ces dernières à définir les cahiers de charges en fonction des projets inscrits au PDL de la Likouala. Il pourra également privilégier les partenariats publics privés locaux. Ceux-ci sont définis par la Banque mondiale des dispositions, habituellement à moyen et long terme, entre les secteurs publics et privés grâce auxquelles certains services qui relèvent de la responsabilité du secteur public sont administrés par le secteur privé, scellées par un accord clair sur des objectifs communs relatifs à la livraison d'infrastructures et/ou de services publics.

3,4% des besoins de financement seront couverts par les ressources mobilisables auprès des entreprises.

Autres ressources innovantes

A côté des sources traditionnelles prévues pour la mise en œuvre du PDL de la Likouala, le conseil table sur la mobilisation des financements innovants jusqu'ici non valorisés. C'est le cas des transferts de fonds de la diaspora congolaise. En effet, les envois de fonds en provenance de l'étranger, notamment ceux des migrants qui constituent les diasporas nationales des pays en développement, sont de plus en plus cités comme des sources innovantes de financement du développement. Sur la période 2010-2022, la République du Congo a reçu de l'étranger 354 millions de dollars d'envois de fonds.

Un renforcement de collaboration entre le gouvernement, les collectivités locales et les ressortissants congolais vivants à l'étranger devra être organisé, de sorte que ces derniers soient informés des opportunités d'investissement dans le département de la Likouala. Dans ce cadre, un accent devrait également être mis sur l'éducation financière des migrants pour les amener à faire appel aux banques et aux institutions financières lors des rapatriements de fonds vers le pays d'origine. A cet effet, des campagnes devraient être organisées, de concert avec l'Etat, lors des forums de la diaspora pour inciter les migrants à rapatrier les fonds en passant par les voies officielles.

De façon plus spécifique, pour que cette collaboration soit fructueuses et vienne booster la contribution des ressortissants congolais au développement de la Likouala, le conseil pourra, en collaboration avec le gouvernement : (i) créer un cadre permanent de dialogue et d'échange entre l'Etat et les ressortissants de la diaspora ; (ii) encourager la créations de cadres de dialogues entre les collectivités locales et leurs associations de ressortissants ; (iii) émettre des obligations de la diaspora (diaspora bonds).

Outre les ressources de la diaspora, le conseil départemental recourra aux financements suivants :

- le financement climatique (marché carbone, obligation verte ou green bonds) pour le financement des projets environnementaux : l'obligation verte, est un titre de dette émis sur le marché financier par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique ;
- le constitution des fonds locaux de développement : elle vise à aider financièrement et techniquement les entreprises nouvelles et existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la localité ;
- la coopération internationale décentralisée : pour dynamiser la coopération décentraliser, le conseil pourra vendre les potentialités du département pour se positionner dans une logique du donner et du recevoir plutôt que dans celle irréaliste et inefficace d'éternel receveur ;
- le financement participatif (crowd-funding) pour le financement de projets notamment d'intérêt communautaire.

Les autres ressources innovantes contribueront à hauteur de 0,6% du gap de financement dans la mise en œuvre du plan de développement de la Likouala.

Inscription des projets du PDL dans les lois de finances

Outre les dotations classiques de l'Etat aux collectivités locales, le conseil mènera des plaidoyers auprès du gouvernement en vue de la prise en compte de certains projets du PDL dans les lois de finances. Il s'agira notamment des projets sur la construction et la réhabilitation des routes, la construction des centres de formation professionnelle ou encore ceux se rapportant à l'électricité. Cette inscription des projets au budget de l'Etat représentera 73% du gap de financement.

Le tableau ci-dessous présente la contribution attendue des ressources externes par type de ressources

Tableau 40 : part des ressources externes dans le financement du gap du PDL par type de ressource (en millions de FCFA)

Gap de financement du PDL	Emprunt		Contribution des partenaires au développement		Contribution des entreprises		Ressources innovantes		Inscription au budget de l'Etat	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
49 342	493	1	10 855	22	1 678	3,4	296	0,6	36 020	73

Au regard du tableau ci-avant, le gap de financement du PDL sera financé en ressources externes comme suit :

- 493 millions de FCFA par des emprunts ;
- 10 855 millions de FCFA par des partenaires au développement ;
- 1 678 milliards de FCFA par le secteur privé ;
- 296 millions de FCFA par les congolais de l'Etranger ;
- 36 020 millions de FCFA par l'Etat, à travers son budget.

Le tableau suivant fait le récapitulatif des ressources projetées du PDL par type de ressource et par an (montant en millions FCFA)

Tableau 41 : Récapitulatif des ressources projetées du PDS par type de ressource et par an (montant en millions FCFA)

	2025	2026	2027	2025-2027
Coût du PDL	24 617	14 015	11 285	49 917
Financement sur ressources internes	153	166	256	575
Gap de financement	24 464	13 849	11 029	49 342
Financement du Gap	24 464	13 849	11 029	49 342
Emprunts	245	138	111	493
Apport des partenaires au développement	5382	3047	2 426	10 855
Contribution des entreprises	832	471	375	1 678
Ressources innovantes	147	83	66	296
Inscription des projets du PDL dans les lois de finances	17859	10110	8051	36020



CHAPITRE V : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-ÉVALUATION DU PDL

La mise en œuvre et le suivi-évaluation sont essentiels dans tout processus de réalisation humaine. La réussite du PDL Likouala nécessite une mise en œuvre et un suivi-évaluation adéquats. Ce chapitre aborde le cadre de mise en œuvre du PDL et la stratégie de suivi-évaluation.

1. Cadre de mise en œuvre

La réussite de la mise en œuvre d'un plan de développement dépend de la prise en compte de toutes les facettes du cycle de mise en œuvre. Ce cycle s'articule autour de la planification stratégique, de la budgétisation et la gestion de la politique budgétaire, de la hiérarchisation des priorités annuelles, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PDL. Il est renforcé par une production de statistiques pour l'appréciation des indicateurs de résultats. La mise en œuvre du PDL sera efficace si toutes les composantes du cycle sont articulées de façon cohérente et effective.

La planification des différentes actions, la mobilisation des ressources, la budgétisation et l'exécution du budget, le suivi, l'évaluation et la dissémination des résultats sont des éléments essentiels de la mise en œuvre du PDL de la Likouala. Le renforcement de la production et de l'utilisation des statistiques ainsi que de la coordination et de la supervision de la mise en œuvre du PDL sont essentiels à sa réussite.

L'histoire et l'expérience enseignent que la lourdeur dans la mise en œuvre des plans de développement reste un défi majeur. Cette lourdeur est due à des problèmes spécifiques, notamment : (i) la faiblesse de la planification et de la budgétisation des projets, (ii) la faiblesse des systèmes de suivi-évaluation, (iii) les financements limités, et (iv) la faiblesse du système statistique local ; (v) les problèmes de communication et de coordination.

En ce qui concerne la planification et la budgétisation des projets, le chapitre V a identifié l'ensemble des projets qui devront être mis en œuvre à partir de 2025, soit la première année d'exécution du PDL. Le Conseil, à travers ses services techniques procèdera à l'identification : (i) des projets dont la mise en œuvre sera à sa charge, (ii) des projets qui seront financés par l'Etat ; (iii) des projets en cofinancement ; (iv) des projets qui seront exécutés par le secteur privé, notamment, dans le cadre d'un partenariat public privé. Pour un meilleur suivi, tous ces projets devront être inscrits dans le budget du Conseil et approuvés par une session du conseil départemental organisée à cet effet. Le nombre de projets du PDL à budgétiser sera fonction des ressources disponibles et de l'engagement ferme des parties prenantes (Etat, PTF, secteur privé) à accompagner leur mise en œuvre.

Une fois budgétisé et les financements disponibles, un suivi de la mise[1] en œuvre des projets devra être organisé suivant un calendrier présenté au point 3 du présent chapitre. Ce suivi servira d'intrants aux travaux d'évaluation, dont les acteurs et le dispositif sont également mis en relief au point 3 du présent chapitre. Le renforcement des capacités des cadres et agents du conseil départemental qui seront impliqués au suivi-évaluation sera fort nécessaire. A noter que le dispositif de suivi et évaluation du PDL repose, entre autres, sur l'expertise d'acteurs externes au conseil, comme le directeur départemental du plan et du développement, le directeur départemental de la statistique et des animateurs de la société civile.

1.2. Composantes de mise en œuvre

Le PDL de la Likouala est constitué de trois (3) composantes dont l'intégration aboutit à une mise en œuvre efficace. Ces composantes sont les suivantes :

Plan d'action.

Il résume l'état actuel de chaque pilier stratégique. Il décrit les défis et préconise des interventions à travers des programmes/projets. Le plan d'action détaille également les sources de financement, le calendrier, les activités, les résultats attendus et les entités responsables. Dans le cadre du présent plan, le plan d'action est composé des chapitres V, VI et VII.

Stratégie de financement

Elle décrit l'ensemble des actions coordonnées en vue de la mobilisation des ressources financières à affecter à l'exécution des programmes et projets du PDL. Elle précise notamment les sources et les modalités des divers financements

1.2. Structures de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan de développement de la Likouala fera intervenir plusieurs acteurs : le gouvernement ; les entités départementales et les parties prenantes (secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers).

Le gouvernement. Le gouvernement aura un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du plan de développement de la Likouala. Plusieurs ministères seront ainsi directement impliqués, en particulier les ministères en charge du plan, des finances, du budget, de la décentralisation, et des infrastructures et de l'aménagement du territoire.

Les ministères en charge du plan, du budget et des finances auront globalement la responsabilité de budgétiser (plan et budget) et de décaisser (finances) les transferts destinés aux collectivités locales (le conseil départemental de la Likouala), y compris les projets du PDL dont la mise en sera à la charge de l'Etat.

Le ministère en charge de la décentralisation, pour sa part, facilitera les procédures des transferts de l'Etat au conseil départemental et la mise en œuvre du contrat Etat-département. Quant au ministère en charge des infrastructures et de l'aménagement du territoire et celui de la construction et de l'urbanisme, leur rôle sera multiple : (i) accompagner le département, en assurant, entre autres, la maîtrise d'ouvrage des projets :

- en lien avec l'aménagement et les voiries ;
- d'entretien, de construction des routes départementales et nationales prévues dans le plan. Pour rappel, le conseil départemental n'a pas compétence de construire et de réhabiliter des routes. Celle-ci est dévolue au gouvernement central, notamment à travers le ministère en charge des infrastructures.

Les entités départementales.

Au niveau départemental, l'exécution du PDL impliquera les directeurs déconcentrés et décentralisés, la préfecture, la notabilité, les acteurs de la société civile et les partenaires au développement, et la communauté locale.

- les directions du bureau du conseil seront fortement mises à contribution. En effet, en collaboration avec les directions départementales des finances et du budget notamment, la direction décentralisée des finances/budget du conseil sera notamment chargé de mobiliser les financements requis pour la mise en œuvre des projets du plan. Les directeurs décentralisés de la statistique et de la planification procéderont, avec l'accompagnement des directions départementales de la statistique et du plan, au suivi et à l'évaluation des projets du plan. Les directeurs départementaux seront des opérateurs dans ces actions, en ce sens qu'en plus de prendre part aux missions de suivi et d'évaluation des projets, ils fourniront des données relevant de leurs domaines de compétence.
- le préfet, autorité sous laquelle sont placés les directeurs départementaux, autorisera ces derniers et les sous-préfets à appuyer le conseil dans l'exécution du PDL. Il s'assurera également que les projets mis en œuvre dans le cadre du PDL : (i) ne sont pas en conflit avec ceux exécutés par le gouvernement et ; (ii) relève bien des attributions du conseil départemental.
- les notables, de par leur fonction, faciliteront la mise en œuvre des projets en suscitant notamment l'adhésion des populations locales. Dans ce cadre, ils prendront part aux activités de suivi et d'évaluation.
- a société civile : En plus de prendre part au suivi et l'évaluation du PDL, les acteurs de la société civile contribueront à la vulgarisation des actions de ce plan de développement auprès des populations.
- la communauté nationale. Dans la mise en œuvre de ce plan, le conseil départemental encouragera les citoyens à contribuer à la réussite du PDL en s'impliquant dans les actions de la société civile en rapport au plan. Le conseil continuera à sensibiliser la population aux opportunités découlant du PDL par le biais des médias, des journaux et des conférences.

Les partenaires techniques et financiers

En ce qui concernent les partenaires au développement, on distingue les organisations d'appui au développement, comme le PNUD, le FNUAP, l'OMS, l'HCR, l'AFD, la FAO, les organisations non gouvernementales et les sociétés implantées dans les localités du département (secteur privé). Ces partenaires auront pour rôle d'apporter un appui financier, technique (expertise) et matériel dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets du plan.

2- Stratégie de suivi et de l'évaluation du PDL de la Likouala

2.1. Principes directeurs

La mise en œuvre des politiques publiques et leur réussite comportent des impératifs incontournables au nombre desquels figure la mise en place d'un système permanent et efficace d'information et de suivi évaluation. En effet, pour mettre en exergue l'impact de ces politiques publiques et pouvoir fournir dans des délais raisonnables les informations appropriées sur l'évolution de l'économie locale et les conditions de vie des populations, il est absolument nécessaire de disposer d'un dispositif adéquat d'informations quantitatives et qualitatives, qui soit véritablement opérationnel, capable d'influencer les décisions politiques et d'orienter les choix des populations vers les projets et actions de développement.

À cet égard, ce dispositif d'informations s'attachera à suivre les évolutions et les effets des politiques dans les axes prioritaires et à mesurer les performances des programmes du plan qui seront réalisées à travers les différents projets qui les composent.

L'objectif est de disposer d'un cadre de gestion axée sur les résultats, capable de mesurer périodiquement la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et la pérennité des actions menées par les programmes et projets, ainsi que l'étendu, la profondeur et l'évolution de la situation actuelle dans laquelle vivent les populations. Dans cette perspective, les investigations porteront à la fois sur les données quantitatives et qualitatives.

L'objectif de base du suivi et évaluation est d'analyser l'efficacité des politiques publiques, de proposer des pistes d'actions afin de les réorienter vers de meilleurs résultats. Il convient de souligner que cette composante n'est utile que si les leçons apprises et les recommandations qui en découlent sont prises en compte dans la poursuite des actions et dans l'élaboration des futures politiques publiques.

Les objectifs spécifiques du suivi-évaluation sont les suivants :

- constater les progrès et les retards par rapports aux activités et aux objectifs préalablement fixés ;
- s'assurer de l'allocation des ressources et de leur bonne utilisation ;
- mesurer les résultats obtenus à l'aide des indicateurs choisis ;
- identifier et localiser les facteurs de réussite et de blocage ;
- apporter une analyse critique et constructive sur la conception du PDL, sa mise en œuvre et les responsabilités des différents acteurs ;
- proposer des recommandations pour la suite de la mise en œuvre du PDL et pour la conception des politiques publiques futures.

La stratégie de suivi et d'évaluation du plan de développement de la Likouala permet de déterminer le mécanisme de suivi des performances dudit plan, notamment en définissant clairement les étapes de contrôle, de revue et d'évaluation, ainsi que des outils pour la collecte et la gestion de données fiables.

La mise en œuvre de cette stratégie vise à développer un système de suivi et évaluation complet, harmonisé et bien coordonné

2.2. Activités, produits et outils du suivi

2.1.1. Activités et produits de suivi

La mise en œuvre de cette stratégie vise à développer un système de suivi et évaluation complet, harmonisé et bien coordonné. Les activités de suivi reposent sur la collecte, le stockage, le traitement et l'analyse des données, pour rendre disponible et diffuser l'information au moment opportun sur l'exécution des actions, programmes et projets prévus.

Le suivi vise plusieurs objectifs parmi lesquels : (i) s'assurer que ce qui a été prévu dans ce plan a été effectivement réalisé ; (ii) repérer les dysfonctionnements et apporter des ajustements nécessaires ; (iii) collecter et analyser les données ; (iv) produire les rapports de suivi du PDL ; (v) faciliter la prise de décision relative à la poursuite ou non de ce plan.

La direction décentralisée de la statistique, en collaboration avec la direction départementale de la statistique, aura la responsabilité de centraliser les données relatives à la réalisation des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du PDL. Les livrables suivants seront produits à l'issue des travaux de suivi :

- les rapports périodiques des indicateurs de suivi ;
- les tableaux de bord continus et actualisés des indicateurs de suivi des performances globales du PDL ;
- les notes analytiques sur le suivi des indicateurs de performance;
- les rapports des enquêtes statistiques conformément au calendrier retenu.

2.1.1. Outils de suivi

Pour suivre les actions à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre du PDL, les acteurs locaux de suivi du PDL auront à leur disposition plusieurs outils de collecte des données. Ces outils permettent de suivre les ressources, les réalisations (produits et services), les effets et impacts des projets et programmes prioritaires du PDL. Ils sont élaborés en fonction du type d'indicateur (qualitatif ou quantitatif) et concernent notamment : (i) le cadre logique (CL) ; (ii) la chaîne des résultats ; (iii) le questionnaire de collecte des données ; (iv) la grille d'entretien ; (v) la matrice de suivi des indicateurs.

2.2.2. Outils de suivi

Pour suivre les actions à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre du PDL, les acteurs locaux de suivi du PDL auront à leur disposition plusieurs outils de collecte des données. Ces outils permettent de suivre les ressources, les réalisations (produits et services), les effets et impacts des projets et programmes prioritaires du PDL. Ils sont élaborés en fonction du type d'indicateur (qualitatif ou quantitatif) et concernent notamment : (i) le cadre logique (CL) ; (ii) la chaîne des résultats ; (iii) le questionnaire de collecte des données ; (iv) la grille d'entretien ; (v) la matrice de suivi des indicateurs.

Le cadre logique

Le cadre logique (CL) résume la séquence logique des objectifs à atteindre et les résultats escomptés d'un projet ou d'un programme (les réalisations, les effets à court, à moyen et long terme), les indicateurs de performance, les moyens de vérification pour mesurer l'atteinte des objectifs, les hypothèses et les activités à réaliser.

La chaîne de résultats

Le cadre de résultats est une expression explicite des différents niveaux de résultats attendus des stratégies particulières et, plus spécifiquement, des interventions de développement du PDL de la Likouala. C'est l'outil qui indique la complémentarité entre le suivi et l'évaluation, d'une part, et de complément des insuffisances du cadre logique, d'autre part. Elle consiste en la mise à disposition des ressources (intrants) pour réaliser des activités dont les réalisations (produits et services) doivent produire des résultats qui auront un impact sur les conditions de vie des populations cibles.

La fréquence de remplissage de la matrice de la chaîne des résultats peut être mensuelle, trimestrielle ou annuelle. La matrice de suivi annuelle du cadre de mesure des résultats du PDL est présenté en annexe 1.

Le cadre logique

Le cadre logique (CL) résume la séquence logique des objectifs à atteindre et les résultats escomptés d'un projet ou d'un programme (les réalisations, les effets à court, à moyen et long terme), les indicateurs de performance, les moyens de vérification pour mesurer l'atteinte des objectifs, les hypothèses et les activités à réaliser.

La chaîne de résultats

Le cadre de résultats est une expression explicite des différents niveaux de résultats attendus des stratégies particulières et, plus spécifiquement, des interventions de développement du PDL de la Likouala. C'est l'outil qui indique la complémentarité entre le suivi et l'évaluation, d'une part, et de complément des insuffisances du cadre logique, d'autre part. Elle consiste en la mise à disposition des ressources (intrants) pour réaliser des activités dont les réalisations (produits et services) doivent produire des résultats qui auront un impact sur les conditions de vie des populations cibles.

La fréquence de remplissage de la matrice de la chaîne des résultats peut être mensuelle, trimestrielle ou annuelle. La matrice de suivi annuelle du cadre de mesure des résultats du PDL est présenté en annexe 1.

Le cadre de mesure des résultats

Il indique, pour chaque résultat et indicateur de performance retenus, la méthode de calcul, la méthode de collecte des données, la fréquence de la collecte des données et la personne responsable de cette collecte. La matrice du cadre de mesure des résultats du PDL est présenté en annexe 2.

Le questionnaire de collecte des données

Le questionnaire est utilisé notamment pour les indicateurs quantitatifs. Il est conçu sur la base de certaines variables minutieusement choisies qui permettent de recueillir les données sur les indicateurs de performance du projet ou du programme.

La grille d'entretien ou les focus group

Les acteurs du suivi et évaluation du PDL de la Likouala pourront se servir de cet outil pour collecter les informations sur les indicateurs qualitatifs auprès des bénéficiaires directs ou non des projets du plan. Il faut noter que les informations sur les indicateurs qualitatifs peuvent être aussi collectées via d'autres outils tels que l'observation, la recherche documentaire.

La Matrice de suivi des indicateurs du PDL

Les outils cités plus haut pour servirons à alimenter la matrice de suivi des projets du PDL. Les informations de cette matrice de suivi sont fondamentales, car elles faciliteront, à terme, l'évaluation du plan. La maquette de la matrice de suivi des projets du PDL est présenté en annexe 3.

2.3. Evaluation des performances des programmes

L'évaluation des performances de la mise en œuvre du PDL est la seconde activité du dispositif de suivi et évaluation du PND. Elle vise à : (i) vérifier la pertinence et la cohérence des objectifs de départ, (ii) apprécier le niveau d'utilisation des moyens ainsi que leur adéquation aux résultats attendus, (iii) mesurer l'efficacité de l'action, c'est-à-dire le degré d'atteinte des objectifs, (iv) examiner les effets et les impacts de l'action sur la population cible et, (v) examiner la durabilité des effets observés.

2.3.1. Activités et produits d'évaluation

Conformément aux exigences de la gestion axée sur les résultats (GAR), la stratégie de l'évaluation reposera sur trois types d'évaluation :

- **L'évaluation formative** consiste à analyser de façon critique l'ensemble des données collectées pour le suivi dynamique. Elle apprécie la façon dont les objectifs poursuivis sont progressivement atteints. Dans le cadre des revues annuelles du PDL, elle explique les écarts éventuels et propose des réajustements de la mise en œuvre de la stratégie ;
- **L'évaluation à mi-parcours**, a pour objectif de constater les principales avancées et de proposer, le cas échéant, les modifications visant à affiner et à modifier les actions/activités de la stratégie en fonction des contraintes survenues et des blocages constatés par le comité technique permanent (CTP) du dispositif du suivi et de l'évaluation. Elle sera réalisée au terme de la troisième année de mise en œuvre du PDL, c'est-à-dire en fin 2027.

- **L'évaluation sommative ou finale**, réalisée à la fin de la mise en œuvre du PDL, dresse un bilan général. Elle conduit obligatoirement à une certification finale du niveau d'atteinte des objectifs et du degré de réussite globale du PDL. Elle sera réalisée en fin 2029.

Les activités de l'évaluation dans le cadre du PDL se présentent ainsi qu'il suit :

- les revues annuelles du PND : cette revue est basée sur les rapports synthèses de suivi de programmes, ainsi que des études analytiques et statistiques ;
- la revue à mi-parcours : cette revue interviendra à la fin de la deuxième année d'exécution du PDL ;
- la revue finale : elle sera réalisée à la dernière année de mise en œuvre du PDL, soit 2029.

Les principaux produits de l'évaluation du PDL de la Likouala sont :

- **les rapports des revues annuelles et à mi-parcours** : les rapports des revues annuelles présentent le bilan de la mise en œuvre des programmes/actions de l'année écoulée et les perspectives. Les conclusions de ces rapports permettent de statuer sur les actions à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées
- **le rapport de la revue à mi-parcours** : Il est alimenté par les rapports des revues annuelles du PDL;
- **le rapport d'évaluation finale** : Le rapport d'évaluation finale présente les conclusions issues de l'appréciation des résultats obtenus à la fin de la mise en œuvre du plan ;
- **les rapports des études techniques d'évaluation** : Il s'agit, entre autres, des rapports d'évaluation ex-post des projets d'investissement ou des réformes.

2.3.1. Outils de l'évaluation du PDL de la Likouala

En plus des outils de collecte des données utilisés pour le suivi cités ci-dessus, l'évaluation utilise la matrice d'évaluation comme outil pour évaluer les résultats, les effets, les impacts d'un projet ou d'un programme. Cette matrice comprend les informations sur les critères d'évaluation, les questions clés de l'évaluation, les indicateurs de performances, les sources de données et les moyens de vérifications. La maquette est présentée en 4.

3. Dispositif du suivi-évaluation

Les organes chargés d'assurer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDL sont : (i) Comité de pilotage ; (ii) le comité technique permanent ; et (iii) les cellules opérationnelles.

Le Comité de pilotage : Il est l'instance de prise de décisions et de coordination d'ensemble de la mise en œuvre des projets/programmes du PDL.

- **Missions** : (i) coordonner et suivre les activités du suivi et de l'évaluation du PDL ; (ii) procéder aux arbitrages nécessaires ; (iii) approuver les documents techniques du PDL ; (iv) procéder au renforcement des liens et interactions entre les parties prenantes de la mise en œuvre du PDL ; (v) veiller au strict respect des plans de travail annuel budgétisés (PTAB), et (iv) assurer la mobilisation des ressources financières et l'ordonnancement des dépenses en lien avec la mise en œuvre du PDL.

- **Composition** : Le Copil est présidé par le président du Conseil départemental. Ce comité a comme premier vice-président, le vice-président du conseil départemental, et comme second vice-président, le secrétaire général du conseil départemental. Le Copil comprend un rapporteur, le secrétaire du bureau exécutif du conseil départemental, et un rapporteur adjoint, le directeur en charge de la planification au sein du conseil. Sont membres de cette instance : (i) les distingués conseillés ; (ii) les présidents des trois focus groupes des travaux d'appropriation, de validation et d'adoption du PDL ; (iii) le directeur en charge des affaires économiques au sein du conseil ; (iv) le directeur en charge des travaux publics au sein du conseil ; (v) le directeur en charge des affaires socioculturelles au sein du conseil ; (vi) le directeur du budget départemental ; (vii) le directeur départemental du budget ; (viii) le directeur départemental de l'aménagement du territoire ; (ix) le directeur départemental de la statistique ; (x) un représentant de la société civile ; (xi) un représentant de la préfecture.

Les cellules opérationnelles. Placées sous l'autorité du directeur du conseil chargé de la planification et secondées par celui en charge de la statistique, ces cellules sont notamment chargées de : (i) transmettre au comité technique permanent, les informations sur la mise en œuvre du PDL ; (ii) mener tous les travaux de collecte, d'analyse et d'interprétation des statistiques ; (iii) suivre tous les programmes et projets du PDL ; (iv) participer aux travaux des revues et évaluations annuelles, à mi-parcours, finales et d'impact ex-post des performances dans l'exécution du PDL. Les membres de cette cellule sont identifiés en fonction des travaux à réaliser.

4. Stratégie de communication du Plan de Développement Local

Le PDL doit être suffisamment connu et approprié par l'ensemble de la population et des acteurs locaux et des différents intervenants, car il traduit leurs besoins prioritaires de développement pour les cinq (5) prochaines années. Le succès de la mise en œuvre du PDL passe donc par la mobilisation de financements conséquents. Pour ce faire, une stratégie de communication a été élaborée. Elle est une annexe opérationnelle du présent PDL.

CONCLUSION

Le processus d'élaboration du PDL de la Likouala a permis de conduire un diagnostic participatif ayant impliqué l'ensemble des couches sociales et professionnelles du Département. Ce diagnostic a permis de dégager les principaux atouts et les faiblesses du développement économique et social du Département.

Le diagnostic a permis d'approfondir l'analyse des différents secteurs de développement, de même qu'il a permis d'approfondir les principaux thèmes émergents et transversaux que sont le genre, le développement durable, le développement des chaînes de valeur et les économies locales, les questions de population, la gestion foncière, etc. Par la suite, les objectifs et les axes stratégiques ont été déclinés et les projets prioritaires à mettre en œuvre au cours des cinq (5) prochaines années pour promouvoir davantage le développement socio-économique durable du Département ont été identifiés et ont fait l'objet d'une programmation spatio-temporelle.

Les activités à mettre en œuvre s'inscrivent dans quatre (4) axes stratégiques à savoir (i) renforcement de la gouvernance locale, (ii) développement des secteurs créateurs de valeur ajoutée, (iii) développement social, (iv) renforcement et modernisation des infrastructures de transport. La réalisation de l'ensemble des activités inscrites dans le PDL va nécessiter la mobilisation d'un montant total de financement exprimés en millions de Francs de l'ordre de 554 356 FCFA, dont 3 326 FCFA (0,6%) de contribution locale, 121 958 FCFA (22%) de financement attendu des partenaires, 404 680 FCFA (73%) attendus de la part de l'Etat, 18 848 FCFA (3,4%) issus de la contribution des entreprises et 5 544 FCFA (1%) constitué par l'emprunt.

La mobilisation de ces ressources financières exige du Conseil Départemental un engagement afin de relever le niveau des ressources budgétaires affectées à l'investissement, mais aussi à relever le niveau de ses recettes propres et à obtenir l'adhésion de populations locales, ainsi que l'appui des Services Techniques Déconcentrés, des OSC/ONG et associations de développement, du secteur privé, des projets et programmes de développement et des Partenaires Techniques et Financiers.

La communication doit permettre une appropriation du PDL par l'ensemble des acteurs, surtout les populations locales qui sont les premières bénéficiaires des interventions. Aussi, le Conseil Départemental se doit de cultiver le principe de redevabilité et rendre compte régulièrement du pilotage du développement aux populations. Enfin, il faudra un dispositif de suivi et d'évaluation opérationnel afin de mesurer les progrès accomplis, mais aussi déceler les points de blocage afin d'y apporter les réponses appropriées.

NOTES

- ¹ L'appartenance du district de Liranga au département de la Likouala est prise sous réserve, ce au regard du projet de loi portant création du département du Congo-Oubangui examiné en conseil des ministres du 03 juillet 2024.
- ² Rapport provisoire EHCVM-C, 2023
- ³ Dans le cadre de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 62 990 habitants de la Likouala ont répondu aux questions sur la conception sur le respect des droits de l'homme.
- ⁴ Rapport de l'atelier sur le cadre juridique de la gestion communautaire des forêts et le processus de réforme de la loi forestière. Brazzaville, 4 et 5 août 2017. ClientErth. UKaid
- ⁵ ClientErth. UKaid. Op.cit.
- ⁶ Le projet suivi et évaluation du PDL intègre également la composante mise en œuvre de la stratégie de communication du PDL d'un coût de 50 millions de FCFA.
- ⁷ République du Congo. Etude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)
- ⁸ Parfait Wilfried Douniama. Les dépêches de Brazzaville. 7 mars 2017.
- ⁹ Annuaire statistique du Congo 2018., chapitre 8 : statistiques de l'éducation, de la formation qualifiante et de la recherche. 2020.
- ¹⁰ Agence des Nations unies pour le financement du développement local

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre de mesure des résultats d'un projet/programme

Chaîne de résultats	Indicateurs	Valeurs de référence		Valeurs attendues en fin d'année (a)	Valeurs obtenues en fin d'année (b)	Ecart (c) c=(b)-(a)	Analyse des écarts
		Valeur	Année de base				
Impact							
Effets							
Réalisations							
Activités							
Intrants							

Annexe 2 : cadre de mesure des résultats du PDL

Résultats attendus	Indicateurs de résultats	Méthode de calcul	Méthode de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de la collecte
Axe 1 : libellé de l'axe stratégique					
Résultat 1	Indicateur 1.1				
	Indicateur 1.2				
	Indicateur 1.n				
Résultat 2	Indicateur 2.1				
	Indicateur 2.2				
	Indicateur 2.n				
Résultat 3	Indicateur 3.1				
	Indicateur 3.2				
	Indicateur 3.n				

Annexe 3 : Matrice de suivi des indicateurs du PDL

Chaîne des résultats	Résultats attendus	Indicateurs de résultats	unité	Niveau de référence		Année 1	Année 2	Année 3
				Niveau	Année			
Impact								
Effets								
Réalisations								
Activités								

Annexe 5 : matrice des indicateurs de performances du PDL

Indicateurs	Valeur en 2025(Année de base)	2025	2026	2027
PIB de la Likouala	Non disponibles			
PIB par habitant	Non disponibles			
Taux de chômage	Non disponibles			
% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Non disponibles			
% de la population ayant un revenu au moins égal à 144 000 FCFA	Non disponibles			
Proportion de la population ayant un revenu inférieur à 50 000 FCFA	Non disponibles			
Part de l'agriculture dans le PIB	Non disponibles			
Part du tourisme dans le PIB	Non disponibles			
Part de l'artisanat dans le PIB	Non disponibles			
Part de la culture dans le PIB	Non disponibles			
Part des industries dans le PIB	Non disponibles			
Valeur ajoutée de l'exploitation minière artisanale en proportion du PIB	Non disponibles			
Part des industries manufacturières dans le PIB	Non disponibles			
Pourcentage des crédits accordés au secteur agricole (par rapport à l'ensemble des crédits accordés[1]	Non disponibles			
Pourcentage des crédits accordés au secteur touristique	Non disponibles			
Pourcentage des crédits accordés aux industries manufacturières	Non disponibles			
Pourcentage des crédits accordés aux artisans	Non disponibles			
Proportion des personnes employés dans le secteur agricole, par sexe y compris les autochtones et personnes vivant avec handicap	Non disponibles			

Indicateurs	Valeur en 2025(Année de base)	2025	2026	2027
Proportion des personnes employées dans le secteur industriel, par sexe y compris les autochtones et personnes vivant avec handicap	Non disponibles			
Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Non disponibles			
Proportion de la population ayant accès à l'eau potable	Non disponibles			
Taux brut de scolarisation au primaire, par sexe, par personnes vivant avec handicap et chez les peuples autochtones	Non disponibles			
Taux brut de scolarisation au secondaire, par sexe, par personnes vivant avec handicap et chez les peuples autochtones	Non disponibles			
Taux brut de scolarisation au préscolaire, par sexe, par personnes vivant avec handicap et chez les peuples autochtones	Non disponibles			
Taux net de scolarisation au primaire, par sexe, par personnes vivant avec handicap et chez les peuples autochtones	Non disponibles			
Taux net de scolarisation au secondaire, par sexe, par personnes vivant avec handicap et chez les peuples autochtones	Non disponibles			
Taux net scolarisation au préscolaire, par sexe, par personnes vivant avec handicap et chez les peuples autochtones	Non disponibles			
Taux d'analphabétisation chez les personnes âgées de 6-18 ans, par sexe, par personnes vivant avec handicap et chez les peuples autochtones	Non disponibles			
Pourcentage des accouchements par un personnel qualifié	Non disponibles			
Taux d'incidence du paludisme, par sexe, par personnes vivant avec handicap et chez les peuples autochtones	Non disponibles			
Taux d'incidence du VIH, par sexe, par personnes vivant avec handicap et chez les peuples autochtones	Non disponibles			

Indicateurs	Valeur en 2025(Année de base)	2025	2026	2027
Taux d'incidence du VIH, par sexe, par personnes vivant avec handicap et chez les peuples autochtones	Non disponibles			
Proportion des jeunes filles mère	Non disponibles			
Proportion de la population déclarant ayant aisément accès aux services de santé de qualité	Non disponibles			
Proportion des dépenses du conseil départemental financées sur ressources propres	Non disponibles			
Proportion des dépenses d'investissement du PDL financées sur ressources propres du conseil départemental	Non disponibles			
Proportion des dépenses du PDL financées par les partenaires	Non disponibles			
Proportion des dépenses du PDL financées par le secteur privé	Non disponibles			
% des projets du PDL inscrits dans la loi de finances par rapport à l'ensemble des projets exécutés su PDL	Non disponibles			
Proportion de la population vivant dans des logements décents	Non disponibles			

